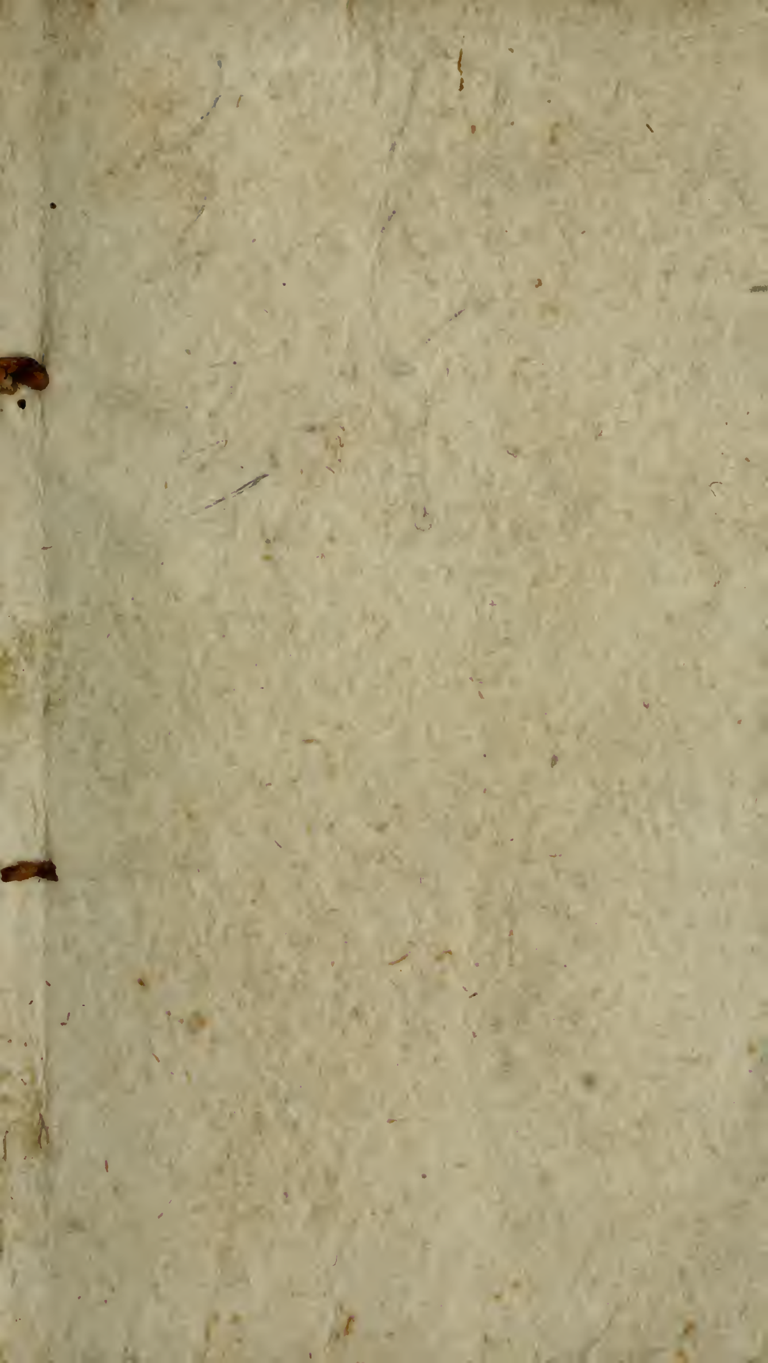








EXPLICATION DE *QUATRE PARADOXES*

Qui ſont en vogue dans notre ſiécle ;

AVEC UNE PREFACE

Dans laquelle on rend compte de ce qui s'eſt paſſé en Italie à l'occaſion de l'Hiſtoire du Probabiliſme *& de la condamnation des nouveaux* Mamillaires.

Par le R. P. DANIEL CONCINA Dominicain de Veniſe.

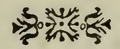
A LUCQUES, 1746.

Sous les auſpices de S. E. M. le Cardinal QUIRINI Evêque de Breſſe, & Bibliothécaire du Vatican.

OUVRAGE

Traduit de l'Italien, & augmenté d'une Rélation exacte des Diſputes ſur la Morale qui ſe ſont élevées par delà les Monts, *depuis* 1739. *& d'un Recueil de Décrets portés par N. S. P. le Pape Benoît XIV. contre pluſieurs opinions relâchées.*

Par M. le Chevalier PHILALETI, Venitien.



A AVIGNON,
Chez JEAN GIRARD, ruë Merciere.

M. DCC. LIII.
Avec Permiſſion des Superieurs.



Oculis ægris odiosa est lux quæ puris est amabilis.

La lumiére de la vérité ne bleſſe que les eſprits malades ; elle fait les délices des ames exemptes de paſſion & de préjugé.

S. Auguſtin.

AVERTISSEMENT DE L'EDITEUR.

L'Ouvrage dont je fais présent au Public m'a paru si intéressant, que je n'ai pas cru pouvoir, sans injustice en rester seul possesseur. J'ai long-tems respecté les vûes du Traducteur, qui n'a pensé en écrivant, qu'à satisfaire les désirs d'une personne très-zélée pour s'instruire de tout ce qui a rapport à la Réligion : mais je me détermine enfin à exposer son travail au grand jour, persuadé que l'utilité que les François mes compatriotes en retireront, excusera auprès de lui l'espéce de violence que je fais à sa modestie. Le Lecteur perdroit beaucoup si je me mêlois de faire l'Histoire de cette Traduction, & des célébres Disputes d'Italie qui ont donné lieu de l'entreprendre. La Lettre de M. le Chevalier Philaleti à M. le Marquis de..... expliquera tout cela avec une exactitude & une précision à laquelle tous mes efforts ne sçauroient atteindre.

Lettre de M. le Chevalier Philaleti à M. le Marquis de....

De Venise le 25. Mai 1751.

L'Ecrit que je vous envoye, Monsieur, me justifiera des reproches que j'ai essuyés de votre part, & vous prouvera mieux que les plus éloquens discours l'empire

que vous avez ſur moi. Je ne crois point que les Muſes de la Fable, qui ne ſont que de chiméres, ayent jamais inſpiré perſonne; mais j'éprouve réellement que l'amitié que j'ai pour vous m'inſpire une audace, dont je ſuis moi-même étonné. Vous vous plaignez, Monſieur, de ce que pendant mon ſéjour à Paris, j'ai eu la malice de choiſir le tems de votre abſence, pour montrer à nos Amis quelques morceaux d'une Traduction Françoiſe de ma façon, & pour débiter les Anecdotes les plus intéreſſantes ſur les conteſtations Théologiques, qui ſe ſont élevées depuis pluſieurs années en Italie. Et moi, pour faire ceſſer vos plaintes, j'oſe vous envoyer toute entiére la Traduction dont il s'agit, & la ſoumettre à votre critique. Je viens vous rendre compte de mes diſcours & de ma conduite, & vous faire connoître de quelle maniere j'ai été engagé de parler & à écrire, pour amuſer la bonne Compagnie que vous m'avez mis à portée de voir. Quelque fâché que vous puiſſiez être, je ſuis perſuadé que ma docilité va me reconcilier avec vous, & que vous ſentirez tout le mérite du ſacrifice que fait un Etranger qui n'a paſſé que peu de mois à Paris, & qui ſe mêle d'écrire en votre Langue, en expoſant ſon Ouvrage à des yeux auſſi perçans que les vôtres. Vous rirez tant qu'il vous plaira de mon mauvais François; peu m'importe. Comme c'eſt plus

par les qualités du cœur que par celles de l'esprit que je cherche à vous plaire, je consens que vous diminuyez l'idée que vous vous êtes faite de mon goût & de mon talent pour votre Langue ; & pourvû que vous me trouviez plus digne de votre amitié, je suis tout consolé que vous me jugiez moins habile & moins capable de bien écrire.

Dès que votre départ de Paris m'eût privé des grands avantages que je retirois de vos conversations, je ne trouvai plus d'autre agrément que de cultiver l'illustre ami que vous m'aviez donné, M. le Président de.... Un des premiers jours de Septembre de 1750. je me trouvai à dîner chez ce grand Magistrat, & comme nous nous entretenions à notre ordinaire dans l'après midi, sur différens sujets de Littérature, on annonça M. l'Abbé de... Docteur de Sorbonne, qui vint s'asseoir avec nous. Cet Abbé a beaucoup d'esprit & de sçavoir, sa conversation est également agréable & utile. Après quelques propos il nous présenta une Brochure qui venoit de paroître, & qui est intitulée : *Lettre d'un Docteur de Sorbonne à un de ses Amis de Flandres*, contre le Decret qui proscrit la Bibliothéque Jansénistе du Pere de Colonia Jésuite. Nous voyant impatiens d'en sçavoir le contenu, il nous offrit d'en faire la lecture : " Ne fut-ce, dit-il, que pour ,, vous convaincre que l'Auteur n'est pas

„ un de mes Confreres. „ A meſure qu'il liſoit, nous devinâmes aiſément de quelle main partoit ce Libelle, & nous reſtâmes tous ſurpris de l'indécence avec laquelle cet Ecrivain déclame contre les Décrets du S. Siége, & contre pluſieurs Théologiens très-célébres & très-orthodoxes. M. le Préſident prenant le premier la parole: On voit bien, dit-il, que ce prétendu Docteur en veut au Pape régnant, & que c'eſt lui qu'il attaque ſous le nom d'un de ſes Miniſtres, (le R. P. Richini Sécretaire de l'Indice.) Je croirois volontiers que les déclamations & les invectives que nous venons d'entendre ſont le commentaire de ce que pluſieurs Moliniſtes de Rome écrivent ſouvent ici: " Sous ce Pontificat „ le Janſéniſme fait de grands progrès „ dans cette Capitale. „ Perſonne, ajouta M. le Préſident, en ſe tournant vers moi, n'eſt plus capable que vous, Monſieur, de nous apprendre ce qui ſe paſſe en Italie. Eſt-il vrai que le Janſeniſme y devienne à la mode, & qu'il y ait aujourd'hui beaucoup de Janſéniſtes *par de-là les Monts*? Ne doutez pas, lui dis-je, Monſieur, qu'à Rome & dans toute l'Italie un certain parti de Théologiens ne donne l'odieuſe qualification de Janſéniſte à un grand nombre d'Ecrivains célébres, dont les Ouvrages ſont le ſoutien de la ſaine Doctrine, & ſervent de barrieres aux opinions relâchées. Mais cette récrimination,

trop ſouvent & trop témérairement hazardée, n'a point de vertu ; c'eſt une fauſſe couleur à travers laquelle, quelqu'induſtrieuſement qu'on l'applique, la ſageſſe des Romains ſçait démêler l'orthodoxie & le vrai mérite. Ni le Pape, ni les Cardinaux, ni les Prélats de la Cour de Rome ne flétriſſent perſonne ſur une étiquette que l'ignorance & la malignité appliquent ſans diſcernement ; & malgré le titre poſtiche de Janſéniſte, & les injuſtes accuſations d'une foule d'adverſaires infatiguables, un Théologien Catholique ne laiſſe pas d'être en conſidération, (Le Cardinal Noris en eſt une preuve) & d'arriver aux Places les plus éminentes. Toute l'indignation de quiconque aime ſincérement la Réligion ſe tourne contre les ruſes de cette fauſſe & audacieuſe politique, qui tâche de rendre odieux tout ce qui s'oppoſe à ſes deſſeins : & qui voudroient punir d'anathême le zéle de ces illuſtres défenſeurs de la vérité : qui toujours fidéles au S. Siége travaillent avec un courage intrépide à faire triompher les Loix éternelles de la raiſon & les maximes de la Morale Chrétienne, d'un tas d'opinions monſtrueuſes qu'un trop grand nombre de Caſuiſtes relâchés ne ceſſe de répandre dans le ſein même de l'Egliſe. Ces hommes ſi néceſſaires à la République chrétienne, qu'on s'efforce de flétrir par l'accuſation de Janſéniſme, nous les appel-

lons en plaiſantant, *Janſéniſtes*, *in virtu di ſiſtema politico de leurs adverſaires* : il y en a beaucoup de cette eſpéce en Italie, & ils ne ſont pas ſeulement recommandables par leur nombre, ils le ſont encore davantage par les ſervices importans qu'ils rendent à la Réligion. Il n'eſt point d'état ni de profeſſion qui n'en fourniſſe pluſieurs. Le P. Elizalde, le P. Camargo, le P. de Albertis, Jéſuites célébres, dont les Ouvrages contre la Morale mitigée ſont ſi connus & ſi eſtimés par-de-là les Monts. Le P. Concina & le P. Richinni, dont le nom eſt redouté chez les ennemis de la ſaine Doctrine ; Alexandre VII. & Innocent XI. qui ont condamné les erreurs de tant de Caſuiſtes : tous ces grands Perſonnages ſont des Janſéniſtes tirés *in virtu di ſiſtema politico.* Pour le Pape Benoit XIV. il ne faut pas douter qu'on ne le place dans ce Catalogue. L'endroit de la Lettre que M. le Préſident vient de citer fait comprendre qu'il aura le premier rang, & certainement il le mérite par des bons titres. Profond Théologien, Ecrivain célébre, il a établi dans ſes Ouvrages les régles de la Morale & de la diſcipline de l'Egliſe avec une force & une préciſion qui fait honneur à notre ſiécle. Plus de douze volumes in-folio, ſortis de ſa plume, ſont pour la Doctrine des SS. Peres un rempart que tous les efforts des nouveaux Caſuiſtes ne ſçauroient renver-

ſer. Digne Succeſſeur de S. Pierre il a foudroyé, tout ce qui s'oppoſoit à la pureté de la Réligion : non-ſeulement il a proſcrit les Superſtitions Chinoiſes & les Rits Malabres ; mais encore il a condamné les opinions relâchées de quelques Théologiens d'Italie ſur le Jeûne & ſur l'Uſure : il a flétri les nouveaux *Mamillaires* ; & pour achever de purifier le Sanctuaire, il a ſoumis à un rigoureux examen trois cent trente Propoſitions que les Archevêques d'Eſpagne, dirigés & ſoutenus par les lumieres & par le zéle du feu Cardinal Beluga, dont la mémoire ſera toujours précieuſe à l'Egliſe, ont dénoncées à ſon Tribunal ; & deux cent autres qui ont été déférées d'ailleurs. Génie vaſte & ſublime, dont les vûes percent bien avant dans la poſtérité, il a établi pluſieurs Académies, qui ont pour objet d'expliquer les Ouvrages de ce grand Pape ; c'eſt-à-dire, d'approfondir tout ce qui a rapport à la ſcience eccléſiaſtique, perpétueront l'eſprit & le ſçavoir de Benoît XIV. & qui ſervant de digue impénétrable au relâchement & à l'erreur, formeront ſans doute dans la ſuite des ſiécles bien des Janſéniſtes *in vertu di ſiſtema politico.* A peine j'achevois de parler, que M. le Préſident, qui m'avoit écouté avec beaucoup d'attention, prenant la parole : Qu'il y a, me dit-il, de ſageſſe & de prudence dans la conduite des Romains ! Rome pa-

yenne fut autrefois le modéle du Gouvernement politique que les Sages des autres Nations se proposoient d'imiter ; & Rome chrétienne est sans doute le vrai modéle du Gouvernement ecclésiastique , qu'on doit suivre dans tous les Pays Catholiques. Par tout les personnes qui occupent les premieres places de l'Eglise doivent reconnoître & mépriser les ruses de ces hommes qui, pour accréditer de fausses opinions , ne cessent de décrier les défenseurs de la vérité ; & qui ne font pas difficulté d'accuser d'erreurs même des Prélats (nous en avons aujourd'hui un exemple sous les yeux , feu Monseigneur l'Archevêque de Tours , dont on parloit beaucoup dans ce tems-là ,) dont eux-mêmes avoient plusieurs fois loué l'orthodoxie & approuvé la doctrine. Vous nous avez laissé entrevoir , Monsieur , ajouta-t-il , une suite de choses intéressantes ; ayez la bonté de nous les expliquer en détail l'une après l'autre. D'abord ce qui pique davantage ma curiosité , c'est de sçavoir quel est le moyen dont les conducteurs du sistême politique se servent pour faire entrer dans le catalogue des Jansénistes tous ceux qui écrivent contre la morale relâchée , & par quel nouveau secret ils y placent même des Jésuites. Rien n'est plus aisé, lui dis-je, Monsieur , que de vous expliquer tout cela. Voici qui va vous dévoiler tout d'un coup le mystére de cet

art merveilleux. J'ai appris ce que vous allez entendre d'un Docteur plus grave qu'aucun des vingt-quatre Vieillards, qui a présidé à mes premieres études. M'ayant rencontré un jour à Venise comme je parlois avec zéle contre une opinion relâchée qui faisoit du bruit, il jetta sur moi un regard d'amitié & de compassion ; & me tirant à part ; Ah ! mon fils, me dit-il, que vous avez peu profité des principes que je pris tant de soin de vous inspirer de bonne heure ! Ne comprendrez-vous pas à votre âge, qu'il ne faut pas juger des choses humaines sur des maximes de spéculation, & que si vous êtes esclave des régles qu'on trouve dans les Livres, & que vous ne sachiez pas les faire plier, ces régles, & les mettre à la portée de la foiblesse des hommes, vous gâterez tout? Prenez garde au précipice dans lequel vous allez tomber. Ouvrez les yeux sur les mœurs des Chrétiens. N'est-il pas vrai qu'aujourd'hui la plûpart sont tellement pleins de l'esprit du monde & esclaves de leurs passions, qu'il n'est pas possible qu'ils observent à la lettre les préceptes de l'Evangile. Si on ne trouve pas quelque ressource ingénieuse pour adoucir & tempérer la rigueur évangélique, il est certain que presque personne ne pourra être sauvé. Ainsi quiconque s'obstine à rejetter les opinions commodes, & à vouloir qu'on suive sans aucune modification les

Maximes de Jeſus-Chriſt, des Apôtres & des PP. de l'Egliſe, propoſe aux hommes des Loix impraticables, des Commandemens impoſſibles; & voilà le fin du Janſéniſme, voilà le venin ſubtil de cette cruelle héréſie, qui n'a d'autre objet que de jetter les Chrétiens dans le déſeſpoir, & qui, ſous prétexte de les élever à une perfection chimérique, les laiſſe dans le déſordre auſſi réellement que peuvent faire les opinions les plus commodes. Vous comprenez, Monſieur, qu'avec ce ſecret on fait aiſement des Janſéniſtes; on en découvre par tout. Pluſieurs célébres Jéſuites qui ont eu le courage de ſoutenir les vérités de la Morale évangélique, & de s'élever contre le relâchement, ont été traités avec autant de ſévérité que des Etrangers. Je ne veux pas que vous m'en croyez ſur ma parole, mais ſur le témoignage de deux des plus illuſtres Ecrivains de la Société. Ecoutons d'abord le Pere Elizalde, qui dans un excellent traité de Morale donné au Public après avoir fait l'apologie de ſa Doctrine, conclut ainſi; » Il eſt donc certain que notre Doctrine » n'eſt non plus Janſéniſte que les Com- » mandemens de Dieu; d'où il ſuit, ce » qui eſt abſurde, ou que Dieu eſt Jan- » ſeniſte en commandant des choſes im- » poſſibles, ou que nous ne ſommes pas » Janſéniſtes en établiſſant la vraie Doc- » trine *de l'Evangile*, comme la ſeule ré-

gle

» gle des mœurs & de la conduite des
» Chrétiens. » *

A ce témoignage j'ajoute celui du Pere Camargo. Ce pieux & savant Jésuite, après avoir remercié Dieu d'avoir souffert pour la cause de l'Evangile, fait une vive & touchante peinture des persécutions que les partisans de l'erreur suscitent aux défenseurs de la vérité, & acheve son tableau par ces traits. » Le siécle où nous
» vivons est si pervers & si malheureux,
» que nous combattons de toutes nos for-
» ces le sistême de la probabilité, nous
» avons déja plus d'une fois, quoique tou-
,, jours en vain par la grace de Dieu, été
,, déferés aux Tribunaux de la foi, & dé-
,, peints auprès de nos Juges, comme des
,, hommes d'une doctrine suspecte qui
,, veulent répandre le venin du Janse-
,, nisme; & ce qu'il y a de plus singu-
,, lier, c'est que les Théologiens relâchés
,, font consister le Jansénisme à enseigner
,, qu'on peut craindre de pécher *formelle-*
,, *ment* lors même qu'on s'imagine (ou
,, par de mauvais principes, ou par dé-
,, faut de réflexion actuelle,) ne pas vio-
,, ler la Loi de Dieu. C'est ainsi qu'au-

* Ergo via nostra non plus de Jansenismo habet; quam habeant ipsa præcepta Dei. Quare, quod esse nequit, aut Deus Jansenista est impossibilia præcipiendo, aut nos Jansenistæ non sumus solas veras doctrinas regulam vivendi constituendo. P. Michaël Elizal de 3. parte, Liv. 7. q. 5. §. 4. p. 29. V. Præf. tom. 1. Th. Moral. P. Concina.

„ jourd'hui on fait paſſer les erreurs pour
„ des Dogmes, & les Dogmes pour des
„ erreurs. Nous ne nous affligerions pas
„ néanmoins des fauſſes accuſations dont
„ on nous charge, puiſqu'au contraire ce
„ ſont, comme Jeſus-Chriſt l'enſeigne,
„ autant de ſujets d'une grande joie; ni
„ même nous n'en dirions rien, ſi elles
„ ne retomboient pas ſur la Doctrine de
„ la Vérité que nous défendons, & qu'il
„ ne nous eſt pas permis de ſouffrir que
„ l'on décrie. „ * Cette perſécution dure
encore après la mort de ces deux grands
hommes; puiſque le P. Nicolas Ghezzi
leur Confrere dit expreſſement dans un
Ouvrage imprimé à Lucques en 1744.
„ qu'ils ont déchiré le ſein de la Société
„ en donnant malheureuſement dans le
„ Janſéniſme. „

C'eſt-à-dire, Monſieur, me dit alors le
Docteur de Sorbonne, que ſelon cette

* Adeo miſero ac infelici ſeculo vivimus, ut qui illam (minus probabilem opinionem) pro viribus refellimus, haud ſemel apud judices & Tribunalia ſidei delati ac diffamati ſumus, fruſtra tamen, proprio Deo, ut homines ſuſpectæ doctrinæ, qui ſcilicet velimus Janſeniſmi peſtem invehere. Porro benigni Theologi Janſeniſmum ſapere dicunt docere quòd poſſimus peccatum formale timere ubi putamus nos minime peccare. Sic hodie errores dogmata theologica, & dogmata reputantur errores. Quod neque doloremus, neque meminiſſemus, cum gaudii potius magni juxta doctrinam Domini materia ſit, niſi doctrinam tangeret veritatis cujus infamiam pati non poſſumus. P. Ignatius de Camargo Lib. qui inſcribitur *Regula honeſtatis* & Clementi XI. noncupatur, Lib. 2. contr. 4. 2. 8. par. 9. n. 595.

nouvelle façon de raiſonner, quiconque ne veut pas ſubſtituer à l'Evangile de Jeſus-Chriſt, l'Evangile de la politique & des paſſions, eſt deſlors un hérétique; & que le pur chiſtianiſme eſt ce que l'on appelle le Janſéniſme; en ce cas-là je conſens à être Janſéniſte *in virtu di ſiſtema politico.* Mais ce qui me ſurprend, ajouta-t-il, c'eſt la contradiction où tombent les Auteurs d'un tel paradoxe. Je ne ſçaurois m'empêcher de dire, ou qu'ils ne croient pas à leur grace verſatile, ou qu'ils ſont étrangement inconſéquens. Quoi! des Théologiens qui admettent un ſecours toujours préſent qui donne à la volonté des forces égales: des forces d'équilibre *vires pares & æquales* qui augmentent toujours à proportion des difficultés qui s'oppoſent à l'accompliſſement de la Loi; comment peuvent-ils craindre l'impoſſibilité des préceptes? Comment oſent-ils énerver & corrompre la Morale que le Fils de Dieu eſt venu enſeigner à tous les hommes, ſous prétexte de la rendre praticable à tous? & moi, Monſieur, répliqua Mr. le Préſident, je trouve que tout cela eſt bien conſéquent; & que quiconque ne croit qu'à une grace qui eſt la même dans les bons & dans les mauvais, & dont le bon uſage vient uniquement de l'homme, doit, pour ſe ſuivre, ne compter gueres que ſur ſoi, & juger d'après le calcul de ſes propres forces, ſi les précep-

tes ſont ou praticables, ou impoſſibles. Mais je vous en prie, ajouta-il, ſupprimons ces réflexions qui ne ſont propres qu'à nous faire perdre de vue des objets plus preſſans. Je n'ai pas oublié que M. le Chevalier nous a parlé de conteſtations ſur le Jeûne & ſur l'Uſure, & il me ſemble qu'il a auſſi nommé une nouvelle Secte de *Mamillaires.* Il y a eu autrefois une Secte galante de ce nom, dont je me ſouviens d'avoir lû l'hiſtoire. Voudriez-vous m'apprendre, Monſieur, me dit-il, ſi les nouveaux Mamillaires ſoutiennent la même erreur que les anciens. La même, répondis-je, pour le fonds; il y a ſeulement de la différence dans les circonſtances qui ſont plus vicieuſes dans ceux de nos jours. Le Pere Concina, que j'ai compté parmi les Janſéniſtes *in virtu di ſiſtema politico*, a fait de cette nouvelle erreur une hiſtoire fort exacte qu'il a mis à la tête de ſes Paradoxes. Ne ſont-ce pas, reprit M. le Préſident, ces mêmes Paradoxes contre leſquels le prétendu Docteur de Sorbonne témoigne tant de mauvaiſe humeur dans la Lettre qu'on vient de lire? C'eſt cela même, répondis-je; ce petit Ouvrage eſt curieux & traité avec beaucoup d'eſprit. Tant mieux, répliqua M. le Préſident, vous aurez le bonté de nous le traduire. L'Ouvrage eſt petit, dites-vous; l'Italien eſt votre Langue, on lit avec plaiſir ce que

vous écrivez en François ; ainſi vous ne pouvez vous refuſer à nos déſirs : nous vous donnons ſix ſemaines pour ce travail ; il vous diſpenſera de nous raconter ce qui regarde les Mamillaires. Mais ſouvenez-vous que nous ne vous diſpenſons pas de nous faire l'hiſtoire des conteſtations ſur le Jeûne & ſur l'Uſure. J'eus beau me défendre ſur tout de me charger de la Traduction, toute la compagnie ſe joignit à M. le Preſident & me fit de ſi vives inſtances, que je fus obligé de donner parole. J'obtins ſeulement que nous remettrions au lendemain la ſuite de ma Narration, afin que j'euſſe le loiſir d'aller terminer des affaires importantes que je devois conclure ce même jour. Nous primes donc congé les uns des autres, en nous promettant de revenir le jour ſuivant dîner au même endroit.

Deuxiéme converſation.

Perſonne ne fut infidéle au rendez-vous. J'eûs à me plaindre ſeulement de ce qu'on avoit introduit pluſieurs nouveaux venus, & que la Compagnie ſe trouva plus nombreuſe qu'elle n'avoit été la veille. Voici, Monſieur, me dit M. le Préſident, un Auditoire bien avide d'apprendre la ſuite des faits dont vous nous avez promis le recit ; j'ai remarqué que l'empreſſement de vous entendre a

rendu notre dîner de quelques minutes plus court qu'à l'ordinaire. Nous attendons d'abord l'hiſtoire des conteſtations ſur le Jeûne ; mais je voudrois bien qu'avant que vous commenciez, la Compagnie fit le procès à M. le Docteur de Sorbonne. Il s'aviſe de porter ici un eſprit de critique & d'incrédulité qui ne lui convient point. Tout à l'heure il a eu la méchanceté de me dire à l'oreille qu'en France bien des Savans n'ont pas une grande idée du Pere Concina, depuis que le Journaliſte de Trevoux en 1744. l'a dépeint comme un déclamateur plus accoutumé à parler beaucoup qu'à bien parler, & moins capable de raiſonner que de faire du bruit. * Voudriez-vous, Monſieur, nous faire connoître au vrai ce Théologien ſi célébre en Italie, vous nous fournirez ſans doute de quoi humilier notre Docteur. Je vous demande grace, lui dis-je, M. pour votre ami : je ſai bon gré à ſa critique de me donner lieu de commencer par vous tracer une idée du P. Concina. Il n'eſt pas poſſible de parler des combats Théologiques d'Italie, dans leſquels il a joué un ſi beau rôle, ſans faire en même-tems l'hiſtoire de ce ſavant Théologien & de ſes Ouvrages. S'il eſt vrai qu'il faut définir les hommes par les qualités du

* Le Journal eſt cité d'après la traduction Italienne.

cœur, c'eſt ſur tout par rapport au Pere Concina. L'amour de la vérité domine dans ſon ame & en conſtitue le caractère. C'eſt le reſſort qui a développé & mis en œuvre tous ſes talens ; c'eſt le maître intérieur qui a formé en lui un eſprit juſte, pénétrant, étendu, une imagination vive & féconde, une vaſte érudition, un coup d'œil admirable pour appercevoir les ruſes & les artifices de l'erreur ? une force & une élévation de courage au-deſſus des préjugés & des paſſions, des craintes & des eſpérances, & qui lui a fait prendre les différentes formes de Prédicateur, d'Hiſtorien, de Juriſconſulte, de Théologien, de Philoſophe, afin de faire triompher la vérité de toutes les eſpéces d'erreur. Un tel homme fut entraîné de bonne heure par ſon caractère dans l'état de vie pour lequel il étoit fait. Il embraſſa un Inſtitut, où avec la tradition de la ſaine doctrine, ſe ſoutient & ſe perpétue une ſucceſſion de zèle pour la défendre. On ne ſera pas ſurpris que le P. Concina ait recueillit toute l'ardeur de ce zèle, & que ſous ces impreſſions il ait rendu de grands ſervices à la Religion ; mais on aura de la peine à croire, eû égard aux Adverſaires qu'il lui a fallu combattre, que ſon courage ait été ſoutenu & aguerri dans les circonſtances les plus difficiles par les vives & touchantes exhortations

du célébre P. Giuli, Profeſſeur en droit Canon au Collége des Allemans, Sécrétaire de la Congrégation de l'Examen des Evêques, & ce qui vaut tous les titres & tous les éloges, eſtimé pendant ſa vie & ſincérement regretté après ſa mort (arrivée en 1749.) du Pape Benoît XIV. Cet illuſtre Jéſuite, dont le cœur étoit étroitement uni avec celui du P. Concina par l'amour de la vérité, ne l'entretenoit dans les fréquentes converſations qu'ils avoient enſemble, que de l'obligation où ſont tous les Théologiens de ſe conſacrer à la défenſe de la ſaine Doctrine, & de tout ſouffrir, de tout perdre plutôt que d'abandonner la cauſe de Dieu. Courage, cher ami, lui diſoit ce grand homme, ſoyons toujours attachés à la vérité & gardon en tout la juſtice. Loin de nous les déplorables illuſions de cette fauſſe & malheureuſe politique qui ſacrifie les intérêts de la conſcience à des préjugés de Corps, à des intérêts domeſtiques. Je déteſte l'erreur, je la pourſuis dans les perſonnes de ma profeſſion; j'aime la vérité, je l'embraſſe dans les Etrangers, même dans les Adverſaires. Non les Sociétés Eccléſiaſtiques ne peuvent, non plus que l'Egliſe, ſe ſoutenir que par la pureté de la Doctrine Evangélique. Suivez, mon cher ami, votre auguſte deſtination; combattez ſans relâche les opinions pernicieuſes qui ravagent le trou-

peau de Jesus-Christ & qui entretiennent un grand nombre de Chrétiens dans un sistême de vie non moins contraire aux lumiéres de la Raison & de l'équité naturelle, qu'à celles de la Foi. Jamais Ciceron & Brutus dans leurs conversations & dans leurs Lettres ne s'entrecommuniquérent autant d'amour & de zèle pour la liberté de leur Patrie, que ces deux Théologiens s'en inspiroient mutuellement pour la Doctrine de l'Eglise. Ici toute la Compagnie m'interrompit, & ne put s'empêcher de s'écrier au prodige. Quoi! dit-on, Monsieur, un Dominicain recevoir la mission d'un Jésuite, pour aller faire la guerre au relâchement, l'admirable chose, si elle est aussi vraie qu'elle est peu vraisemblable! Le respect que j'ai pour vous, Messieurs, est, leur dis-je, un bon garant du soin que j'apporte pour ne rien dire que de vrai. Ce que vous venez d'entendre je le tiens d'un Prélat de la Cour de Rome qui fut souvent présent aux conversations de ces deux grands hommes, & je suis d'ailleurs en état de vous le faire lire dans un livre que j'ai chez moi, * écrit en latin, & répandu dans toute l'Italie. La mission

* Facescant à nobis, *disoit le Pere G'uli*, præstigia ista.... illorum misereamur qui ut prius Ordo alteri præstet, suosque socios falli ncicios propugnent, perpetua fovent, aluntque dissidia conatu irrito & infelici, &c. V. tom. 1, Theol. Mor. P. Concina, præf. p. 134.

du Jésuite n'est pas seulement frapante & singuliére ; elle a aussi été tellement efficace, que dans toutes les disputes qui se sont élevées depuis dix ou douze années en Italie sur la Morale, le P. Concina a été le principal défenseur de la saine Doctrine & l'adversaire le plus déclaré des opinions relâchées. Je vais vous faire l'histoire de ces opinions, en commençant par les contestations sur le Jeûne.

En 1739. M. l'Abbé Copelloti & M. l'Abbé Cazali, publiérent *une Dissertation théologique & morale sur le Jeûne*. Le but de cet Ouvrage est de renverser la doctrine que le célébre M. Montegazzi avoit établie en 1736. dans son Livre touchant l'obligation de jeûner, que l'Eglise impose à ceux même qui sont légitimement dispensés de l'abstinence, soit à cause de l'extrême disette du maigre, soit à cause de quelque indisposition habituelle. Plusieurs Ecrivains, dont le moins inconnu est le P. Brignolle Jésuite, s'étoient élevés contre cette Morale qui leur paroissoit trop sévére; mais ils avoient été réfutés avec tant de succès par le Savant M. Muratori & par M. Carbonara, que leurs Ouvrages étoient entiérement tombés dans l'oubli. Les deux Abbés voulant néanmoins relever leur opinion en dépit du soulévement du Public, entreprirent de ramener les suffrages, en re-

courant à je ne ſai quelle ſubtilité, & en donnant à leur Ouvrage une eſpéce de forme ſiſtématique. Au lieu d'entrer dans l'intention de l'Egliſe qui en impoſant le précepte du Jeûne ne ſe propoſe pas tant d'établir une pratique particuliére de mortification, que de preſcrire une loi générale de pénitence, à laquelle tout Chrétien doit prendre part, à proportion de ſes forces & des dettes qu'il a contractées envers la juſtice de Dieu, ils prétendent établir une opinion inſoutenable par elle-même ſur les principes ruineux d'une fauſſe & pitoyable ſcolaſtique. Selon ces Meſſieurs, le Jeûne eſt un tout indiviſible qui conſiſte à garder l'abſtinence & à ne faire qu'un repas. Si vous ôtez l'une de ces deux choſes, le Jeûne ne ſubſiſte plus, ſa nature eſt détruite; ainſi quiconque eſt diſpenſé de l'abſtinence ne ſauroit accomplir le Jeûne, & ſe trouve par conſéquent diſpenſé de jeuner. De-là ils concluoient que les particuliers auſſi bien que les Communautés entiéres, à qui l'on permet pour des raiſons légitimes de ne pas garder l'abſtinence dans le Carême, ne ſont plus dans l'obligation de ne faire qu'un repas, & peuvent même pour flatter leur goût, mêler les mets défendus avec ceux qui ſont permis.

Une opinion ſi fauſſe, ſi biſarre & ſi ſcandaleuſe ne pouvoit manquer d'être

combattue avec vigueur. Cette même année 1739. Le P. Concina publia son fameux Livre intitulé : *Le Carême appellant du Tribunal contentieux de certains Casuites modernes au Tribunal du bon sens & de la bonne foi.* Tout l'Ouvrage remplit bien ce Titre, & montre en effet combien les adversaires qu'il attaque s'étoient écartés des lumiéres du sens commun. Ils entreprirent envain de défendre la Dissertation ; le Public accueillit fort mal leur Apologie, elle resta dix-huit mois ensévelie dans les ténébres. Comme cependant l'opinion relâchée, quoique contredite & traitée avec mépris dans les conversations & dans les livres, trouvoit beaucoup de partisans dans la pratique, le Pape Benoît XIV. pour arrêter le progrés du mal, publia le 30. du mois de Mai 1741. un Bref adressé à tous les Patriarches, Archevêques & Evêques d'Italie, dans lequel il établit l'obligation où sont tous les Chrétiens de ne faire qu'un seul repas & jeûner exactement, lors même qu'ils sont dispensés de l'abstinence. Ce jugement déplût aux Théologiens relâchés ; & leur habileté à rendre probables les Paradoxes les plus absurdes, mit au jour bien des subtilités pour en éluder l'autorité. Quelques-uns prétendirent que le Decret du Saint Siége n'obligeoit pas à la rigueur, mais qu'il renfermoit une simple exhortation à faire

ce

ce qui eſt le plus parfait ; d'autres ſoûtinrent qu'il regardoit les Communautés, & non pas les particuliers ; tous décidérent unanimement que le Pape n'avoit point jugé en qualité de Chef de l'Egliſe qui prononce *ex cathedrâ*, mais en qualité de Docteur particulier qui donne des avis & des conſeils aux Fidéles. Il y eut même un certain Jéſuite plus hardi & plus déciſif, qui aſſura que Benoît XIV. établiſſoit un nouveau droit ſur la matiére du Jeûne, & qu'un autre Pape pourroit faire une Loi toute oppoſée. Pour étouffer cet eſprit de révolte & faire ceſſer des diſcours ſi peu chrétiens, le Saint Pere publia le 22. d'Août 1741. un ſecond Décret qui condamne les frivoles interprétations & les indignes ſubtilités qui avoient été imaginées par des hommes ennemis de la pénitence chrétienne, *à pœnitentiâ chriſtianâ abhorrentibus*. Il y eſt déclaré auſſi que Sa Sainteté bien loin d'impoſer une nouvelle Loi, n'a fait que maintenir l'ancienne & reſpectable tradition de l'Egliſe univerſelle ſur la pratique du Jeûne. Le jugement d'un Pontife ſi verſé dans la ſcience eccléſiaſtique devroit abattre pour toujours l'audace des partiſans du relâchement ; ils oſerent néanmoins diſputer encore, & ſoutenir la *Probabilité* de leur opinion. Une opiniâtreté ſi déplorable obligea le P. Concina de mettre au jour un Com-

mentaire ſur les deux Brefs du Saint Siége; & un autre Ouvrage plus étendu qui a pour titre, *Diſcipline ancienne & moderne de l'Egliſe Romaine touchant le Jeûne du Carême.* La Force & la préciſion de ces deux Ecrits acheverent ce que l'autorité avoit commencé : du moins les diſputes ceſſerent en Italie, mais l'Egliſe n'y gagna rien : le mal ne fit que changer de place : les mêmes conteſtations s'éleverent en Eſpagne où elles firent encore plus de bruit. L'Archevêque de Compoſtelle voulant calmer le trouble dès ſa naiſſance envoya au Saint Siége ſept Articles qui renfermoient tous les points dont on diſputoit. Le Pape lui fit une réponſe exacte & détaillée qui foudroie de nouveau l'erreur & qui confirme la Doctrine établie dans les deux Brefs dont nous avons parlé.

Comme j'achevois ce récit & que j'allois parler des conteſtations ſur l'Uſure, il ſurvint pluſieurs Dames qui firent une irruption ſoudaine dans la chambre où nous étions. Alors M. le Préſident ſe leva, & s'approchant de moi ; Vous achevez heureuſement, me dit à l'oreille, l'hiſtoire des diſputes ſur le Jeûne. Ces matiéres ſont trop ſérieuſes pour les femmes de notre ſiécle : ainſi remettons, s'il vous plait, la ſuite à demain. La Compagnie applaudit à cette propoſition; je l'acceptai volontiers, & étant ſorti de chez notre ami, j'allai réfléchir dans une

allée des Tuilleries ſur ce que j'avois à dire le jour ſuivant.

Troiſiéme Converſation.

Je fus très-exact à me rendre le lendemain environ à l'heure du dîner, chez M. le Préſident, où je trouvai les mêmes perſonnes que le jour précédent. Quand nous nous fumes aſſis après le repas dans la Salle de Compagnie: Nous voici, me dit cet illuſtre Magiſtrat, tous diſpoſés à vous entendre parler des conteſtations ſur l'Uſure. Je ſerai charmé de ſavoir ce qu'on penſe en Italie, & de le comparer avec les Paradoxes que certains prétendus beaux eſprits de ma connoiſſance débitent quelquefois ſur cette matiére. Si l'on vouloit, Monſieur, lui dis-je, chercher de bonne foi dans l'hiſtoire générale du genre humain ce qu'il faut penſer de l'Uſure, il y auroit peu de diſputes ſur ce ſujet. Le Créateur a écrit dans tous les cœurs en caractéres inéfaçables, que nul homme n'eſt étranger à un autre homme, que chacun doit ſecourir ſon ſemblable, & le ſecourir gratuitement lorſque par-là il ne ſouffre aucun dommage. La Loi de Moïſe & l'Evangile de Jeſus-Chriſt ordonnent également de prêter ſans exiger & même ſans attendre aucun intérêt. Les plus célébres Legiſlateurs des Nations infidèles, auſſi bien que les Princes Chrétiens, ont défendu ce profit injuſte & ſordide que nous

appellons Uſure ; & lorſque pour favoriſer le Commerce qui eſt le ſoutien des Etats, ils ont été obligés de faire jouer ce reſſort qui réveille la cupidité & la rend officieuſe, jamais ils n'ont approuvé, mais ſeulement permis ou toleré un mal dont une ſage & louable politique ſçait tirer de grands avantages. Quand on examine tout cela de ſang froid, il eſt facile de ſaiſir le vrai point de vûe de la Loi éternelle ; mais quand l'amour-propre corrompt la raiſon & l'entraîne dans ſon parti, combien de tours ſpécieux & ſéduiſans ne trouve-t'on pas pour juſtifier & rendre légitime le plus ſûr moyen d'amaſſer de l'argent, & par-là de ſatisfaire tous ſes déſirs ? Calvin eſt le premier Ecrivain qui a ſoutenu d'une maniére ſiſtématique la cauſe de la cupidité ; & ceux qui après lui ont travaillé dans la même vue, n'ont été que les Diſciples de cet héréſiarque. Selon ſon ſyſtême la juſtice ne défend de tirer intérêt que du pauvre, & il eſt permis d'en exiger du riche à qui l'on prête de l'argent pour avancer ſes affaires & accroître ſa fortune : pourvû qu'on ſe contienne dans les bornes de la modération preſcrites par les Loix civiles. Cette Doctrine fut renouvellée il y a plus de vingt ans en Hollande ; & c'eſt de-là qu'elle a paſſé en Italie, je ne croirai pas faire une diſgreſſion ennuyeuſe, ſi je remonte juſqu'à cette époque.

En 1728. M. Nicolas Broederſen, Cha-

noine d'Utrecht, quoiqu'attaché à un parti qu'on n'accuse pas de relâchement, se déclara néanmoins en faveur de l'Usure sans son Traité *des Contrats des rentes rachetables des deux côtés.* Cet Ouvrage pernicieux déplût beaucoup à M. Barchman Archevêque d'Utrecht, & souleva tout ce qu'il y avoit de plus sçavant en Hollande. M. Petit-Pied & M. le Gros l'attaquerent en 1730. par le Livre latin intitulé : *Le Dogme de l'Eglise sur l'Usure expliqué & défendu.* Cette même année & la suivante, M. Petit-Pied fit une seconde attaque en publiant quatre Lettres sur la même matiére. Mais les forces de ce Théologien ni celles de M. le Gros n'opérerent rien sur l'esprit du Chanoine : il fut peu touché de leurs raisons ; & au lieu de réformer son opinion, il fit imprimer en 1748. un gros volume, *de Usuris licitis & illicitis*, où il l'étend, la dévelope davantage, & tâche de l'établir par toute sorte de raisonnemens & d'autorités.

Cette erreur se communiqua d'Hollande en Italie en passant par d'autres mains. En 1741. le P. Pichler Jésuite, Professeur en Droit Canon dans l'Université d'Ingolstat en Baviere, fit imprimer à Venise un Livre intitulé *Jus Canonicum.* Cet Ecrivain, pour mieux établir sa fausse opinion, commence par faire semblant de s'approcher de la verité. Il avoue que l'Usure est défendue par le Droit naturel & par le Droit

divin ; mais il prétend que *probablement* ce n'eſt qu'autant qu'elle n'eſt pas néceſſaire pour le ſoutien des Etats : de telle ſorte qu'il appartient aux Princes & aux Chefs des Républiques de fixer les cas où ils jugent à propos de la rendre permiſe & légitime. Sur quoi un Saint Evêque d'Eſpagne * me diſoit un jour fort agréablement, ,, que ſelon ce ſiſtême Dieu ne ,, pourroit décider ſur le ſort des Uſuriers ,, qu'après avoir bien étudié le Code de ,, chaque Royaume. ,,

Quelque pernicieuſe que ſoit la Doctrine du Pere Pichler, il n'y avoit pas à craindre qu'elle fît de grands ravages, ſi elle n'eût été connue que par le gros Livre latin de ce Jeſuite. Mais par malheur un Ecrivain illuſtre & très-célébre dans la République des Lettres l'adopta & en prit la défenſe dans ſon Livre Italien imprimé en 1744. & intitulé *de l'Emploi de l'argent.* ** Jamais homme n'eut plus de talent pour accréditer un ſiſtême. Les graces du ſtile, la beauté de la méthode, l'art d'arranger les raiſonnemens, de les placer dans un jour favorable, & d'en cacher le faux ſous les couleurs de la vraiſemblance ; beaucoup de modeſtie, une grande politeſſe à l'égard de ſes adverſaires, une attention bien menagée à citer du Grec & de l'Hebreu, & à montrer

* M. Palanco, de l'ordre de S. François.
** Dell'impiego del Donaato.

plus d'érudition & des recherches qu'on n'en trouve dans le commun des Théologiens ; le nom même du Pape à qui l'Ouvrage étoit dédié : tout cela le rendoit infiniment seduisant. Et la même Doctrine qui eût fait horreur à tout le monde, si on ne l'avoit vûe que dans les Ecrits de Calvin, de Broedersen, ou de Pichler, trouva bien des partisans quand elle parut sous le nom du Marquis de Maffei. La maniere dont il présente son dessein, intéresse d'abord en sa faveur. ,, Le but que je me propose, dit-il, n'est ,, pas d'accuser ou de blâmer le sentiment ,, contraire au mien ; mais seulement de ,, faire voir qu'il n'y a rien de décidé sur ,, cette matiére, & qu'il n'est pas per- ,, mis à des particuliers d'ériger leur opi- ,, nion en Dogme, ni de traiter d'héré- ,, tiques ceux qui ont une différente façon ,, de penser. ,, Il ajoute qu'il ne donne ses idées que pour des conjectures qu'il soumet au jugement de l'Eglise, & qu'il proteste qu'il est prêt de retracter dès qu'on les trouvera contraires à la Doctrine catholique. La contenance avec laquelle il a vu proscrire son opinion a prouvé qu'il faisoit cette protestation en grand homme, je veux dire de bonne foi & par un sentiment sincére de défiance de ses propres lumiéres, & de respect pour l'autorité de l'Eglise.

Pour présenter le coup-d'œil de son sis-

tême, je n'ai qu'à rapporter les propoſitions ſimples auſquelles il reduit ſa Doctrine, & qu'il prouve enſuite l'une après l'autre avec étendue. L'Uſure ne conſiſte qu'à exiger un trop gros intérêt : l'Ecriture, les Conciles & les Peres Grecs & Latins n'en condamnent que l'excès : les Scholaſtiques du treiziéme ſiécle ont mal entendu le mot *Mutuum*, leur erreur a entraîné les Théologiens qui ſont venus après eux : *Mutuum* ne ſignifie pas ſeulement un prêt, mais un prêt purement gratuit; exiger un intérêt après avoir prêté gratuitement, c'eſt ſans doute manquer de bonne foi, & ſe rendre coupable du crime d'Uſure, au lieu que de prêter de l'argent dans l'intention d'en tirer du profit eſt une choſe très-pernicieuſe....

A la faveur d'un Livre méthodique & agréable à lire, le Public ſe crut en droit d'approfondir cette matiére. Chacun prit parti & ſe mêla de prononcer ſur les queſtions les plus délicates ; on diſputa ſur tout avec chaleur ſur les *Contrats des rentes rachetables des deux cotés.* Pluſieurs perſonnes reſpectables, touchées d'un ſi grand déſordre, en donnerent avis au Saint Siége ; & dès le commencement de 1745. le Pape établit une Congrégation de Cardinaux, de Prélats & de Religieux de differens Ordres, parmi leſquels le P. Concina eut un rang diſtingué. Ces Théologiens furent char-

gés de parcourir toute la Tradition, & de fixer exactement le Dogme constament reçu dans l'Eglise sur l'usure. Après quelques mois de travail ils s'assemblérent deux fois, le 18. Juillet & premier d'Août de cette même année, pour rendre compte de leurs recherches & de leurs déliberations au Saint Pere. Benoît XIV. ayant recueilli tous les suffrages que le Secrétaire de la Congrégation avoit rédigées par écrit, voulut encore examiner lui-même avec cette supériorité de génie qui lui est propre, cette importante matiére; & le premier de Novembre suivant, il adressa à tous les Evêques d'Italie une Lettre circulaire dans laquelle il donne d'abord une notion exacte & précise de l'Usure, & prescrit ensuite tout ce que la doctrine de l'Eglise Catholique renferme de décidé sur ce sujet.

Les Théologiens d'Italie ne manquérent pas d'appuyer par des savans Ecrits le jugement du Saint Siége. Le P. Concina ouvrit la carriére. Il publia au commencement de 1746. un Commentaire sur la Lettre circulaire, & presqu'en même-tems un autre Ouvrage qui renferme une *Exposition de la foi de l'Eglise Romaine sur l'Usure*, & une solide Réfutation du *Traité de l'emploi de l'argent*. L'auteur suit pas à pas l'adversaire qu'il veut combattre. Il commmence par établir l'état de la question & par fixer la signification des termes;

il fait voir que le crime d'Usure que Dieu défend, & qu'il appartient à l'Eglise de caractériser & de définir, consiste à exiger quelque chose au-dessus de la somme qu'on a prêtée, sans d'autre titre que le prêt même. Il prouve que toute la Tradition est unanime dans cette idée. La cause des Scholastiques triomphe entre ses mains. Il les rétablit dans la réputation où ils sont sont d'avoir bien connu la nature du Prêt, & d'avoir bien saisi la signification du mot *Mutuum*, lorsqu'ils ont dit qu'il consiste à ceder à autrui une chose qui se consume par l'usage, à condition que dans un tems déterminé on rendra l'équivalent de la même espéce. Il démontre que ce prêt n'a rien que de juste & de légitime, s'il est gratuit & désinteressé; mais que s'il ne l'est pas, il devient injuste & usuraire. Ensuite il oppose les lumiéres de la raison aux préjugés, le droit de l'humanité à l'insatiable avidité de l'Avarice; & démontre que selon les principes de la Loi éternelle, l'intérêt ne peut avoir lieu qu'à titre de dédommagement, & que le travail & l'industrie sont, quoiqu'en dise la cupidité, les seuls moyens légitimes de gagner de l'argent

Après avoir combattu l'erreur exposée au grand jour & à découvert, le P. Concina crut devoir encore l'attaquer & la poursuivre dans les sombres retranchemens où elle se cachoit. Tous les Casuistes

d'Italie faisoient profession de se soumettre au décret du Saint Siége ; mais quelques-uns suivoient réellement la Doctrine condamnée, en adoptant le *triple Contrat*. Il suffit de savoir ce que c'est que ce triple Contrat, pour s'appercevoir qu'il n'est qu'une palliation de l'Usure. D'abord deux hommes entrent en société, l'un fournit une somme d'argent, l'autre se charge de la faire valoir, à condition qu'on partagera des deux côtés & la perte, & le profit. Ensuite le premier voulant assurer son capital, se contente d'un profit moindre que celui qu'il peut espérer, par exemple, s'il est probable qu'il lui reviendra douze pour cent il se contente de huit, pourvû qu'on lui assure la somme qu'il a mise en société. Enfin le produit de huit pour cent restant encore douteux & dépendant des événemens, le même associé renonce à ce profit plus considérable, mais incertain, si on veut lui en assurer un moindre, comme par exemple quatre pour cent au lieu de huit. Avec un dégré d'intelligence fort médiocre, on voit clairement que ces différentes conventions se réduisent en derniére analyse à ce qu'un homme prête une somme d'argent à un autre homme, & que sans courir aucun risque, sans souffrir aucun dommage, & sans contribuer à la faire valoir, il en retire néanmoins du profit : ce qui est précisément l'Usure bien caracterisée. Vous com-

prenez ſans que je le diſe avec quelle force & quel avantage le P. Concina combatit une telle doctrine ; & combien ſon Livre intitulé *l'Uſure du triple Contrat démontrée* cauſa de chagrin à certains Caſuiſtes qui ſont zèlés défenſeurs de cette eſpéce de Contrat. Je vois bien, me dit alors M. le Préſident que les Caſuiſtes commodes n'ont eu depuis long-tems d'adverſaire ſi redoutable, & je ſuis perſuadé que s'il y avoit quatre ou cinq *Concina* dans chaque Royaume, la Morale relâchée ſeroit bannie pour toujours. Je craindrois ſeulement que dans certain Pays on ne décriât des Théologiens d'un courage ſi mâle, & qu'on ne les fît paſſer pour ſuſpects de Janſéniſme & de paſſion contre une Societé reſpectable. Vous-même, Monſieur, ajoûta le Docteur de Sorbonne, en m'adreſſant la parole, ſi vous racontiez ce que nous venons d'entendre, devant certains Moliniſtes que nous connoiſſons, vous paſſeriez pour un homme paſſionné qui cherche à décrier un Inſtitut célébre.

Il s'en faut bien, lui dis-je, Monſieur, que je ſois ennemi d'aucun Ordre. J'aime tous les hommes, mais je n'aime les erreurs de qui que ce ſoit. En faiſant connoître pluſieurs illuſtres Ecrivains de la Société qui ont enſeigné la ſaine Doctrine & pourſuivi le relâchement, j'ai fait honneur à leur Corps ; & en indiquant quelques-uns de ceux qui ont ſoutenu des erreurs

erreurs, je n'ai fait tort à perſonne. Voici, Meſſieurs, la façon de penſer que nous avons en Italie. Elle me paroît bien ſage & bien digne de tous les honnêtes gens. Les Auteurs qui enſeignent des opinions perverſes & oppoſées à la pureté de la Morale Chrétienne, ne peuvent être conſidérés que ſous deux points de vue : ou comme des hommes ſans mœurs, ſans probité, qui ſe ſeroient armés contre l'Evangile, & qui auroient employé leurs talens à corrompre la Foi & à ſéduire les Fidéles : * ou comme des hommes ſujets à ſe tromper, mais gens de bien, qui en mettant au jour des opinions relâchées, ont cru ne préſenter que ce que l'Evangile a d'aimable ; qui au milieu même de leurs égaremens cherchent ſincérement la vérité, & ſont tous diſpoſés à la reconnoître dès qu'elle leur ſera annoncée par la voix de l'Egliſe. La premiere ſuppoſition fait horreur : elle nous juſtifieroit trop. Mais quiconque méritera qu'on le place dans la ſeconde hypothèſe, ſera-t-il des reproches, ſuſcitera-t-il des orages aux adverſaires de l'erreur ?

M. le Marquis de Maffei, cet Antiquaire habile, ce Poëte du premier ordre, ce Génie ſupérieur dont les productions ſeront eſtimées de la poſtérité la plus reculée : ce célébre Ecrivain, au lieu de pren-

* Ce raiſonnement eſt de S. Auguſtin.

dre à partie ceux qui ont relevé ses écarts, continue toujours de leur être attaché. Pourquoi? Parce que M. de Maffei a écrit en grand homme, & que les grands hommes ne craignent pas d'envisager de près & de confesser leurs fautes, sûrs des ressources qu'ils ont en eux-mêmes pour les reparer: ils savent rendre hommage à la vérité quoiqu'il en coûte à leur amour propre. Je donne d'avance les mêmes éloges à tous ceux qui suivront un exemple si digne d'être imité. La grande plaie du Christianisme n'est pas qu'on hazarde de fausses Doctrines, ni qu'on produise des sistêmes dangereux. Si les Auteurs de ces excès aiment sincérement la vérité, s'ils sont dociles à la voix de l'Eglise, ils donnent à tout le genre humain cette importante & sublime leçon, à laquelle se réduit ce qu'il y a de bon dans les meilleurs Livres, que le plus bel usage qu'on puisse faire de sa raison, c'est d'en reconnoître les égaremens, d'en avouer la foiblesse. Les fautes de tels hommes deviennent heureuses: elles sont pour eux une source de gloire immortelle; leurs Ecrits procurent plus d'avantage à la Réligion que s'ils s'étoient trouvés sans défaut; & on peut dire en un bon sens de chacun de ces Ecrivains: *Si perfecisset, fecerat ille minus.*

Alors m'appercevant que je faisois le Philosophe; excusez, Messieurs, dis-je à la Compagnie, ces réflexions qui vien-

nent de m'échaper à la ſuite d'un récit déja trop long. Je rougis d'avoir parlé ſi long-tems devant vous & je regrette ce que j'aurois gagné ſi vous aviez parlé vous-mêmes. L'attention avec laquelle vous avez été écouté, me dit M. le Préſident, avec cette politeſſe qui accompagne tous ſes diſcours, doit faire ceſſer vos regrets & vous tranquiliſer. Soyez perſuadé que vous nous laiſſez tous pénétrés de reconnoiſſance pour vous, auſſi bien que de reſpect pour le Pape & d'eſtime pour vos Théologiens d'Italie. Plût à Dieu euſſiez-vous encore quelqu'autre choſe à nous dire ſur les matiéres de Doctrine ! Il ne me reſteroit, Monſieur, lui répondis-je, qu'à vous parler des nouveaux *Mamillaires*; mais la Préface des Paradoxes, que je pourrai vous lire dans quelques jours, vous inſtruira là-deſſus. Je dois ſeulement vous avertir qu'étant obligé de retourner inceſſament en Italie, je ne puis continuer ma traduction; mais je vous promets de vous envoyer la ſuite de Veniſe. Alors toute la Compagnie renouvella ſes inſtances pour m'engager à remplir au plutôt ma promeſſe, & à lui apprendre tout ce qui ſe paſſeroit de nouveau. Je les aſſurai que je ſatisferois leurs deſirs autant que mes occupations pourroient le permettre, & je pris congé d'eux.

Voilà, Monſieur, le recit de tout ce

qui s'eſt paſſé chez M. le Préſident. Ma mémoire m'a bien ſervi ; elle m'a fidélement rapellé tous les faits, & a peut-être fourni à ma plume un langage moins irrégulier que celui dont je me ſervis dans la converſation.

Je vais parler maintenant de l'Ouvrage dont je vous envoie la Traduction. Il eſt juſte que je commence par vous donner un Extrait de l'Epître dédicatoire à M. le Cardinal Quirini, n'ayant pas voulu le traduire en entier, ſoit parce que nos amis de Paris m'en diſpenſérent pour diminuer ma peine. Le P. Concina après s'être excuſé d'abord de décrire les grandes qualités de ſon Eminence ne laiſſe pas d'en donner une grande idée. Il repréſente ce Cardinal comme un protecteur de la Littérature, d'autant plus zélé pour le progrès de toutes les Sciences, qu'il a lui-même aſſez de ſçavoir pour écrire en differens genres, & aſſez de modeſtie pour exiger que la Critique, qui eſt la ſource du goût & de la perfection, s'exerce ſur ſes Ouvrages & combatte ſes ſentimens. Il loue ſur tout cette merveilleuſe facilité de génie qui fait que les occupations du Savant ne prennent rien ſur les devoirs de l'Evêque d'un grand Diocéſe. Il rappelle à cette occaſion le parallele que Ciceron faiſoit autrefois des Romains avec les Grecs. ,, Il n'eſt pas bien mer-,, veilleux, diſoit ce grand Orateur, que

„ les Philoſophes de la Gréce ayent com-
„ poſé beaucoup d'Ouvrages ; éloignés
„ des affaires d'Etat, ils ſe renfermoient
„ tous entiers à cultiver les Sciences. Au
„ lieu que nous autres Romains nous
„ écrivons dans le tumulte des armées,
„ au milieu d'un Camp & des exercices
„ militaires ; & nous allions l'étude de la
„ plus ſolide Philoſophie avec le Gou-
„ vernement politique du plus vaſte com-
„ me du plus célébre Empire qui fut ja-
„ mais. „ Enſuite il reduit l'éloge de ce
Cardinal à deux qualités qui ſont le prin-
cipal mérite d'un Evêque, l'étude de la
Doctrine, & le ſoin du Troupeau. „ Pour
„ parler, lui dit-il, plus conformément
„ à la matiére de cet Ouvrage, que j'ai
„ l'honneur de préſenter à votre Emi-
„ nence comme un tribut de mon pro-
„ fond reſpect, je dois m'arrêter ſur-
„ tout à l'auguſte qualité qui caractériſe
„ votre ame, je veux dire ce zéle diſcret
„ & éclairé autant que ferme & coura-
„ geux, que vous faites paroître pour la
„ pureté de la Morale Chrétienne ſi étran-
„ gement altérée dans ce malheureux ſié-
„ cle. Les Inſtructions paſtorales que
„ vous avez publiées, Monſeigneur, pour
„ l'édification de votre Diocèſe, ſont con-
„ nues & applaudies par tout. Ces pré-
„ cieux monumens de votre ſavoir & de
„ votre zèle ne reſpirent que la plus pure
„ doctrine des SS. Peres, & rappellent

„ la discipline des premiers & des plus
„ beaux siécles du Christianisme. On n'y
„ trouve rien de commun avec les opi-
„ nions relâchées qu'autorise & que fait
„ éclore de toutes parts le systême des
„ Probabilistes. C'est, Monseigneur, la
„ lecture de ces Ouvrages qui a fait
„ naître dans mon cœur un ardent désir
„ que mes adversaires voulussent s'en rap-
„ porter au jugement de votre Eminen-
„ ce sur les différends qui sont entre eux
„ & moi. Ils devroient accepter ce parti
„ d'autant plus volontiers qu'après les
„ décisions du Saint Siége & de l'Eglise
„ universelle, il n'en est point de plus sû-
„ res ni de plus respectables que les vô-
„ tres.... Ce désir s'accroît & se fortifie,
„ Monseigneur, quand je fais réflexion
„ que tout l'Ordre de S. Benoît, qui est
„ sans contrédit par l'éclat de la Sain-
„ teté & de la Doctrine un des plus cé-
„ lébres de l'Eglise, & dont vous êtes le
„ plus bel ornement, est entiérement
„ déclaré contre le systême de la Proba-
„ bilité. Je pourrois parler des Ecrits du
„ savant Cardinal d'Aguirre & de ceux
„ que plusieurs autres grands personna-
„ ges ont mis au jour sur cette matiere;
„ mais il est inutile de citer des particu-
„ liers, puisque tout ce Corps auguste a
„ combattu l'opinion des Probabilistes
„ par la Doctrine des Peres & par des
„ solides raisonnemens, & a eu la gloire

,, de protéger & de soutenir l'illustre
,, Pere Tyrse Gonzalès, Général des Jé-
,, suites, dans toutes les tempêtes qu'il a
,, essuyées de la part d'un grand nombre
,, de ses Confreres, pour avoir attaqué
,, la Probabilité comme une source fé-
,, conde de relâchemens & d'erreurs.,,

A la suite de l'Epitre dédicatoire vient une préface historique. J'espere, Monsieur, que vous la lirez avec plaisir, elle vous fera voir de quelles manœuvres les Probabilistes sont capables quand ils s'entêtent de leurs opinions. Le P. Benzi est le principal Acteur qui paroît sur la scéne : du moins presque tous les faits qu'on y rapporte doivent leur origine à la Dissertation qu'il publia en 1743. sur les cas réservés dans ce Diocèse, Monseigneur Foscari notre Patriarche, voulant arrêter deux grands désordres, qui devenoient tous les jours plus communs, avoit crû qu'il étoit de la vigilance pastorale d'en rendre l'absolution plus difficile. Il mit au nombre des Cas réservés * *toute espéce de blasphême, & toute action extérieure qui auroit pour objet de donner atteinte à la pudeur des Vierges consacrées à Dieu dans les monastères.* Le P. Benzi, sous prétexte d'expliquer le vrai sens de de cette Loi, y met des restrictions qui

* *I. Casus reserv.* Blasphemiæ in Deum, beatissimam Virginem & Sanctos.

Alter casus reserv. Quælibet impudicitia cum Monialibus peracta vel quomodocumque attentata.

l'anéantiſſent preſqu'entiérement. Selon lui tout blaſphême qui n'eſt pas délibéré parfaitement à cauſe de la mauvaiſe habitude qu'on en auroit contracté, n'eſt pas un péché mortel, & ne peut être par conſequent un Cas réſervé. De même il prétend que ces infâmes galanteries qui allarment la vertu la moins ſévére (*tactus mamillares*) quoiqu'elles ne ſoient pas tout-à-fait innocentes ; ſont du moins en deça du crime, (*ſunt duntaxat ſubimpudici*) & que de leur nature ce ne ſont que des péchés véniels ; d'où il conclut qu'un Evêque n'a pas droit de s'en réſerver l'abſolution. Une doctrine ſi fauſſe & ſi licentieuſe fut dénoncée au S. Siége, & le Pape ne manqua pas de la condamner par un Decret qu'on trouvera à la fin de cet Ouvrage. Outre cela le Jéſuite reçut ordre de faire une rétractation publique de ſon erreur. Cependant pluſieurs de ſes Confreres oſérent prendre ſa défenſe : le détail de cette manœuvre vous fera connoître leur caractére.

A la fin de la même Préface vous trouverez une Relation courte mais intéreſſante des aſſauts qu'on a livré à l'Hiſtoire du Probabiliſme, qui a fait tant d'honneur au P. Concina, & tant de mal à ſes Adverſaires. En combattant les erreurs particuliéres dont j'ai parlé, ce grand Théologien avoit aperçu une erreur univerſelle dans la maxime qui enſeigne :

qu'il est permis de suivre une opinion moins sûre & moins probable que l'opinion contraire, pourvû qu'on soit apuyé de quelque raison plausible ou de l'autorité de quelques Docteurs graves. Il sentit toutes les dépendances de ce principe, il vit toutes les branches qui sortent de cette malheureuse tige : le mensonge & la vérite, le pour & le contre mis au même niveau : le Pyrronisme établi sur la ruines de la Foi : les Dogmes du Christianisme devenus le jouet du raisonnement, & changés en problémes & en *questions Academiques*, selon l'expression du grand Bossuet : toutes les Religions, tous les systêmes également approuvés & autorisés, puisqu'il n'en est point de si absurde ni de si impie, qui ne trouve des protecteurs parmi ces Ecrivains qui se donnent entre eux la qualité de Docteurs graves. Frappé de cette vue il entreprit d'inspirer de l'horreur pour un monstre si dangereux, en traçant le tableau des ravages qu'il a fait dans l'Eglise. Il en présente l'histoire sous quatre Epoques. Dans la premiére, depuis 1577. jusqu'en 1620. on voit l'origine, & pour ainsi dire le premier âge du Probabilisme. Dans la deuxiéme, depuis 1620. jusqu'en 1656. on en remarque l'accroissement & les progrès. La troisiéme depuis 1656. jusqu'en 1690. en montre la décadence ; enfin dans la quatriéme, depuis 1690. jusqu'à notre tems on en voit l'entiére ruine. Cette des-

cription faite de main de maître eſt peut-être le coup le plus terrible qui ait été porté au Probabiliſme. Les faits ont ſur l'eſprit des hommes plus de priſe que les raiſonnemens ; & le ſpectacle des ravages terribles qu'une opinion a fait dans l'Egliſe, l'hiſtoire des anathêmes & des foudres que les Souverains Pontifes, les Evêques & les plus célébres Univerſités ont lancé contre elle : tout cela en fait mieux connoître le venin, que la lecture de pluſieurs Volumes de diſcuſſions ſavantes. Les Probabiliſtes l'ont bien ſenti : une légion d'Ecrivains de leur parti, armés contre cet Ouvrage, prouve qu'ils l'ont regardé comme une fortereſſe redoutable, & en fait le plus bel éloge.

La Préface eſt ſuivie de l'explication des quatre Paradoxes. C'eſt le nom que le P. Concina donne aux fauſſes & bizarres accuſations dont certains Theologiens ſe ſervent pour décrier leurs adverſaires. Ces trop ardens accuſateurs des ennemis de l'erreur reſpectent ſi peu l'humanité, qu'ils imaginent qu'à force de donner des noms odieux à des ſublimes vertus qui les incommodent, ils en impoſeront à la multitude. Ils ont trois ou quatre lieux communs de qualifications odieuſes dont ils ſe ſervent à tout propos. Les principes de la Morale Chrétienne propoſés ſans alteration & ſelon le veritable Eſprit de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe, on les appelle un

Rigoriſme outré ; & on dépeint ceux qui en ſont les défenſeurs comme des hommes dangereux qui débitent une doctrine déſeſperante; on leur prodigue les qualifications de Janſéniſte, de Rigoriſte, & depuis peu celle de Paſcaliſte. Le zèle actif, ferme & courageux qui oſe s'oppoſer au relâchement, on le fait paſſer pour indiſcretion & pour imprudence. La liberté d'écrire & de s'élever contre les opinions ſcandaleuſes s'appelle un défaut de charité, & un effet de l'animoſité la plus déclarée. Enfin on tâche d'allarmer les Puiſſances de l'Egliſe & de l'Etat en décriant comme des perturbateurs de la paix publique, ceux qui ſont la guerre aux erreurs mêmes les plus contraires au bien de la Société, à l'intérêt des Princes, & à l'autorité auſſi bien qu'à la Doctrine des premiers Paſteurs. Perſonne n'étoit plus propre que le P. Concina pour refuter de ſi vaines accuſations, & il faut avouer que dans l'Ouvrage dont nous parlons ſon eſprit ſe déclare tout entier. Il employe avec ſuccès les couleurs du ridicule pour peindre la conduite & le caractère de ceux qu'il attaque. Son ſtile eſt mâle & nerveux, ſon diſcours ſerré & plein de choſes. C'eſt un tiſſu de démonſtrations qui perſuadent, & qui à la faveur d'une ironie fine & délicate autant que noble & décente, portent dans l'ame un vif ſentiment d'indignation contre les reſſources dont on ſe

ſert pour rendre ſuſpects les plus illuſtres défenſeurs de la Religion.

Pour vous parler maintenant de la méthode que j'ai ſuivie en traduiſant, je vais emprunter les expreſſions d'un excellent Ecrivain dont j'ai adopté les principes & tâché de ſuivre l'exemple. ,, J'ai voulu ,, faire une Traduction fidéle, & pour ,, cela même je l'ai faite libre. Ces verſions ,, litterales, ſi vantées par ceux qui n'en ,, peuvent donner de meilleures, ne ſont ,, en effet que des copies très-infidéles ,, puiſqu'elles ne reſſemblent point à l'ori- ,, nal, ou du moins ne lui reſſemblent ,, qu'en laid. Je me ſuis rempli de la pen- ,, ſée de mon Auteur & j'ai tâché de ren- ,, dre ſon idée comme je préſume qu'il ,, l'auroit rendue s'il avoit écrit en Fran- ,, çois * J'ai ſupprimé deux ou trois ſaillies vives & agréables dans notre Langue; mais qui ſeroient devenues froides & languiſſantes en paſſant dans la vôtre. En cela j'ai fait comme le Traducteur dont parle Horace.

Quæ
Deſperat tractata niteſcere poſſe, relinquit.

Je n'ai point au contraire fait difficulté d'ajouter quelques mots & pluſieurs fois des phraſes entieres, lorſque le texte n'auroit pû ſans ſuplément être clair & intelligible en François. En un mot, j'ai ren-

* V. Vie de Jovinien. Préf. pag. 57. & 58.

du

du les penſées de l'original ſans compter les mots ; perſuadé que le devoir du Traducteur conſiſte principalement à repréſenter la ſuite & l'enchaînement des idées & des raiſonnemens, & à exprimer cette unité de caractère qui eſt propre à chaque Auteur & à chaque eſpéce d'Ouvrages. Si vous adoptez, Monſieur, cette façon de penſer, vous pouvez juger de mon travail, quoique vous ne ſachiez pas l'Italien. Mais je vous prie de n'être pas un juge ſévere ; & de vous ſouvenir que je ſuis Venitien, que je n'écris pas pour le Public, & que je ne me détermine enfin à vous envoyer ce foible eſſai de mon application à l'étude de votre Langue que pour vous prouver l'eſtime reſpectueuſe avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur
PHILALETI.

PREFACE

Dans laquelle l'Auteur expose les motifs qui l'engagent à publier cet Ouvrage, & rend compte de ce qui s'est passé en Italie à l'occasion de l'Histoire du Probabilisme, *& de la condamnation des nouveaux* Mamillaires.

UN Auteur qui écrit contre des opinions condamnées par le S. Siége, devroit-il s'attendre à être contredit par des Théologiens Catholiques ? Le jugement du Pape Alexandre VII. contre la Probabilité, que ce grand Pontife appelloit une nouvelle façon de penser opposée à la simplicité chrétienne, & le Décret porté tout récemment dans la Congrégation du S. Office par le Pape Benoît XIV. contre la Doctrine des nouveaux *Mamillaires*, ne laissoient pas lieu de croire qu'on verroit les Livres & les Brochures se multiplier contre ceux qui combattroient ces pernicieuses erreurs. Il étoit naturel de penser que du moins après l'Ouvrage du P. Saint-Vital, & celui du P. Ghezzi contre notre Histoire du Probabilisme ; & après les grands mais inutiles efforts de certaines gens pour empêcher la condamnation du P. Benzi, * il ne paroîtroit plus de Jésuites sur les rangs pour relever une cause désespérée & perdue sans

* C'est le Chef des nouveaux Mamillaires.

ressources. Je me flattois donc de n'avoir plus d'ennemi sur les bras, & de joüir d'un doux & constant répos ; lorsqu'on a vu sortir des Cantons Suisses deux autres Ecrivains, le P. Bovius & le P. Lectius, célébres Théologiens de la Compagnie. Ces nouveaux combattans ont prétendu suppléer par deux gros Volumes au défaut de leurs Confreres, & remettre en honneur un Doctrine flétrie, proscrite ; & qui par elle-même ne peut qu'inspirer de l'horreur à tous les gens de bien. Me voilà donc forcé de reprendre les armes & de rentrer malgré moi dans la carriére des disputes. Mais avant de commencer ce nouveau combat, je dois à mes Lecteurs l'histoire des Livres qui ont été imprimés & réimprimés pour la défense de la Doctrine des *Mamillaires*, & contre l'histoire du Probabilisme. Ce récit également curieux & nécessaire pour l'intelligence de ces Paradoxes, ne peut manquer d'intéresser les personnes qui aiment la Religion & la saine Doctrine.

Avant de commencer ma narration, j'avertis le Lecteur qu'il ne faut pas mettre les erreurs & les excès de quelques Jésuites particuliers sur le compte d'une Compagnie célébre, qui a rendu & qui rend encore à l'Eglise des services importans. Il n'y a point d'Ordre ni de Societé dans le Monde, dit S. Augustin, où il ne se trouve un peuple d'hommes in-

dignes qui dégenerent de la perfection de leur Etat. Les faits que je vais raconter sont publics, il est vrai, ils sont frappans; mais ils ne doivent point faire rabattre de l'estime ni de la vénération qu'on a pour un Institut très-distingué dans la Republique chrétienne. Que mes ennemis toujours prêts à condamner ma conduite, n'aillent pas dire que je prends ici le ton doucereux, que la malignité rafinée sçait affecter dans la Préface d'une Satire ou d'un Libelle : ils verront que la seule nécessité m'engage à ce récit, & que je n'ai en vûe de décrier, ni les particuliers coupables, ni le Corps auquel ils appartiennent. Je cherche uniquement à preserver de la seduction les Chrétiens peu instruits, & à reveiller le zéle des Superieurs de la Compagnie, afin qu'ils reflechissent serieusement sur l'extrême danger dont l'Eglise est menacée. Commençons notre recit.

CHAPITRE PREMIER.

Histoire des nouveaux Mamillaires.

Dans la chaleur des disputes & des contestations qui s'étoient élevées en Italie au sujet du Probabilisme, on imprima à Venise en 1743. une Dissertation sur les cas reservés en ce Diocèse. On demande dans l'examen du huitiéme Cas :

An reservatione afficiatur qui cum Mo-

niali peragat vel attentet actus subimpudicos, de se veniales E. G. genas vellicare, mamillas tangere & solùm ex pravo affectu vel ex pravâ intentione mortales. *

Une si pernicieuse doctrine mise au jour ne manqua pas de causer de grands desordres, sur tout dans les Monastères. Le P. Benzi Auteur de la Dissertation, fut averti par un Chanoine que sa probité rend très-respectable, de faire réimprimer cet endroit avec les correctifs convenables. Mais au lieu de la correction qu'on attendoit, il parut une Apologie qu'on conserve encore manuscrite. Dans cette piéce, ainsi que dans sa reponse au Chanoine, l'Auteur traite de temeraires & de gens de mauvaise humeur ceux qui ont osé censurer sa Dissertation.

A la vûe d'un si grand mal nous jugeâmes qu'il étoit indispensable de venir au secours de la chasteté, & de venger l'autorité Episcopale des attentats d'un Ecrivain audacieux. En consequence on imprima à Venise deux Lettres ** contre le

* P. Benzi *in Dissert.*... L'erreur du P. Benzi consiste, comme l'on voit, à imaginer que les *attouchemens mamillaires* peuvent n'être qu'un simple amusement, exempt de passion & de mauvaise intention. Il n'est pas facile de comprendre qu'un homme sensé soit de bonne foi dans une illusion si grossiere. Qui peut se persuader en effet que la main agisse autrement que par ordre du cœur; & que celui qui en vient aux infâmes libertés dont il s'agit n'ait pas la passion déja bien avant dans l'ame?

** Ces deux Lettres sont adressées à son Eminence

P. Benzi qui furent réimprimées peu de tems après à Rome, à Lucques & même à Venise. Ce premier cri de la foi & de la pudeur allarmées fit dénoncer au Saint Siége l'Ouvrage pernicieux. Les partisans du P. Benzi publierent de leur côté quelques Libelles pour sa justification. Mais malgré ces frivoles & indignes secours, un Decret solemnel condamne la *Dissertation*, comme contenant *des propositions fausses & scandaleuses*, & proscrit en meme tems *tous les Livres imprimés ou à imprimer* pour la défense de l'Ouvrage condamné.

Cependant, comme si on avoit voulu braver les foudres du Vatican, on fit paroître peu de tems après un écrit intitulé : *Premier Avis salutaire à l'Auteur des deux Lettres, pour l'exhorter à se connoître soi-même.* Cet avis, & le second qui ne tarda pas de le suivre, furent imprimé furtivement dans Rome. Le contenu de ce Libelle ne peut que faire verser des larmes

Monseigneur le Cardinal Quirini, Evêque de Bresse ; & imprimées à Venise en 1744. avec privilége & permission des Supérieurs. Le Prélat ayant oui parler de la dissertation du P. Benzi, avoit écrit au P. Concina pour s'informer s'il étoit vrai que ce Jésuite eût enseigné les erreurs qu'on lui attribuoit. „ *Ferunt*, écrivoit, S E. *in hocce libello doceri, venialis noxæ consinta minimè transilire, qui genas Sanctimonialium vellicant, unèque mammas tangunt : qui ex consuetudine blasphemiis Dei majestatem proscindunt. Quære verumne hoc habeat? Fidem adhibere renuo amice qui hæc ad me scripsit.* V. Concina. Epist. 1. p. 1.

améres à toutes les perſonnes qui ont de la Réligion ; & mérite d'autant moins une réfutation de notre part, qu'il ne ſauroit manquer d'exciter l'indignation & l'horreur du Pubic. On vendoit néanmoins ces affreux Ecrits dans la Capitale du monde chrétien : on les diſtribuoit ſous le manteau & avec des grandes précautions ; mais la manœuvre fut découverte. Les Magiſtrats de la Police firent viſiter la boutique du Sieur Settari, où il s'en trouva 500. exemplaires. Le Libraire ayant été arrêté, déclara que l'impreſſion s'étoit faite chez le ſieur Mainard, & que les PP. Faure & Caſtellin Jéſuites y avoient préſidé. On trouva auſſi l'original de ces deux Piéces écrit de la main du P. Faure ; qui ne pouvant déſavouer ſon écriture, s'aviſa de dire qu'il n'avoit fait que copier d'après l'Auteur. Jamais ce Pere n'eut tant de beſoin de recourir aux reſtrictions mentales & aux équivoques ; elles ne purent cependant le ſauver. Il fut ſi évidemment convaincu d'être Auteur de ces déteſtables Libelles, qu'il ne put éviter de ſubir une pénitence fort légere ſans doute pour un ſi grand excès : on le condamna à quelques jours de jeûne & de retraite, & à quelques diſciplines. Pour le pauvre Settari, la ſaiſie des exemplaires l'affligea tellement, qu'il en mourut de chagrin ; & ſon Confrere Mainard ſubit une peine pecuniaire qui n'accommoda pas ſa bourſe.

C'eſt au Public à juger ſi les deux RR. PP. ſont obligés au dédommagement.

Dans le tems que tout ceci ſe paſſoit à Rome, lès défenſeurs du P. Benzi, gens actifs, & capables de faire jouer plus d'une machine à la fois, imprimerent furtivement à Veniſe le Livre le plus miſérable qui ait jamais paru. Il eſt intitulé : *Retractation ſolemnelle du P. Concina.* Cette eſpéce d'impoſture n'eſt pas nouvelle ; on s'en ſervit autrefois contre le célébre Cardinal Noris, comme il eſt facile de le voir dans l'Hiſtoire Pélagienne & dans les Opuſcules de ce grand homme. Pour la prétendue *Retractation*, à peine eut-elle paru à Rome, qu'un Decret du S. Office la condamna comme un Libelle diffamatoire. Les gens intéreſſés ſentirent combien ce coup étoit terrible pour eux, & voulant du moins en prévenir les ſuites, ils firent courir le bruit que l'Ecrivain calomnié vouloit ſelon le droit naturel publier ſon Apologie, & faire réimprimer tous les Ouvrages de ſes Adverſaires avec des notes de ſa façon, ſous le titre de *Monumens de la Morale pratique*. A la faveur de ce bruit tout faux qu'il étoit, on ſurprit la réligion des Supérieurs de l'Auteur offenſé, & on leur extorqua un ordre pour l'empêcher de refuter la rétractation ſuppoſée : * attendu, diſoient ſes adverſaires,

* Cette défenſe fut levée quelques mois après par N. S. P. le Pape Benoit XIV. Le P. Concina vo-

qu'il étoit aſſez vengé par la condamnation de ce Libelle. A cet ordre le P. Concina répondit que la *Retractation* n'ayant pour objet que de décrier ſa perſonne, il n'avoit jamais penſé à la réfuter. Il ajouta que s'étant conſacré à la défenſe des vérités de la Morale chrétienne, il étoit diſpoſé à ſouffrir patiemment, ainſi que l'Evangile l'enſeigne, les mauvais traitemens de ſes adverſaires ; & qu'il regarderoit comme un très-grand malheur de n'avoir point de part aux calomnies & aux injures qui furent toujours le précieux appanage des défenſeurs de la vérité.

Après que Meſſieurs les Probabiliſtes ſe furent donc bien aſſurés que le P. Concina n'avoit ni l'envie, ni la liberté de refuter la prétendue *Retractation*, ils s'aviſerent d'un trait qui eſt beaucoup plus vrai que vraiſemblable. Ils firent réimprimer à Lucques en 1745. cette même *Retractation* que le S. Siége avoit condamnée ; & ils la repandirent dans tous les coins de l'Italie. Quelques-uns de ces Meſſieurs la vendoient ſans façon chez eux à Veniſe, au prix de trente ſols l'exemplaire. N'eſt-ce pas là un procédé bien honnête : forcer au ſilence l'innocent calomnié & ſe don-

yant que les *Mamillaires*, après lui avoir fait tomber la plume des mains, ne ceſſoient point de l'attaquer & de ſoutenir leurs erreurs, alla ſe jetter aux pieds de Sa Sainteté, qui lui permit & l'exhorta même de ſe défendre & d'écrire contre les relâchemens de ſes adverſaires.

ner carriere à soi-même pour entasser calomnie sur calomnie? Quoique des personnes d'une sincérité à toute épreuve m'eussent assuré que tout cela étoit vrai, je ne pouvois cependant le croire. Pour m'en convaincre par moi-même, je fis acheter quelques exemplaires de l'Ouvrage en question; & après l'avoir lû je reste bien persuadé qu'il y a en effet des Probabilistes qui ont assez peu de réligion & de conscience pour débiter des Livres que le S. Siége a condamné. Les personnes censées sont dans l'étonnement, de voir que les Supérieurs de la Société ne corrigent point des Ecrivains qui se deshonorent eux-mêmes, & qui font tort à leur Institut: quoique d'ailleurs on convienne que les fautes des particuliers peuvent ne pas retomber sur le Corps dont ils sont membres. Qu'on n'aille point m'objecter que je devrois par charité ne pas relever des faits si peu honorables; qui les ignore ces faits? Ne dit-on pas tout haut dans le public que ce Pere *Faunucci* Jésuite de Lucques, de concert avec quelques-uns de ses Confreres, a de nouveau fait imprimer la *Retractation*? Ne sçait-on pas qu'elle se vend à Venise? N'est-il pas notoire qu'on la distribue aux devots du Parti avec des billets d'adresse, à la tête desquels on lit ces paroles: *La Retractation est écrite d'un stile un peu vif; elle est parsemée de traits piquants & de quelques*

plaiſanteries ; à cela près , c'eſt un chef-d'œuvre ? Pour peu que les Supérieurs conſultent leur devoir & leur intérêt , ils ne manqueront pas de reprendre & de corriger l'Auteur & les Marchands de ce Libelle que Rome a proſcrit. Je dis ceci uniquement pour l'honneur de la Société. Car pour moi , quand je juge ſelon les lumieres de l'Evangile , & de ce Libelle , & de pluſieurs autres que mes Adverſaires ont mis au jour , j'adreſſe à Dieu de très-bon cœur , & avec des ſentimens de charité cette priere que Jeſus-Chriſt faiſoit à ſon Pere : *Mon Pere , pardonnez-leur, car ils ne ſavent ce qu'ils font.* Que ſi je regardois tout cela avec des yeux humains , & ſi j'en jugeois en Philoſophe j'avoue que je ne pourrois m'empêcher de rire & de me moquer de ſemblables perſonnages , qui dans des diſputes littéraires ne ſavent répondre que par des injures indignes des honnêtes gens , & trop groſſieres pour que je daigne les rapporter. Je rappellerois volontiers ce que le Roi d'Egypte diſoit à Moyſe & à Aaron : *Orate Dominum ut auferat ranas à me & à populo meo* ; & je dirois à mes Amis : priez Dieu qu'il nous délivre d'une légion d'Ecrivains plus incommodes que redoutables.*

* *Orate Dominum ut auferat ranas à me , & à populo meo.* Exod. c. 8.

Un fameux Poëte (Sarraſin) diſoit autrefois : ,, Qu'il y a au piéd du Parnaſſe un marais qui produit toutes les *grenouilles poëtiques* dont les vrais

Mais il me suffit d'être assuré que les opinions que je refute sont relâchées, scandaleuses; & comme telles proscrites & reprouvées par le S. Siége. Le Decret du S. Office contre le P. Benzi, dépose assez hautement en ma faveur; aussi bien que les deux Brefs Apostoliques contre la Doctrine de certains Casuistes qui dispensoient les Chrétiens de la Loi du Jeûne en vertu de certaines opinions fausses & perverses, que j'ai combattues dans mon traité du *Carême appellant*, dans celui de la *Pratique ancienne & moderne de l'Eglise sur le Jeûne*, & dans mon Commentaire sur le Rescrit de N. S. P. le Pape Benoît XIV. à l'Archevêque de Compostelle. Ce grand Pontife qui gouverne l'Eglise avec tant de gloire, a bien voulu pas une distinction singuliere & fort au dessus du mérite de l'Auteur, parler avec éloge des deux derniers Ouvrages que je viens de nommer, dans cette Lettre circulaire également remplie d'onction & de lumiére, qu'il adresse aux Patriarches, aux Primats & aux Métropolitains de l'Eglise Catholique. ,, Il y a eu, dit-il, parmi les Théo-
,, logiens d'Italie, des Ecrivains célébres
,, qui ont expliqué par d'excellens Com-
,, mentaires nos Lettres Apostoliques de
,, l'an 1741. Ils ont travaillé avec le mê-

,, enfans d'Apollon sont persécutés. ,, Le P. Concina, par une métaphore à peu prés semblable désigne certains Théologiens.

me

,, me ſuccès ſur notre Réponſe à l'Arche-
,, vêque de Compoſtelle du 8 Juillet 1744.
,, & ils ont eu ſoin de la rapporter tout au
,, long à la tête de leurs Ouvrages. Mais
,, comme peut-être ces deux Brefs ne ſont
,, pas encore parvenus juſqu'à vous, ou
,, que vos occupations ne vous ont pas
,, permis de les lire, nous les joignons à
,, cette Lettre circulaire.,, *

C'eſt aſſez au P. Concina d'un témoignage ſi reſpectable en faveur de la doctrine, dont il a pris la défenſe. Il ſe trouve par-là très-dédommagé de toutes les injures que ſes Adverſaires ont publié contre ſa perſonne : qui d'ailleurs eſt en effet beaucoup trop répréhenſible. Ce qui l'afflige uniquement, c'eſt de voir que les amis ſoient enveloppés dans les calomnies dont on le charge. Par exemple, dans la page 24. de la prétendue *Rétractation*, on a l'audace d'avancer que " l'Auteur de la
,, Diſſertation dogmatique & morale ſur
,, l'uſage des Equivoques enſeigne d'après
,, le P. Cataneo Jéſuite, qu'en certains cas
,, il eſt permis de mentir.,, Mais dans quel endroit ce Théologien, qui m'eſt

* Non defuerunt etiam præſtantes inter Italos Theologi, qui Litteras noſtras Apoſtolicas datas anno 1741. egregiis commentariis illuſtrarunt. Idem contigit reſponſo quod fecimus Archiepiſcopo Compoſtellano die 8. Julii anno 1744. quod ſane integrum ſuis Libris præfigendum curarunt. At quoniam Libri hujuſmodi ad vos fortaſſe nondum pervenerunt, vel curis aliis diſtenti illos percurrere minimè potuiſtis, his Litteris Encyclicis adjungimus. *Benedictus decimus-quartus Ep. Encyclicâ.* Libentiſſimè.

cher à tant de titres, avance-t-il cette erreur ? Lui qui, dans l'Ouvrage cité, démontre avec une profondeur de ſavoir & une force de raiſonnement admirable, que rien n'eſt plus abſurde ni plus bizarre que le Paradoxe du P. Cataneo;lequel avouant d'un côté que Dieu défend le menſonge, prétend néanmoins par ſes *Equivoques matériels*, éluder ſi habilement cette défenſe, que dans le cas d'une néceſſité preſſante il veut fournir le moyen de ne point mentir, quoiqu'on penſe le contraire de ce qu'on dit ? Or cette invention auſſi déteſtable qu'elle eſt nouvelle, avec quelle force n'eſt-elle pas combattue, détruite, anéantie dans l'Ouvrage du Théologien que nous juſtifions ? Avec quel ſuccès ne fait-il pas ſentir l'indécence & le ridicule d'un Paradoxe inconnu à tous les Sages de l'Antiquité même payenne ? Ceux-ci diſputoient de bonne foi ſi dans le cas d'une grave néceſſité il eſt permis de mentir. Les uns étoient pour, les autres contre ; mais aucun n'imagina jamais que dans quelque occaſion que ce ſoit on puiſſe ſe ſervir de paroles & ne rien exprimer, comme prétend le P. Cataneo, qui oſe aſſurer qu'un *non* bien articulé ne ſignifie ni *oui* ni *non*. Voilà la façon dont on traite les Equivoques dans la *Diſſertation* dogmatique & morale ; & en même-tems la preuve complette de l'aveuglement de l'Auteur de la prétendue Retrac-

tation, lequel est assez téméraire & assez ennemi de son honneur pour assurer qu'on enseigne qu'il est permis de mentir dans l'Ouvrage même où l'on prend à tâche de prouver le contraire. Ce pitoyable Ecrivain s'est tellement abandonné à la calomnie, qu'il n'y a pas un seul point sur lequel il puisse se flatter de n'être pas convaincu de faux. Son égarement & ses excès me font pitié, & je veux bien par compassion ne les point nommer.

Quelque extraordinaire que soit ce que j'ai raconté jusqu'ici, ce n'est rien néanmoins en comparaison de ce qui me reste à dire. Dans la Retractation dont nous venons de parler on passe legerement sur la doctrine des *Mamillaires*, pour étaler plus à l'aise, il est vrai, un tissu de calomnies contre le P. Concina & contre ses amis : mais l'Ecrit imprimé furtivement à Venise sous le titre de *Jugement d'un Théologien* est bien autre chose. C'est un Ouvrage des plus impies, des plus scandaleux qui soient jamais sortis de la plume d'un Ecrivain Catholique. Rien de plus horrible que l'abus qu'on y fait du Texte Sacré. L'Auteur s'en est aperçu, & il s'excuse sur ce que l'impression en a été faite à son insçu & contre sa volonté. Je veux bien l'en croire ; mais d'où vient, en désavouant publiquement l'Ouvrage, ne désavoue-t'il pas aussi la doctrine scandaleuse qu'il contient ? Car il n'y a point de

milieu : ou il regarde la doctrine des Mamillaires comme fausse & abominable ; ou non. S'il ne la condamne pas comme fausse, il désobéit au S. Siége qui l'a proscrite ; & s'il la condamne de bonne foi, que tarde-t'il à se retracter ? Quelle excuse, quel prétexte peut-il alleguer pour se dispenser de ce devoir ? Cependant le Livre est distribué par ses Confreres. Il se vend sous le manteau dans Venise, pour le prix de quinze sols l'exemplaire. On le fait courir dans les mains des demi-savans surtout des petits maîtres ; gens qui accueillent toujours favorablement les opinions assorties au libertinage dont ils font profession. On écrit de plusieurs Provinces que ce *Jugement d'un Théologien* fait un mal infini, qu'il trouve un grand nombre de partisans, lesquels publient de tous côtés que si le Livre du P. Benzi n'étoit pas proscrit, certainement il ne le seroit pas après une si bonne Apologie. Il n'y a point de vrai Catholique qui ne sente la necessité indispensable de remedier à un tel desordre.

Pour moi j'ai été plusieurs fois sur le point de faire réimprimer ce Libelle avec des courtes notes ; mais soit ménagement pour l'Auteur ; soit respect & consideration pour la Societé, dont il est membre ; soit esperance de voir enfin cesser le scandale ; j'ai jugé à propos de differer. Je me borne pour le present à reléver deux

ou trois Sophiſmes dont la refutation eſt neceſſaire pour les gens ſimples & ignorans qui pourroient en être éblouis. Je reſpecte tant qu'on voudra les mœurs & la probité de ce Théologien * ſi profond, ſi ſavant, ſi judicieux, ſi digne de l'eſtime publique; je prétends uniquement démontrer avec ſa permiſſion que dans ſon Livret, non-ſeulement il établit une doctrine fauſſe & ſcandaleuſe; mais

* Le P. Concina veut bien croire que l'Auteur du *Jugement* & le P. Benzi, ſont l'un & l'autre un exemple du contraſte qu'il y a ſouvent entre les principes & la conduite de la plûpart des hommes. Nous ſommes perſuadés que le cœur de ces deux Jéſuites n'eſt point d'accord avec leur eſprit, & que leur portrait reſſemble beaucoup à celui qu'un des plus grands Poëtes de ce ſiécle a fait d'un de leurs Confreres. „ Pour venir à votre Lettre, dit „ Monſieur Rouſſeau, écrivant à un de ſes amis, „ & parler du Livre du P. Berruyer, je vous avoue „ que l'indignation ne m'a pas permis d'en achever „ ſeulement le premier Volume, & que je ne con- „ çois pas qu'on ait pû permettre l'impreſſion d'un „ Ouvrage auſſi ſcandaleuſement écrit que celui-là. „ Je ſuis bien aiſe de n'avoir pas été le ſeul qui lui „ ait donné le nom de Roman; mais je ſuis ſurpris „ que la profanation qui regne dans tous cet Ou- „ vrage n'ait pas d'abord ſauté aux yeux du pu- „ blic, & qu'il ait pû trouver des Approbateurs „ dans un pays où la Traduction même la plus ſé- „ vére des Livres ſacrés eſt à peine permiſe. Je „ crois l'Auteur fort honnête homme, puiſque vous „ me le dites; mais s'il n'a pas eu le deſſein de tour- „ ner ce qu'il y a de plus vénérable dans la Reli- „ gion en ridicule, il a travaillé bien peu conſé- „ quemment: & ſa bonne intention dont je ne „ veux point douter, fait voir qu'on peut ſans être „ impie, dire & écrire de grandes impiétés. „ Lettre de Rouſſeau, Tom. 3. pag. 239. & 240.

encore qu'il affiche à merveille ſa prodigieuſe ignorance. Contre le temoignage de ſa conſcience, & contre l'expérience de tout le genre humain, il oſe nier que les *attouchemens mamillaires* reveillent les paſſions brutales. Il veut faire admirer la pénétration & la ſagacité de ſon eſprit, ſa ſubtilité & ſa préciſion ſcholaſtique; c'eſt dommage qu'il n'ait pas ſeulement le ſavoir d'un Ecolier, ni même les lumieres du ſens commun. Il fait un pompeux étalage de ces expreſſions de l'Ecole; *de ſa nature*, *ſelon ſon genre*, *par ſoi-même*; afin de prouver avec méthode que ſi les *attouchemens mamillaires* étoient criminels *de leur nature*, ils le ſeroient toujours, même dans le cas de maladie ou de quelqu'autre néceſſité réelle. Il ignore donc ce pitoyable raiſonneur, avec ſa mauvaiſe Dialectique; il ignore qu'il y a deux ſortes d'actions bonnes ou mauvaiſes *de leur nature*. Les unes ont un caractère invariable de bonté ou de malice, qu'aucune circonſtance ne leur peut ôter comme, par exemple, l'amour de Dieu, le mépris de Dieu, l'idolatrie, le menſonge. Il y en a d'autres qu'on appelle morales, leſquelles, quoiqu'abſolument bonnes ou mauvaiſes *de leur nature*, peuvent cependant être dépravées ou rectifiées par quelques circonſtances acceſſoires : ainſi par exemple, s'approprier le bien d'autrui eſt *de ſa nature* une action criminelle; mais une ne-

ceſſité extrême, peut excuſer cette action & la rendre permiſe & exempte de faute. Les attouchemens les plus contraires à la pudeur * ſont criminels ſans doute, notre Auteur n'oſeroit le nier ; cependant une femme en travail peut être ſecourue très-innocemment par la main d'un Chirurgien. De même les *attouchemens mamillaires* ſont *de leur nature* très-criminels : quoique la néceſſité de penſer une plaie, de guérir une maladie, puiſſe les rendre permis. C'eſt ainſi que les gens ſenſés ont toujours raiſonné. Mais voici la belle Logique d'après laquelle ce prétendu *Théologien* a conſtruit ſes argumens en forme. Il fait beau le voir renverſer les regles & les principes des mœurs, & arranger ſes affreuſes idées tout à rebours du ſens commun & des maximes de l'Evangile. ,, Il ,, eſt permis, dit-il, dans une néceſſité ,, extrême de ſe ſervir du bien d'autrui ; ,, donc le vol *de ſa nature* n'eſt pas peché. ,, De même, ajoute-t'il, les attouche- ,, mens mamillaires dans le cas de ma- ,, ladie ſont permis aux Chirurgiens & ,, aux Médecins ; donc par eux-mêmes ces ,, attouchemens ne ſont point criminels : ,, & il eſt très-certain qu'ils ne reveillent ,, que très-legerement les paſſions. *Certiſ-* ,, *ſimè graviter non excitant* (*tactus mamil-* ,, *larum*) *ad Venerem.* ,,

Telle eſt la route lumineuſe & ſyſte-

* Tactus verendorum.

matique, qui conduit notre Theologien à cette horrible propoſition, que j'oſe à peine confier au papier : „ Nous diſons „ donc que la doctrine propoſée touchant „ l'indifference intrinſeque de ces ſortes „ d'attouchemens (mamillaires) eſt ſi cer- „ taine qu'il nous paroît qu'on ne ſauroit „ la nier ſans danger d'errer dans la foi. „ Car elle eſt ſolidement établie, cette „ doctrine, ſur pluſieurs textes de l'E- „ criture : par exemple, ſur ces paroles de „ S. Marc, *Ils impoſeront les mains ſur les* „ *Malades* ; &c. Et ſur celles-ci de l'Epî- „ tre de S. Jacques : *Quelqu'un parmi vous* „ *eſt-il malade ? Qu'il appelle les Prêtres de* „ *l'Egliſe, & qu'ils prient ſur lui en l'oignant* „ *d'huile*, &c. On peut tirer auſſi une nou- „ velle preuve de cette doctrine, des Sa- „ cremens que J. C. a inſtitués, ſur tout „ de celui de l'Extrême-Onction „ * Notre Caſuiſte oſe citer encore le pretendu exemple de S. Bernardin & de S. Philippe de Néri ; & il a même l'impudence de vouloir rendre S. Thomas complice & garant de ſes égaremens & de ſes excès. Selon lui, le Docteur Angelique enſei-

* Jam verò propoſita Doctrina de indifferentia intrinſeca, ejuſmodi tactuum (Mamillarum) eſt adeò certa, ut videatur negari non poſſe abſque periculo erroris in fide. Conſtat enim 1°. ex Scriptura Sacra multis in locis, ex gr. ex illo Marci : *Super ægros manus imponent*, &c. Ex illo Jacobi ultimo : *Infirmatur quis in vobis inducat Preſbyteros ungentes eum.* Conſtat 2°. ex Sacramentis à Chriſto Inſtitutis, præſertim Extremæ-Unctionis.

gne que ,, les baisers & les attouchemens ,, ne sont pas criminels de leur nature, ,, & que ces sortes d'actions peuvent se ,, faire sans dereglement. ,, Ce que S. Thomas enseigne sur cette matiere est aussi conforme à la verité, que contraire à la licence ; & nous ne concevons pas comment l'Ecrivain que nous refutons peut en abuser d'une maniere si horrible. Selon le S. Docteur, toucher la main d'un ami, lui donner un de ces baisers dont la pudeur n'est jamais allarmée, sont des témoignages d'amitié que la bienséance, l'humanité, l'usage de certains païs autorisent, & que l'Evangile ne défend point. * Mais conclure de-là, comme fait notre Auteur, que les attouchemens *mamillaires*, & même ceux qui sont encore plus contraires à la pudeur, ne sont pas criminels par eux-mêmes, c'est également fouler aux pieds & la bonne-foi & la bienséance. Dans quel endroit S. Thomas a-t'il rien dit qui approche de cette infâme doctrine ? Quoi ! parce que selon l'Ange de l'Ecole, de même que selon tous les Theologiens, il n'est pas défendu de don-

* Osculum, amplexus vel tactus secundùm suam rationem non nominant peccatum mortale, possunt enim hæc absque libidine fieri, vel propter consuetudinem patriæ, vel propter aliquam necessitatem, aut rationem causam... Oscula & tactus (extra præfatos casus) procedunt ex libidine, & ex hoc habent rationem peccati mortalis. S. *Thomas*, 2. 3. *q*. 154. *art* 4.

ner à ses amis des marques d'affection & de civilité, de leur toucher la main, de les embrasser conformement à l'usage établi parmi les honnêtes gens; il s'ensuit par *extention* de principe, qu'en genre d'attouchement tout est permis! J'avoue qu'en voyant l'injustice atroce qui attribue au plus modeste des Théologiens une doctrine abominable & condamnée par le S. Siége, si je me suis senti porté à reprimer une si énorme temerité, j'ai été en même-tems touché de compassion à la vue des excès où tombent les partisans des *attouchemens mamillaires*.

Je ne me dispenserai pas neanmoins de rapporter un autre raisonnement qui est une suite du précedent, & que je trouve dans une Piéce intitulée : *Recherches en faveur de la cause du P. Benzi*. Voici comment l'Auteur de cet Ouvrage a l'audace de parler à la page 5. „ Il suit donc de cette „ te doctrine incontestable, qu'on peut „ s'empêcher de condamner la proposition „ directement contraire à la nôtre, que „ l'Auteur anonyme des Lettres contre „ le Pere Benzi enseigne expressement & „ prend à tâche de soutenir. En voici les „ propres termes, page 19. *L'attouche-* „ *ment du sein d'une femme, dès qu'il est* „ *volontaire & déliberé, est de sa nature un* „ *péché mortel.* Une apparence de severité „ plausible ne sauroit excuser une telle

„ proposition.„* Y a-t'il donc tant de mal à être severe dans une matiere où la Religion nous apprend que tout ce qui est volontaire & refléchi est vicieux & criminel ? Pour comprendre le profond & le déplorable aveuglement de notre Auteur, il faut faire attention qu'il défend la doctrine du P. Benzi, comme le titre de l'Ouvrage l'annonce, & comme on le voit évidemment dans la page 11. où après avoir exposé la doctrine de son cher ami, il fait ces réflexions veritablement dignes d'un Theologien „ Le P. Benzi dans la „ question par lui proposée considere „ l'acte (l'attouchement mamillaire) en „ tant qu'il est exterieur : car le but qu'il „ se propose est d'examiner si cet acte peut „ être la matiere d'un cas reservé, & en „ consequence il dit, ou plutôt il suppo- „ se trois choses. Premierement il dit, „ qu'il y a dans le monde des actions ex- „ terieures *subobscénes, subimpudiques*, &c.„ ** C'est-à-dire qu'il y a des *attouchemens*

* Sequitur jam ex hac inconcussa doctrina quod damnari sine dubio meretur propositio eidem directè contraria, quam Auctor anonymus epistolarum contra P. Benzium expressè tradit & exprofesso sustinet, videlicet propositio illa p. 19. *Deliberatus tactus mamillarum mulieris, ex genere suo peccatum mortale est*, nec illam juvat speciosa severitas. *informatio in Causa P. Benzi, p. v.*

** In isto quæsito P. Benzi considerat actum in suo esse externo : nam habet pro scopo videre an afficiatur reservatione. Et tria dicit vel potiùs supponit. Dicet 1°. dari in mundo actus externos subobscœnos, seu subimpudicos. Inform. in Causa P. Benzi, pag. 11.

mamillaires qui ſont en deçà du crime & très-indifférens en eux-mêmes. C'eſt contre cette monſtrueuſe doctrine qui appelle *ſubobſcénes* & indifferens les attouchemens mamillaires faits ſans neceſſité & hors le cas de maladie, pleinement volontaires, accompagnés de carreſſes propres à reveiller les paſſions : c'eſt, dis-je, contre cette monſtrueuſe doctrine du P. Benzi & de ſon défenſeur, que le Pere Concina a écrit deux Lettres pour prouver que tout attouchement *mamillaire* qui eſt volontaire & hors le cas de neceſſité, eſt un péche mortel. Quel eſt le Chrétien qui peut ſans ſoulevement entendre prononcer d'un ton deciſif, que cette doctrine merite d'être condamnée, afin que le monde ſoit delivré d'un rigoriſme trop incommode? *Damnari ſine dubio meretur.* Nous n'avons pas beſoin d'ajouter autre choſe pour refuter un adverſaire qui debite de telles erreurs; non plus que pour repondre à un autre Ecrivain de la même trempe, Auteur du Livre intitulé : *Doctrine de S. Thomas* ſur les attouchemens mamillaires. Celui-ci marchant ſur les traces de ſon Confrere, au lieu de reformer ſes fauſſes idées ſur les principes de S. Thomas, tâche au contraire de prouver que les Ecrits du Docteur Angélique ſont la ſource où il a puiſé ſes erreurs. Une calomnie ſi groſſiere & ſi atroce ne ſera certainement point d'impreſſion ſur aucun

aucun esprit raisonnable. Elle tombe d'elle même à la lecture du texte de S. Thomas, que nous avons cité. Revenons au Pere Benzi & à l'Auteur du *Jugement*.

Une autre erreur qui n'est ni moins dangereuse, ni moins condamnée que la précédente, & dont nous ne parlons qu'en passant, c'est que selon le P. Benzi le blasphême proféré par habitude & sans réflexion actuelle n'est pas un nouveau péché, & ne sçauroit être la matiére d'un cas reservé. Voici ce que l'Auteur du *Jugement* a pensé d'un tel Paradoxe, également contraire à la Morale chrétienne & à l'autorité Episcopale. » Si » outre la matiére que nous venons d'é» claircir, dit cet Ecrivain, il s'agit d'exa» miner contre le P. Benzi, l'autre arti» cle touchant les actions faites par habi» tude & sans aucune réflexion actuelle, » c'est un point dont la discussion est très» sérieuse, très-délicate, & dans laquelle ,, on touchera la grande question de l'ig,, norance invincible. Quoique l'Eglise ,, ait décidé que cette ignorance excuse ,, de péché, cependant les hérétiques mo,, dernes, &c. * ,, Voilà une jolie dé-

* Si fortè præter hactenus dilucidatam materiam ; agatur contra P. Benzi ex illo alio capite actuum ex consuetudine, sine ullâ actuali advertentiâ commissorum ; res agitur gravissime & subtilissimæ indignis & in qua tangitur gravissimum negotium ignorantiæ invincibilis, quam licet Ecclesia declaraverit excusare à peccato formali, tamen moderni hæretici &c. *Judicium*, &c. p. 15.

défaite. A quoi bon tant de mistére? Pourquoi ne pas avouer sans détour que cette scandaleuse doctrine est une conséquence bien légitime de l'erreur du péché philosophique ? J'aurois un long commentaire & beaucoup de réfléxions à faire là-dessus ; mais je supprime tout cela par égard & par modération , & pour donner à ces Messieurs de nouvelles marques d'affection & de respect : d'ailleurs le Lecteur intelligent saisira sans moi & mieux que moi les réfléxions que de tels objets présentent naturellement à tout esprit attentif.

Les mêmes motifs de modération m'ont fait supprimer jusqu'ici le nom de l'Auteur du *Jugement*, qui est cependant connu aujourd'hui de tout le monde ; parce que je croyois que le Public n'en étoit point instruit; ne sachant pas qu'on eût déclaré dans les Livres imprimés que cet Auteur est le Théologien de la Pénitencerie. Aujourd'hui que la chose n'est plus secrete , je me contente d'assurer que si cet Ouvrage est dénoncé au Suprême Tribunal, il sera sévérement proscrit. Personne n'ignore que le Saint Siége est en possession d'examiner avec plus de soin, & de punir avec plus d'éclat les erreurs des Ecrivains qui ont quelque place ou quelque rang distingué dans Rome; que les égaremens des particuliers, pour cette grande raison que les Ouvrages des Au-

teurs constitués en dignité, ayant plus de poids & d'autorité, sont plus capables de séduire le Public. Nous avons un exemple frappant de cette sévérité dans le célébre P. Ciberio, Carme déchaussé, Auteur de la *défense des dogmes Catholiques*, en douze volumes in-folio. Cet Ecrivain dans un endroit de son I. Tome eut le malheur d'enseigner une erreur; & non-seulement son Livre fut condamné, mais encore il fut privé lui-même de la charge de Préfet de la *Propagande* qu'il occupoit depuis long-tems, & de la Chaire de Professeur du Séminaire de S. Pancrace après quarante années de service. Outre cela on l'obligea de faire imprimer une Rétractation qu'on voit à la tête de son Ouvrage. Je rapporte ce fait pour montrer combien le S. Siége est attentif à proscrire les Livres & à condamner les erreurs des Théologiens qui étant à son service, abusent de leur autorité pour publier des opinions contraires à la tradition, aussi-bien qu'à la gloire de l'Eglise Romaine. Je ne dirai donc plus rien du Livre du P. Turani Théologien de la Pénitencerie, persuadé que je le verrai proscrit, & rétracté par l'Auteur lui-même. Continuons notre récit.

Quand on a vû que le *Jugement d'un Théologien* imprimé à Venise, avoit été favorablement accuelli par les petits maîtres, on l'a fait réimprimer tout récem-

ment à Lucques avec trois autres Opuſcules, qui ont auſſi pour objet de défendre la doctrine des *Mamillaires*; & qui portent le faux titre d'*Opuſcules du P. Concina*. Je n'ai pas encore pû voir cette nouvelle Edition; mais une perſonne qui l'a vue m'a aſſuré qu'elle exiſte. Je ſai auſſi qu'on a en même-tems imprimé à Lucques les *Avis Salutaires*. Tout ceci eſt vrai ſans être vraiſemblable; & je ſerois le premier à n'en rien croire, ſi je n'avois ces Livres entre les mains; & ſi d'ailleurs ce n'étoit pas un fait certain & connu de toute l'Italie.

Mais quoi! dira-t'on, en Italie, ſous les yeux de la Suprême autorité, on imprime & on réimprime des Ecrits condamnés par le Saint Siége! La *Rétractation*, ce Livre infâme, paroît de nouveau & ſe vend chez des gens qui ont fait un quatriéme vœu d'obéir au Souverain Pontife! La doctrine du P. Benzi eſt proſcrite, les Livres imprimés ou à imprimer pour ſa défenſe ſont également proſcrits, & on fait reparoître les *Avis Salutaires*, le *Jugement d'un Théologien*, les prétendus Opuſcules du P. Concina! Pour moi qui ne veux pas approndir les reſſorts cachés qui opérent une conduite ſi hardie & ſi injurieuſe au Siége Apoſtolique, j'avoue que je ne ſçai qu'en penſer. Auroit-on encore l'audace de dire que le Pape dans ces Decrets contre la

doctrine des nouveaux *Mamillaires* parle comme Docteur particulier & non pas comme Chef de l'Eglise *ex Cathedrâ* ? C'est de quoi je ne puis répondre. Ce qu'il y a d'assuré, c'est que, selon le témoignage du cher & illustre ami, qui me rend compte des Opuscules nouvellement réimprimés. ,, On établit dans la Préface ,, de cet Ouvrage un principe inconnu ,, jusqu'ici à tous les Catholiques ; & ,, par le moyen duquel on peut écrire & ,, publier impunément tout ce qu'on ,, voudra, en dépit des Décrets & des ,, prohibitions de Rome. Le voici ce prin- ,, cipe, continue mon ami : *Quoi ! dit-on,* ,, *parce que les Censeurs Romains défendent* ,, *de soutenir les propositions scandaleuses,* ,, *erronées, &c. qui se trouvent dans le P.* ,, *Benzi, s'ensuit-il qu'ils condamnent les* ,, *autres propositions du même Ecrivain qui* ,, *ne méritent aucune de ces qualifications ?* ,, * On voit les pernicieuses conséquen- ,, ces qui suivent de ce principe, & l'abus ,, qu'on en peut faire à la faveur de cette ,, indécente subtilité, l'Auteur des *Opus-* ,, *cules* soutient la doctrine des attouche- ,, mens *mamillaires* sous prétexte qu'elle ,, ne mérite aucune des qualifications ex- ,, primées dans le Décret. Quelqu'autre

* Numquid quia Romani Censores vetant defendere propositiones scandalosas, erroneas, &c. quæ inveniuntur in P. Benzi, vetant simul eas quoque in eodem Autore defendere quæ non sunt hujusmodi ? *Opuscul. Præf.*

„ Libelle paroîtra ſans doute pour excu-
„ ſer le blaſphême proféré par habitude.
„ En un mot, il n'y aura de propoſition
„ ſi impie, ſi ſcandaleuſe que ce ſoit ni
„ dans le P. Benzi, ni dans tout autre
„ Livre, qu'on ne puiſſe ſoutenir en di-
„ ſant qu'elle n'a rien qui mérite condam-
„ nation, *quæ non eſt hujuſmodi*. Ainſi
„ lorſqu'à Rome on condamnera un Li-
„ vre, la condamnation tombera ſur le
„ papier, & ſur les Ouvrages imprimés
„ pour la défenſe du papier, & jamais
„ ſur les ſentimens & ſur la doctrine.
„ Le Pape Benoît XIV. a beau déclarer
„ qu'il proſcrit toutes Ecritures & tous
„ Livres imprimés ou à imprimer pour
„ la defenſe de l'Ouvrage du P. Benzi ; *
„ la foudre noircit le papier, mais la doc-
„ trine reſte ſans tâche & ſans flétriſſure.
„ Je ſuis perſuadé que le grand Cara-
„ muel, qui a tant loué le bonheur de
„ ces derniers ſiécles, où par les merveil-
„ leuſes découvertes des Probabiliſtes, ce
„ qui étoit autrefois péché a ceſſé de l'ê-
„ tre : je ſuis, dis-je, perſuadé que ce
„ vénérable vieillard céderoit la palme à
„ ſes Confreres ; & qu'il n'iroit pas mê-
„ me juſqu'à ſoupçonner qu'il fût poſſi-
„ ble de trouver cette clé d'or, annon-
„ cée dans la Préface, par le moyen de

* Vetat quaſcumque ſcripturas, ſeu Libros editos, vel edendos ejuſdem Libri defenſionem continentes. *Voyez le Décret tout entier à la fin.*

,, laquelle on peut, ſans bleſſer en rien
,, le reſpect dû au Saint Siége, répandre
,, dans le monde des Livres qu'il a proſ-
,, crits, & enſeigner comme vraie & édi-
,, fiante la même doctrine qu'il a con-
,, damnée comme fauſſe & ſcandaleuſe.,,
Voilà les réflexions de mon Ami, je n'ai rien à y ajouter. Je dis ſeulement qu'en vain dans la Capitale du monde Chrétien on déſavoue de tels excès; qu'on a beau en préſence des perſonnes en place faire mine d'en être affligé, ſi on ne les arrête pas efficacement en faiſant uſage de l'autorité: ſur tout dans un tems où on ne peut ignorer que dans toute l'Italie pluſieurs particuliers portent comme en triomphe ces mêmes Livres que Rome à flétris. Quand eſt-ce donc qu'il faut obéir à l'Egliſe. Quand eſt-ce qu'on eſt étroitement obligé de réparer les ravages que les Ecrits empoiſonnés cauſent parmi les fidéles. Quelle occaſion ſeroit plus favorable pour détruire les idées d'un certain Public très-reſpectable; qui prétend qu'on parle avec obéiſſance & qu'on ſe pique de ſoumiſſion & de zéle pour les Bulles & les Décrets qui condamnent la doctrine d'autrui: tandis qu'on ſe joue des mêmes Décrets lorſqu'ils touchent aux opinions & aux erreurs domeſtiques? Tant qu'on ne ſera pas difficulté de publier, malgré les défenſes les plus ſolemnelles, un tas de Livres & de Brochures, ſoit en Latin,

ſoit en Langue vulgaire, croit-on en impoſer aux perſonnes qui penſent ? Prétend-on reſter impunément & ſans honte dans l'inaction, en affectant d'ignorer des faits publics qui ſautent aux yeux des moins clair-voyans.

Mais ſi toutes ces conſidérations ne ſont pas capables d'arrêter la plume des défenſeurs du P. Benzi & d'exciter le zéle de leurs Supérieurs ; il y en a une qui devroit certainement faire impreſſion ſur l'eſprit des uns & des autres. Quelle eſt donc cette conſidération ? C'eſt que s'ils perſiſtent dans leur entêtement, ils riſquent que le Public ne leur donne le nom de la Doctrine qu'ils défendent : nom immortel & inamiſſible qui ſera confirmé par la poſtérité, & qui perpetuera dans tous les ſiécles le ſouvenir de leur erreur. Car ſi l'attachement de certains Théologiens à la doctrine de S. Thomas, les a fait appeller Thomiſtes ; ſi les Diſciples de Scot ſont nommés Scotiſtes : ceux de Molina, Moliniſtes ; ſi le Probabiliſme a valu à ſes Défenſeurs le titre de Probabiliſtes : pourquoi ceux qui combattent avec tant de zéle pour autoriſer les *attouchemens mamillaires* ne porteroient-ils pas le nom de leur doctrine ? Pourquoi ne ſeroient-ils pas appellés *Mamillaires* ! D'où vient notre Siécle n'uſeroit-il pas de ſon droit, & négligeroit-il de faire revivre un ancien

nom, en l'appliquant à ceux qui renouvellent une erreur ancienne?

Afin qu'on ne croie pas que je parle en l'air & que je débite des fictions; voici l'histoire des anciens *Mamillaires*, telle que la rapporte M. Bayle dans son Dictionnaire historique. (Le caractére de cet Ecrivain qui a passé la plus grande partie de sa vie dans les délires d'une Pyrronisme impie, empêcheroit sans doute un Théologien catholique de s'autoriser de son suffrage, s'il n'étoit question d'un point d'Histoire, sur lequel un Auteur appliqué à rechercher les erreurs des différentes Sectes, mérite d'être crû. Il s'agit en effet d'une Secte qui prit naissance dans un pays où M. Bayle a resté plusieurs années, & dont il parle d'après le Livre de M. Stouppe, intitulé la *Religion des Hollandois.*) Je vais transcrire en entier l'article dont il s'agit.

» MAMILLAIRES, Secte parmi » les Anabaptistes. Je ne sçai pas bien, » poursuit M. Bayle, le tems où ce nou- » veau Schisme se forma, mais on don- » ne la ville de Haerlem pour le lieu na- » tal de cette subdivision. Elle doit son » origine à la liberté qu'un jeune homme » se donna de metrre la main au sein » d'une fille qu'il aimoit & qu'il vouloit » épouser. Cet attouchement parvint à » la connoissance de l'Eglise, & là-dessus » on délibera sur les peines que le Dé-

» linquant devoit souffrir : les uns sou-
» tinrent qu'il devoit être excommunié ;
» les autres dirent que sa faute meritoit
» grace, & ne voulurent jamais consen-
» tir à son excommunication. La dispute
» s'échauffa de telle sorte qu'il se forma
» une rupture ouverte entre les tenans.
» Ceux qui avoient témoigné de l'indul-
» gence pour le jeune homme furent
„ nommés *Mamillaires*. En un certain
„ sens cela fait honneur aux Anabaptis-
„ tes ; car c'est une preuve qu'ils portent la
„ sévérité de la Morale beaucoup plus
„ loin que ceux qu'on nomme Rigoristes
„ dans les Pays-Bas Espagnols. „

Si les Anabaptistes relâchés furent appellés *Mamillaires* pour cela seuls qu'ils avoient voulu excuser les libertés que *Jean le Délinquant* avoit prises avec sa future Epouse : si ce nom leur est resté, quoiqu'ils n'ayent rien publié pour défendre leur doctrine ; comment pourront éviter une semblable dénomination, ceux qui ont imprimé & réimprimé tant de Livres en faveur des *attouchemens mamillaires* ; & pour excuser ces sortes de libertés, quand même on les prendroit avec des Vierges Epouses de Jesus-Christ ? Je laisse aux Sages à prononcer sur cela. Je demande seulement où est la prudence, où est le Jugement, où est le sens commun, de publier un déluge d'Ecrits pour soutenir une doctrine si fausse, si scanda-

leuse, si indécente; & condamnée, proscrite, reprouvée avec horreur par le Saint Siége?

Je ne m'attendois pas à parler d'aucun autre Livre sur la doctrine des Mamillaires; mais je viens de recevoir avis qu'on a fait tout récemment une quatriéme Edition d'une *Lettre Théologique & morale*, accompagnée de notes en Langue vulgaire, afin sans doute que les personnes simples & peu instruites puissent prendre parti dans cette singuliere controverse. On m'assure que les injures, les traits satiriques, les boufonnéries, & sur tout l'accusation de *Pascalisme & de Jansénisme* sont les plus fortes démonstrations dont cette Piéce est enrichie. J'apprends aussi que l'Auteur des notes ne voulant pas laisser des feuilles vuides, & ayant épuisé tout son savoir, s'est avisé d'emprunter d'ailleurs & de coudre un lambeau des prétendues *Constitutions des nouveaux Disciples de S. Augustin*, ou *du Secret du Jansénisme*, qui fut imprimé il y a quelques années dans un Mandement de l'Evêque de Montpellier. * Le choix de cette Piéce si authentique & si propre

* Feu M. Charancy. Tout le monde sait que ce Prélat fut trompé par certaines gens plus passionnés que savans, qui lui présentérent comme une production nouvelle, une piéce fabriquée depuis plus d'un demi siécle, & dont la fausseté a été démontrée par les Disciples de S. Augustin, & reconnue même par les Jésuites.

à étayer la doctrine du P. Benzi, ne fait pas mal connoître le discernement & le bon goût de l'Auteur des notes.

Qu'il me soit maintenant permis, en finissant ce recit, de representer aux Supérieurs de la Société la néceſſité indispensable où ils sont d'apporter quelque reméde à un mal si considérable. Les Livres dont je viens de parler se débitent publiquement au grand mépris du Saint Siége; si l'on veut donc convaincre le monde que tout cela se fait contre la volonté de ceux qui gouvernent; si l'on veut empêcher que la révolte de quelques particuliers ne fasse douter de l'obéissance de la Compagnie à l'égard du Souverain Pontife, il faut absolument désavouer tous ces Libelles par un témoignage public & authentique. L'honneur d'un Institut célébre, le respect qui est dû à la chaire de S. Pierre, le zéle & l'amour de la bonne doctrine & l'obligation de réparer le scandale ne sauroient exiger rien de moins. L'illustre Société est en si grande réputation dans l'Eglise, que tous les Ouvrages qui en sortent sont regardés par beaucoup de Catholiques, comme autant d'Oracles. Le commun des Fidéles qui voit la conduite exemplaire d'un grand nombre de Jésuites, leur zéle pour les Missions, leur assiduité à prêcher, à catéchiser, à entendre les confessions, leur retraite, & leur application à instruire la jeunesse;

jeunesse; est porté à juger que d'un Corps si respectable ne peuvent sortir que des Livres remplis de la plus saine doctrine. Car qui voudroit croire que des Religieux qui montrent tant de sçavoir & tant de zéle voulussent se damner, en flattant contre leur conscience les passions des Chrétiens de notre siécle. (Bien des gens sont tellement préoccupés de cette idée, qu'il est impossible de leur faire ouvrir les yeux pour distinguer les erreurs de quelques particuliers, de la doctrine de tout le Corps. La réputation & la gloire d'une Compagnie doivent-elles donner du crédit & de l'autorité aux fausses opinions de quelques-uns de ses membres? Non sans doute. Et comme il y auroit de l'injustice à faire servir les fautes des particuliers pour obscurcir la gloire d'un Corps; il est également injuste de souffrir que la gloire d'un Corps serve à autoriser les erreurs des particuliers. Ceci est d'autant plus à remarquer, que les Ecrivains qui ont paru sur les rangs pour défendre les opinions relâchées sont en si grand nombre, qu'à moins qu'on ne les désavoue solemnellement, il est à craindre que le Public ne soupçonne de connivence les personnes à qui il appartient de réprimer les excès.

Si ce reméde ne vient pas incessament, il seroit à propos de faire imprimer une collection de tous les Livres écrits par

les Jésuites en faveur du relâchement, avec des notes courtes, mais énergiques; de mettre à la tête un titre convenable, & de marquer exactement le nom & surnom de ceux qui ont eu part à la composition de ces sortes d'Ouvrages. Je sais bien que pour faire illusion aux simples, on va m'accuser à l'ordinaire de blesser la charité; & moi je prétends que c'est par charité que je n'ai pas encore exécuté ce dessein; & je déclare que par un effet de cette même charité, je l'exécuterai au plutôt si la Société néglige de reparer le scandale. Non, il n'y a point de milieu: ou le Corps punira les particuliers coupables; ou les particuliers coupables seront démasqués devant le Public. Avant de mettre au jour mes deux Lettres contre la doctrine du P. Benzi sur le huitiéme Cas téservé dans le Diocèse de Venise, je l'avois fait avertir secretement de mon dessein, par un Chanoine respectable: aujourd'hui j'avertis publiquement la Société toute entiére, & je propose une réflexion bien capable de justifier mes intentions, & d'exciter le zéle des Supérieurs de ceux que je poursuis. Il vient de paroître depuis peu deux Lettres en Langue Françoise, dans lesquelles on assure que les Jésuites ont toujours été soumis, & qu'ils se soumettent aujourd'hui plus que jamais aux Bulles des Souverains Pontifes contre les Superstitions

de la Chine & contre les Rits Malabares. Mais ſi toute l'Europe eſt inſtruite qu'en Italie même on a publié ſept Libelles pour défendre la doctrine des *Mamillaires* contre les Décrets Apoſtoliques, on fera par tout ce raiſonnement. Quoi ! Si ſous les yeux du Pape on fait paroître & reparoître des Livres en faveur d'une opinion proſcrite ; comment peut-on prétendre de faire croire que dans les Indes & à la Chine on obéit reſpectueuſement à des Décrets émanés du même Tribunal ?

Si on tranſgreſſe les ordres du Prince, même en ſa préſence, comment s'y ſoumet-on dans les païs éloignés ? Pour diſſiper de tels ſoupçons & calmer les eſprits, il faut autre choſe que des paroles & des diſcours en l'air.

CHAPITRE II.

Hiſtoire abregée des Livres publiés contre l'Hiſtoire du Probabiliſme.

Après avoir fait, peut-être trop au long, le récit de ce qui s'eſt paſſé dans l'affaire des nouveaux *Mamillaires*, je ne dois pas me diſpenſer de donner en peu de mots une idée des Ouvrages imprimés contre l'Hiſtoire du Probabiliſme.

Le premier qui ait attaqué cette Hiſtoire eſt le P. Jacques Saint-Vital. Ce Jéſuite envoya ſon Manuſcrit de Ferrare à Vé-

rone, & enſuite de Vérone à Veniſe, pour être imprimé: mais ſes propres Confreres jugerent l'Ouvrage ſi foible, qu'ils ne firent pas difficulté de le ſupprimer. Cependant l'Auteur amoureux de ſa production ſe contenta d'adopter quelques changemens, & ne tarda pas à la faire paroître. Il publia auſſi l'année ſuivante un petit Ecrit de deux feuilles; mais comme il ne ſonge qu'à décrier l'Auteur de l'Hiſtoire du Probabiliſme, c'eſt une preuve ſi certaine & ſi honorable de la ſolidité de l'Ouvrage, que nous ne pourrions ſans indécence & ſans orgueil en parler davantage.

Enſuite parurent les *ſept Dialogues* du R. P. Nicolas Ghezzi, imprimés à Lucques. Les douzes *Avertiſſemens* du P. Lecchius, célébre Mathématicien, ſuivirent bientôt; & peu de tems après le P. Bovius, qui entra contre mon attente dans la conſpiration de ſes Confreres, publia ſa *Diſſertation Théologique*. Tous ces Ouvrages ont été imprimés à Einſidlen en Suiſſe, où le P. Bovius ſe rendit à grands frais, & où il fit un ſéjour de pluſieurs mois pour diriger l'impreſſion. J'apprend qu'on fait à Veniſe une nouvelle édition de toutes ces piéces; & qu'on y joint un Ecrit du P. Richelmi ſur le même ſujet.

Il faut avouer que du premier abord on eſt étonné de voir tant de Théologiens armés contre un ſeul; & qu'on craint que

l'inégalité des forces ne jette dans le déseſpoir l'Auteur de l'Hiſtoire du Probabiliſme. Mais quand on vient à examiner les choſes de plus près, on comprend que la multitude même des adverſaires doit relever ſon courage, & lui faire entendre qu'il faut que ſa cauſe ſoit bien bonne & hors d'atteinte, puiſqu'une légion d'Ecrivains, qui font aſſaut d'eſprit & de ſubtilité, ne peut venir à bout de l'ébranler dans un ſeul point. Tout homme ſenſé conclura que tant de Livres, tant de dépenſes, tant de mouvemens & de voyages, tant d'Auteurs ſous les armes contre le ſeul P. Concina, font le triomphe le plus flatteur pour lui, le plus complet.

A la bonne heure du moins ſi ces RR. PP. s'étoient partagés le terrein, & ſi des cinq Diſſertations dont mon Hiſtoire eſt compoſée, chacun avoit pris la ſienne à refuter. Mais point du tout, ſemblables aux *Uſſards* & aux *Pandours*, ils ont combattu avec un déſordre & une confuſion extraordinaire. Ils ſe ſont amuſés à relever quelques faits & quelques expreſſions de nulle conſéquence. Les *Seigneri*, les *Terille*, ſont les principaux Héros de l'Hiſtoire du Probabiliſme, leur portrait n'eſt rien moins que flatté, & cependant leurs Confreres les abandonnent & ne diſent pas un mot pour leur apologie. On ne fait pas auſſi le moindre effort pour excuſer les Auteurs à qui nous attribuons

d'avoir inventé la doctrine du péché philosophique. En un mot on reconnoît l'Histoire du Probabilisme pour très-vraie & très-autentique sur tous les faits importans : on se borne à critiquer des expressions & des phrases. Il est vrai néanmoins que si la victoire dépendoit du nombre, je serois entiérement défait ; mais heureusement la vérité est pour moi, & mes adversaires soutiennent l'erreur. Or la vérité ne craint pas la multitude de ceux qui à force des mouvemens & d'intrigues tâchent d'accréditer le mensonge.

Les réflexions que j'ai faites sur le caractére de ces différens Ecrits m'avoient fait prendre le parti de n'y pas répondre ; parce que je craignois qu'un secret orgueil & le plaisir de triompher, plûtôt que l'amour de la vérité, ne me missent la plume à la main. Mais quand j'ai vû que certaines gens peu instruits croyoient, sur la parole de mes adversaires, que mes Ouvrages étoient pleinement réfutés, j'ai pris le parti de relever ce qui pourroit nuire à la bonne cause & laisser des mauvaises impressions dans les esprits.

Les reproches que les partisans de la Morale relâchée font avec le plus d'apparence de raison à l'adversaire de leurs erreurs, se réduisent à quatre, qui attaquent directement son caractére. Ces Messieurs représentent l'Auteur de l'Histoire du Probabilisme & l'aggresseur im-

pitoyable des nouveaux Mamillaires, 1°. comme un Théologien trop févére, & comme un des chefs de la Secte des Rigoriftes, qu'ils prétendent être fort à la mode dans notre fiécle : 2°. comme un Ecrivain imprudent, qui réléve mal à propos & fans difcernement les prétendues erreurs de fes adverfaires : 3°. comme un homme fans charité, & qui publie tout le mal qu'il fait des perfonnes qui penfent autrement que lui : 4°. comme un efprit inquiet qui ne cherche qu'à exciter des difputes & à troubler la paix de l'Eglife. Ce font les quatre griefs qui lui ont valu la dénomination toute neuve de *Pafcalifte*, & defquels il fe juftifie dans ces Paradoxes.

Fin de la Préface.



EXPLICATION
DE QUATRE PARADOXES
Qui ſont en vogue dans notre ſiécle.

PARADOXE PREMIER.
Du Rigoriſme attribué à notre ſiécle.

1. IL n'y a point d'erreur, ni, pour ainſi dire, de vice que les Partiſans de la Probabilité attaquent avec tant de zèle que le prétendu Rigoriſme de notre ſiécle. C'eſt contre ce deſordre imaginaire que ces Meſſieurs étalent leur éloquence & qu'ils déclament également, & dans les converſations particulieres, & dans les Ouvrages qu'ils donnent au Public. Deux fameux Théologiens de nos jours, le P. *Bovius*, & le P. *Lecchius*, dans les Ecrits qu'ils ſe ſont chargés de faire imprimer ſur cette matiére, ont cru s'attirer les applaudiſſemens de leur Parti, en affectant, preſque à chaque page, de produire ſur la ſcène ce monſtre que leur imagination a eu ſoin de peindre avec les plus noires couleurs. Le premier ſur tout, plus habile & plus hardi que ſon Confrere, diſtingue deux ſortes de Rigoriſme: l'une tout à fait ſevere, l'autre un peu mitigée: l'une héretique, l'autre catholique

ou demi-catholique. Les plus ſolides raiſonnemens dont on ſe ſert pour combattre ſes opinions rélâchées, il croit les pouſſer & les anéantir ſans reſſource, en employant contre ſes adverſaires l'accuſation de rigoriſme. Il repréſente la prétendue doctrine ſevére, comme un écueil terrible, comme un précipice affreux qu'il faut ſauter à pieds joints. Il ne ceſſe de crier au danger ; & à tout propos il avertit d'être en garde contre cette pernicieuſe ſecte de Rigoriſtes qui eſt tant à la mode dans notre ſiécle.

II. Pour ſentir tout le ridicule d'un Paradoxe ſi inoui, il n'y a qu'à le comparer avec les mœurs & les coutumes univerſellement répandues dans le monde. Un homme qui ne ſeroit pas au fait de la conduite des Chrétiens de nos jours : un Martyr, par exemple, ou un Confeſſeur de la primitive Egliſe, qui reviendroit ſur la terre, & qui jugeroit de l'état préſent de la Religion d'après les diſcours, ou d'après les Ecrits de certains Théologiens, ne pourroit s'empêcher de faire ces réfléxions & de tenir ce langage : Quoi ! diroit-il, les Chrétiens ſe ſont-ils métamorphoſés dans ces derniers tems en une ſecte de Flagellans, qui exercent ſur eux-mêmes d'étranges cruautés ; qui à grands coups de fouet font couler inhumainement des ruiſſeaux de leur propre ſang ? Imitent-ils ces prêtres de Baal, qui avec

des couteaux & des lancettes déchiroient leur propre chair & la coupoient par morceaux ? Ce ſont ſans doute des Circoncellions furieux & fanatiques ; dont les uns vont au-devant des ſupplices ; d'autres courent ſe précipiter du haut des rochers ; quelques-uns ſe retirent dans les antres & dans les déſerts ; & ceux enfin qui reſtent dans les villes, on les voit pâles, défaits, abatus par des jeûnes rigoureux, par de longues veilles & par des macerations continuelles. Ils ſont apparemment ſi pénetrés, ſi ſaiſis de reſpect pour le Sacrement de nos Autels & pour celui de la reconciliation, que les Confeſſeurs ont la douleur de ne trouver perſonne qui veuille être abſous & admis à la Table Sainte ; qu'après s'être préparé par une pénitence longue & ſevere, comme celle des premiers ſiécles, & par un divorce éternel avec tous les amuſemens & les plaiſirs profanes. On doit voir un grand nombre de Catholiques exclus, même à Pâques, de la participation aux Saints Myſtéres, ſans autre raiſon que leur peu de ferveur & l'inſuffiſance de leurs ſatisfactions. Les Prêtres & les Religieux s'approchent rarement du Saint Autel ; parce que ne ſe ſentant pas aſſez de ferveur, ils ſe croient indignes d'offrir le ſacrifice de l'Agneau ſans tâche. Les Egliſes ſont autant de déſerts, & la diſette des Meſſes eſt extrême ; parce que

les Ministres de la nouvelle alliance n'osent immoler la victime sainte, qu'après des jeûnes rigoureux, des priéres ferventes & d'abondantes aumônes. Le peu de Messes qu'on célébre sont si excessivement longues, que pour en entendre une entiére il faut employer une bonne partie de la journée. En un mot, tout ne respire que rigueur & austérité : on ne voit par tout que flagellations & cruautés inouies.

III. C'est sans doute l'idée que ce Revenant des premiers siécles, qui ne sçauroit pas le train & la coutume de nos jours, se formeroit, & des Pénitens, & des Confesseurs, & des Théologiens de la Religion chrétienne. C'est le tableau qu'il en traceroit d'après les Livres & les discours de tant de Probabilistes, qui ne cessent de crier au rigorisme de notre siécle, & d'assurer que cette maudite secte de Rigoristes, qui avec ses jeûnes austéres & ses flagellations sanglantes tourmente si fort nos pauvres Dames, les Marquises & les Comtesses, les Duchesses & les Maréchalles, est aujourd'hui la Secte dominante, la Secte à la mode, dont les maximes meurtriéres ruinent les tempéramens, & font un horrible carnage parmi les Chrétiens.

IV. Tout ceci, diront mes Lecteurs, est une ironie des plus satiriques qu'on ait jamais entendu. Frappés sans cesse d'un

ſpectacle tout contraire, pourrions-nous prendre le change ? Ne voyons-nous pas de nos propres yeux ces mêmes Chrétiens dont la vie eſt une chaîne non interrompue de divertiſſemens profanes, de converſations dangereuſes, de jeux, de feſtins, de danſes, qui portent en triomphe le luxe, la pompe & la vanité la plus rafinée : Ne voyons-nous pas, dis-je, les mêmes Chrétiens fréquenter le Sacrement de la Pénitence & celui de l'Euchariſtie ? Ne voyons-nous pas le nombre infini de Meſſes que nos Prêtres célébrent ? Ne ſommes-nous pas témoins de l'indévotion, de la tiédeur, de la précipitation ſcandaleuſe, de la diſſipation indécente avec laquelle on traite les plus redoutables myſtéres ? la diſſolution ſe répand de tous côtés : elle pénétre dans les Cloîtres, dans les déſerts, dans le ſanctuaire. Par tout le vice marche tête levée, & triomphe ſans pudeur. La prophanation preſque publique des Sacremens de la Pénitence & de l'Euchariſtie, ſcandaliſe les hérétiques mêmes qui ne croyent ni à la Confeſſion, ni à la préſence réelle. Comment donc au milieu d'un ſi affreux débordement peut-on avoir le courage de crier au Rigoriſme ? Quoi ! parce que certaines gens entêtés ont débité par de-là les Monts quelques maximes outrées ſur cette matiere, convient-il pour cela dans des Ouvrages imprimés pour l'édification

des

des Fidéles, d'accuser de Rigorisme des Théologiens très-catholiques, & de crier aussi fort que si c'étoit le vice dominant dans la pratique? Qui ne voit évidemment que le prétendu Rigorisme dont on veut faire accroire que la pratique devient à la mode parmi les Chrétiens, est un fantôme, une calomnie, une chimère? J'atteste ici tous les Probabilistes de l'Univers qu'ils me répondent. Pourroient-ils produire dans toute l'Italie, & on peut bien dire autant de l'Espagne & de l'Allemagne, un seul Chrétien fidéle à observer les maximes de l'Evangile, & sincérement pénitent, qui par une trop grande séverité ait été exclus de la Table Sainte? Je les défie tous ensemble d'en trouver un seul. Ne sommes-nous pas témoins au contraire de l'indévotion, de la tiédeur & de la précipitation incroyable d'un très-grand nombre de Prêtres dans la célébration des Saints Mystéres? Ne voyons-nous pas des Chrétiens qui ménent une vie molle, desœuvrée & délicieuse, s'approcher souvent des Sacremens? Il est donc plus clair que le jour, que le relâchement est le désordre dominant dans notre siécle, & que le Rigorisme attribué à certains Docteurs n'est qu'une illusion & une chimère. C'est donc un Parodoxe des plus surprenans & en même-tems des plus déplorables, qu'on crie au Rigorisme, tandis que le relâche-

ment triomphe dans toutes les parties du monde Chrétien ; à la vue de ce torrent de ſacriléges, d'impuretés, d'injuſtices & de profanations, qui ravage l'Egliſe. Et ce qui rend ce Paradoxe plus étrange & plus inoui, c'eſt que ceux mêmes qui voyent & qui touchent, pour ainſi dire, de leurs mains cet extrême déſordre ſe refuſent à l'évidence, & ne veuillent pas ſe réſoudre à déteſter le Probabiliſme, qui eſt certainement le manteau dont on ſe ſert pour cacher la laideur du vice.

V. Parlons ſans déguiſement. N'eſt-il pas vrai que le propre caractère de notre ſiécle eſt d'ôter au vice ſa difformité, & de ſçavoir le rendre plauſible, de confondre la vertu avec le crime, d'aſſocier la fréquentation des Sacremens avec les mœurs les moins chrétiennes, & d'aſſocier la Loi de Dieu aux modes & aux abus d'un monde pervers & corrompu ? Ne voyons-nous pas ſe vérifier ce que S. Auguſtin écrivoit il y a pluſieurs ſiécles. „ C'eſt „ aſſurément dans la plûpart des hom„ mes, dit ce S. Docteur, une grande „ malice de prétendre que Dieu s'accom„ mode à leurs volontés, au lieu qu'ils „ doivent vivre ſelon la volonté de Dieu. „ Ne voulant pas ſe corriger de leurs dé„ ſordres, ils veulent que Dieu ſe dégra„ de en y connivant. Ils regardent com„ me bon, non pas ce que Dieu veut,

,, mais ce qu'ils veulent eux-mêmes. ,, *

VI. Que répondront Meſſieurs les Probabiliſtes pour faire diſparoître l'horreur du Paradoxe que je viens de décrire ? Peut-être diront-ils qu'ils ne déclament que contre le Rigoriſme ſpéculatif qu'on étale dans certains Livres, & non contre le Rigoriſme Prétendu à la mode dans la pratique. Quels ſont donc les Livres où des Théologiens catholiques débitent des maximes de Rigoriſme ? Eſt-ce la Théologie morale du P. Alexandre, de M. Gennet, du P. Antoine, de Malatra, du P. Elizalde, du P. Camargo, du P. Beſombes, de M. Pontas ? Ce ſont les Caſuiſtes catholiques qu'on lit communément ; que les Probabiliſtes aient donc la bonté de faire voir dans ces Ouvrages quelques principes de ce Rigoriſme dont la pratique eſt ſi funeſte à la Religion. Mais on a beau les défier ; jamais ils n'en ont pû produire le moindre veſtige : ce qui démontre pleinement que le prétendu Rigoriſme contre lequel on déclame tant, & qu'on repréſente comme un tyran cruel qui jette les Chrétiens dans le déſeſpoir, n'eſt dans le vrai qu'un fantôme imagi-

* Hæc eſt enim in hominibus magna, uſitata perverſitas, quia cùm debent vivere ipſi ſecundùm voluntatem Dei, Deum volunt vivere ſecundùm voluntatem ſuam. Et cum ipſi nolunt corrigi, illum volunt depravari : rectum non arbitrantes quod ille vult, ſed quod ipſi volunt S. Auguſtin. Conc. 1. in Pſalm. 48.

naire dont une politique rafinée se sert habilement pour accréditer le relâchement en inspirant de l'horreur pour l'excès contraire. Cela est d'autant plus certain, qu'aujourd'hui la morale mitigée triomphe également, & dans les Livres & dans la pratique ; & qu'il n'y a plus moyen, pour quiconque a de la religion, d'excuser ou de souffrir un tel désordre.

Remontons à l'origine du mal : rapprochons & distinguons les différentes époques du Probabilisme. Le déreglement des mœurs de la plûpart des Chrêtiens donna occasion à plusieurs Casuistes d'adoucir la Loi de l'Evangile, dans l'intention de rendre les voies du salut plus praticables. Ils crurent, ces Docteurs complaisans, qu'il falloit s'accomoder aux malheurs des tems ; & leurs douces opinions, proposées d'abord sans mauvais dessein dans des Livres, ont ensuite, contre la volonté de leurs Auteurs franchi les barriéres & ouvert la porte aux abus les plus crians. Si l'on veut excuser en quelque sorte ces premiers artisans d'opinions relâchées, parce qu'ils n'en ont pas prévu les suites funestes, je n'ai que faire de m'y opposer. Mais je prétend qu'on ne sçauroit certainement admettre aucune excuse pour ceux qui écrivent dans ce siécle ; où l'on voit le relâchement se répandre comme un torrent, & désoler la face de l'Eglise ; où chacun lit de ses propres yeux

la condamnation de tant de propoſitions extraites de certains Caſuiſtes dont les Ouvrages courent dans les mains de tout le monde. Nous ne ceſſerons donc de relever le Paradoxe du prétendu Rigoriſme, & de faire voir que cet excès eſt auſſi inconnu aux Théologiens catholiques, que l'excès contraire eſt familier à Meſſieurs les Probabiliſtes.

VII. Profitons maintenant de l'occaſion qui ſe préſente pour répondre à un reproche que nous fait le P. Ghezzi, & qui avoit échappé à nos yeux quand nous entreprîmes de réfuter ſon Livre. C'eſt dans le troiſiéme de ſes fameux Dialogues, où après avoir parlé des coups de fouet donnés à deux Jéſuites pour avoir ſoutenu la Probabilité; & de ceux que reçurent à Milan deux Peres de St..... en préſence de Madame la Comteſſe, & en France un Abbé dans le Parloir de Madame l'Abbeſſe; après ces hiſtoires fort graves, comme on voit, & fort décentes, cet Ecrivain paſſe tout de ſuite (pag. 188. & 189.) à reprocher au P. Concina que Jeſus-Chriſt n'uſa de ſéverité qu'à l'égard des Phariſiens. ,, Les grands Rigoriſtes, dit le P. Ghezzi, ſont pleins de ,, zèle comme les Phariſiens, pour prê- ,, cher hautement au peuple une morale ,, ſévere, & des principes que J. C. dé- ,, ſavoua toujours : lui dont le cœur étoit ,, la douceur & la bonté même...... Le

,, Sauveur ne leur reproche pas ſeulement
,, (aux Phariſiens) leur hipocriſie, mais
,, il les traite de race de viperes & de ſé-
,, pulcres blanchis : il employe beaucoup
,, d'autres expreſſions qui marquent ſon
,, indignation & ſa haine implacable con-
,, tr'eux. Il ſe ſert d'une expreſſion en-
,, tr'autres ſinguliérement remarquable,
,, que le P. Concina ſe fait un plaiſir d'ap-
,, pliquer aux défenſeurs de la Probabili-
,, té ; mais que Jeſus-Chriſt n'appliqua
,, certainement qu'aux Scribes & aux
,, Phariſiens dans la circonſtance même
,, où ils étaloient leur rigide & ſevere
,, morale, en accuſant de prévarication
,, les Diſciples du Sauveur : car, diſoient
,, ces cenſeurs impitoyables, *ils ne lavent*
,, *point leurs mains lorſqu'ils prennent leur*
,, *repas.* * Ce fut dans cette occaſion que
,, Jeſus-Chriſt, après les avoir renvoyé
,, avec ſeverité, dit à ſes Diſciples : *Laiſ-*
,, *ſez-les ; ce ſont des aveugles qui condui-*
,, *ſent d'autres aveugles. Si un aveugle en*
,, *conduit un autre, ils tombent tous deux*
,, *dans la foſſe.* ** Que le P. Concina re-
,, liſe ce paſſage dont il oſe ſe ſervir con-
,, tre les Probabiliſtes, dans ſa Préface :
,, qu'il le reliſe avec attention & qu'il voye
,, à qui on peut l'appliquer. ,,

* Non enim lavant manus ſuas cùm panem manducant. *Matth.* c. 15.

** Sinite illos, cæci ſunt & duces cæcorum. Cæcus autem ſi cæco ducatum præſtet ambo in foveam cadunt. *Ibid.*

VIII. Il n'y a pas moyen de se dispenser d'obéïr aux ordres réiterés de sa Révérence, d'autant plus qu'une personne très-distinguée dans la République des Lettres m'a representé, qu'il étoit indispensablement nécessaire d'opposer une vigoureuse reponse à un reproche dont on fait tant de bruit. Cependant, résolu d'être court, & d'user de toute la modération & de la décence possible, je passerai sous silence plusieurs petites chicanes du P. Ghezzi, sur tout à cause des égards & de la déference que je dois aux Jésuites de Rome, Reviseurs de son Ouvrage. Je repond donc, forcé par les desirs réiterés de cet Ecrivain ; & je dis que, ni lui, ni ses doctes Censeurs n'ont entendu le texte sacré, & que très-mal à propos ils s'en prennent au Pere Concina. Que ces RR. PP. ne se fâchent point, & qu'ils aient la patience d'écouter tranquillement la verité. Le passage de l'Evangile déja cité, renferme deux choses : un fait particulier & une maxime generale. Le fait particulier est que *les Pharisiens sont des aveugles qui conduisent d'autres aveugles.* La maxime generale, qui sert de regle pour juger du fait particulier, c'est que, *quand un avougle conduit un autre aveugle, ils tombent tous deux dans la fosse.* Vous dites, mon R. P. „ que le P. Concina „ dans son Introduction (ou plutôt dans „ sa Préface) fait une application odieu-

„ ſe & déplacée des paroles que Jeſus-
„ Chriſt adreſſe aux Phariſiens, en ces
„ termes : *Ce ſont des aveugles qui condui-*
„ *ſent d'autres aveugles* ; „ Et moi je prie,
je ne dis pas tout le genre humain en
general, mais vos propres Confreres,
Reviſeurs de votre Livre, de lire la page
viij. de ma Préface, que l'on cite ; & s'il
s'y trouve un mot ſur le fait particulier
des Scribes & des Phariſiens, je veux
perdre ma cauſe. Dans cet endroit, ainſi
que dans le corps de l'Ouvrage, je ne
parle que de la maxime generale, tant
contre ceux qui apéſantiſſent, que con-
tre ceux qui veulent adoucir mal-à-pro-
pos le joug de l'Evangile. Je parle des
dangers qu'on court ſur la mer orageuſe
du monde. J'avertis le Pilote que s'il
s'égare, tous les paſſagers périſſent avec
lui d'un commun naufrage. Je découvre
les deux écueils à éviter, le relâchement
& le Rigoriſme. Et après cela je rappor-
te la maxime generale : *Si un aveugle con-*
duit un autre aveugle, ils tombent tous deux
dans la foſſe. Je cite à ce propos le Com-
mentaire de S. Auguſtin, où il eſt dit
que Jeſus-Chriſt épouvante par ces terri-
bles paroles, non-ſeulement l'aveugle
qui conduit, mais encore celui qui ſe
laiſſe conduire. *Terret non ſolùm cæcum du-*
centem, ſed & cæcum ſequentem. Quel eſt
donc l'endroit où j'aplique aux Probabi-
liſtes ce paſſage de l'Evangile ? Daignez,

s'il vous plait, mon R. P. ſentir le tort que vous avez dans ce Dialogue auſſi-bien que dans les autres, de maltraiter le P. Concina, comme s'il avoit chargé les partiſans de la Probabilité, des reproches adreſſés aux Phariſiens. Oui, je le repete, ſi j'ai fait une pareille application, ou dans ma Préface que vous citez, ou dans quelqu'autre endroit de l'Hiſtoire du Probabiliſme, je veux que vous chantiez victoire. Mais ſi c'eſt une fauſſe imputation, comme effectivement c'en eſt une très fauſſe, que pourra-t'on dire? Que penſera le public? Que votre Réverence apprenne une bonne fois à diſtinguer dans les textes de l'Ecriture les faits particuliers des regles generales qui peuvent s'appliquer à divers ſujets.

IX. Il ne me reſte plus, pour vous apprendre, ou plutôt pour vous inſpirer à vous mon Réverend Pere, & à vos doctes Cenſeurs, d'aporter un peu plus de ſoin & d'exactitude dans la réviſion des Livres avant leur impreſſion, que de vous communiquer pour votre propre utilité & pour celle du monde chrétien, quelques réfléxions que j'ai faites ſur le Rigoriſme & ſur le Probabiliſme, à propos des Phariſiens.

X. J'obſerve d'abord que le Rigoriſme des Phariſiens ne conſiſtoit pas à interpréter trop ſéverement la Loi de Dieu. C'étoit au contraire un mépris affecté de

cette Loi, & une methode d'en éluder adroitement les obligations, pour accréditer des traditions humaines & des sistêmes arbitraires. Prenez la peine, je vous en suplie, mon Réverend Pere, de lire avec attention ce texte de l'Evangile : *Vous détruisez les Commandemens de Dieu pour garder votre tradition.... Vous rendez inutile le Commandement de Dieu par votre tradition que vous-même avez établie.* * Et l'endroit déja cité de S. Mathieu, où Jesus-Christ voulant reprocher aux Pharisiens leur espéce singuliére de Rigorisme, leur dit : *Vous violez vous-mêmes les Commandemens de Dieu pour suivre votre tradition.* ** N'est-il pas évident que dans ce passage que vous m'objectez, il ne s'agit point du Rigorisme qui consiste à donner à la Loi de Dieu une interprétation trop severe ; Mais de ce Rigorisme commode & rafiné, qui en donnant aux Pharisiens la malheureuse facilité de se dispenser eux-mêmes & de dispenser les autres de la divine Loi, les rendoit d'autant plus vifs & plus ardens à prescrire l'observance de leurs traditions humaines, de leurs sistêmes arbitraires, de leurs erreurs, & de leurs opinions frivoles ? (N'est-il pas évident, pour tout dire en

* Irritum facitis præceptum Dei, ut traditionem vestram servetis.... rescindentes verbum Dei per traditionem vestram quam tradidistis *Marc. c.* 7.

** Vos transgredimini mandatum Dei propter traditionem vestram : *Matth. c.* 17.

un mot, que Jesus-Christ a caractérisé par ce seul trait une secte d'hommes d'un extérieur imposant, hipocrites rusés & habiles politiques, actifs, zélés, entreprenans, infatigables, toujours conséquens dans le sistême de leur ambition; qui vouloient établir leur fausse doctrine aux dépens de la Loi de Dieu; & qui rapportant tout à leur intérêt n'épargnoient rien pour dominer sur les consciences afin de parvenir à dominer dans l'Etat? Voilà les idées que les paroles du texte présentent naturellement à l'esprit. Je vous laisse maintenant, M. R. P. le soin d'en tirer les conséquences qui suivent d'elles-mêmes, & d'examiner quels sont ceux qui ont à craindre d'être reconnus dans le portrait des Pharisiens.

XI. J'ajoute que si l'on parcourt les Ecritures de l'ancien & du nouveau Testament, on verra que Dieu avertit son peuple de se défier des Prophêtes complaisans & commodes dans l'explication de la Loi. *Mon peuple*, dit-il dans Isaïe, *ceux qui vous disent bienheureux vous séduisent.* * Je remplirois plusieurs pages si je voulois recueillir tous les différens témoignages des Prophêtes sur ce sujet. Jesus-Christ dans S. Mathieu, de même que dans les autres Evangélistes, enseigne sa maxime effrayante: *La porte de la perdition est large*

* Populе meus qui te beatum dicunt, ipsi te decipiunt. *Isaïe*, c. 3.

& le chemin qui y mene est spatieux , & il y en a beaucoup qui y passent. Que la porte de la vie est petite , que le chemin qui y mene est étroit , & qu'il y en a peu qui le trouvent ! * Et tout de suite il ajoute : *gardez-vous des faux Prophêtes* qui cherchent à agrandir cette porte , & à élargir cette voye. Enfin S. Paul parlent des derniers tems , où la foi sera presque éteinte , comment s'explique-t'il ? ,, Il viendra un tems , dit ,, ce grand Apôtre , où les hommes ne ,, pourront plus souffrir la saine doctri- ,, ne , & qu'ayant une extrême déman- ,, geaison d'entendre ce qui les flatte , ils ,, auront recours à une foule de Doc- ,, teurs propres à satisfaire leurs desirs. ,, Et fermant l'oreille à la verité , il l'ou- ,, vriront à des contes & à des fables. ,, ** Est-ce le Rigorisme qu'il donne pour marque & pour signal des tems dangereux? Il acheve le portrait des Docteurs & des Maîtres de l'erreur , qui seront alors à la mode , dans le second avis qu'il donne à son Disciple en ces termes. ,, Sachez ,, que dans les derniers jours il viendra

* Lata porta , & spatiosa via est quæ ducit ad perditionem , & multi sunt qui intrant per eam. Quàm angusta porta & arcta via est quæ ducit ad vitam : & pauci sunt qui inveniunt eam ! *Matth. c.* 8.

** Erit enim tempus cum sanam doctrinam non sustinebunt , sed ad sua desideria coacervabunt sibi magistros prurientes auribus : & à veritatem quidem auditum avertent , ad fabulas autem convertentur. 2. *ad. Tim.* 4.

des

„ des tems fâcheux. Car il y aura des
„ hommes amoureux d'eux-mêmes ; ava-
„ res , glorieux , ſuperbes , &c. „ * Le
relâchement des mœurs & l'apoſtaſie de
la vraie foi , de la ſaine doctrine ; voilà
les deux marques que S. Paul & les Pro-
phêtes aſſignent communément pour diſ-
tinguer les tems dangereux. A Dieu ne
plaiſe que je veuille appliquer ces deux
funeſtes marques à tous ceux qui paſſent
pour défenſeurs de la Probabilité ; par-
mi leſquels il y a tant de perſonnages cé-
lèbres & d'une vertu éminente. Mais je
prétends qu'on ne peut s'empêcher de re-
connoître qu'il y a aujourd'hui des hom-
mes dont S. Paul a dépeint le caractére ;
ſi l'on jette les yeux ſur les mœurs de no-
tre ſiécle , & ſi l'on fait attention à la doc-
trine licentieuſe qui s'imprime tous les
jours. Quel trait, par exemple , pourroit
mieux faire connoître un Docteur de men-
ſonge , que cette propoſition tout fraîche-
ment écloſe de deſſous la preſſe. » Nous
» diſons donc que la doctrine propoſée
» touchant l'indifférence intrinſeque de
» ces attouchemens (mamillaires) eſt ſi
» certaine , qu'il nous paroît qu'on ne sau-
» roit la nier ſans danger d'errer dans la
» foi. Car elle eſt ſolidement établie , cet-

* Hoc autem ſcito ; quod in noviſſimis diebus inſtabunt tempora periculoſa. Erunt homines ſeipſos amantes, cupidi , elati , ſuperbi , &c. 2. *ad Tim.* c. 3.

» te doctrine, sur plusieurs textes de l'E-
» criture ; par exemple sur les paroles de
» S. Marc ch. dernier : *Ils imposeront les*
» *mains sur les malades*, &c. „ * A t'on jamais rien entendu de si affreux ? Vit-on jamais une application plus impie des paroles du texte sacré ? Mais nous parlerons de ceci plus amplement en tems & lieu. Je prie le Lecteur de me pardonner cette digression : elle m'a paru nécessaire pour mieux expliquer le Paradoxe dont j'ai tâché de faire sentir le ridicule ; & pour avertir le P. Ghezzi & ses Censeurs d'user d'une critique plus exacte & d'un plus juste discernement dans la composition & la revision des Livres ; & pour leur apprendre à parler une autre fois avec plus de précaution.

PARADOXE DEUXIÉME.

De la prudence & du prétendu zéle selon la science *tant recommandé par les Auteurs de la morale relâchée.*

1. IL n'y a point de vertu plus rare dans le monde, que la prudence ; & cependant il n'y en a point dont les hommes

* Jam vero proposita doctrina de indifferentiâ intrinsecâ hujusmodi tactuum (Mamillarum) est adeò certa ut videatur negari non posse absque periculo erroris in fide. Constat enim ex S. Script. multis in locis : ex gr. ex illo Marci ult. *Super ægros manus imponent*, &c. Propositio P. Benzi.

se piquent davantage. Socrate disoit ,, que
,, si au Théatre on ordonnoit que les Ar-
,, tisans & les Bourgeois, ou les Comtes
,, & les Marquis se tinssent débout , il
,, n'y auroit qu'eux qui se leveroient. Au
,, lieu que si on ordonnoit la même chose
,, à tous les spectateurs prudens , ou gens
,, de bien , à l'instant tout le monde se
,, tiendroit debout. * ,, Seneque remarque aussi que si la prudence étoit à vendre, il y auroit peu d'acheteurs : tant chacun se croit bien partagé de ce côté-là.

II. On entend tous les jours la plûpart des personnes qui font quelque figure sur la scéne du monde, prendre le haut ton & tenir ce langage décisif : ,, Nous vou-
,, lons de la prudence : elle est absolu-
,, ment nécessaire pour régler & diriger
,, le zèle. Oh ! la chose rare que la pru-
,, dence ! On a du zéle , on a des bonnes
,, intentions ; mais on manque de pru-
,, dence. Il faut avoir égard aux circons-
,, tances du siécle où nous vivons : il
,, faut sçavoir calculer avec soi-même
,, combien de profit on retirera des efforts
,, & des opérations du zèle. Le silence est
,, selon l'expression du Sage , le caractére
,, de l'homme prudent. ** Au lieu que le

* Si quis in Theatro juberet coriarios omnes cogegere , illi soli surgerent : similiter si fabros & alios generatim. Si verò prudentes aut justos jubeat surgere , hic omnes illico surgerent. *Apud Stapletonium* dom. 3. adv. §. 2.

** Vir autem prudens tacebit. *Prov. c.* 11.

„ propre de l'insensé est de parler lors mê-
„ même qu'il ne peut attendre aucun bon
„ effet de ses discours. * Si les Apôtres,
„ si les Saints Peres vivoient de nos
„ jours, ils se conformeroient à nos
„ mœurs. Les Jerômes, les Augustins
„ & les Bernards n'écriroient plus avec
„ tant de force & de liberté. „

III. A ce langage quiconque ne sauroit pas ce qui se passe dans le monde, seroit tenté de penser que rien n'est si commun dans notre siécle, que de voir des Elies & des Michées attaquer le vice avec un courage intrépide, & exposer leur vie pour la défense de la vérité. On croiroit que les villes & les campagnes sont pleines de Jérémies, qui du haut des tours déplorent les malheurs de Jérusalem, & crient à pleine voix contre les désordres des grands & des petits, des riches & des pauvres, des nobles & des roturiers, des Prêtres & des Laïques. On diroit que les places publiques sont innondées de Philippes de Neri, qui charmés de passer pour indiscrets & pour imprudens & de sacrifier leur réputation, leur repos à la gloire de Dieu & au salut du prochain, vont dans les carrefours & dans les rues prêcher les vérités célestes, & désabuser le monde des erreurs dont il est épris. On diroit qu'il y a par tout des Théologiens

* Ubi non es auditus, non effundas sermones tuos. *Eccl. c.* 32.

& des Directeurs qui aimeroient mieux tout souffrir, tout perdre, plûtôt que de trahir les intérêts de la vérité, ou de conniver au crime ou d'entretenir les consciences dans une fausse sécurité, & qui préférent les cloîtres & les déserts à l'éclat d'un ministére qu'ils n'ont pas la force de rendre utile au salut de leurs freres. Voilà les réflexions que tout homme qui ne connoîtroit pas l'état présent du Christianisme, ne manqueroit pas de faire en entendant crier de toutes parts *Prudence, prudence, zéle discret.*

IV. Pour nous, bien instruits de ce qui se passe, nous voyons qu'un des vices dominans de notre siécle est la flaterie, la dissimulation, le respect humain. Nous connoissons l'aveuglement déplorable de tous ces prétendus-sages qui se piquent d'une discretion imaginaire. Nous sentons tout le ridicule du Paradoxe que présentent au Public certaines gens, qui ne sachant absolument ce que c'est que prudence, ce que c'est que zéle, ne peuvent néanmoins se lasser de prêcher la pratique de l'un & de l'autre.

V. Tout le monde sçait qu'il y a quatre vertus qu'on appelle Cardinales, la Prudence, la Force, la Tempérance & la Justice. Mais ces vertus ne sont vraies & parfaites, comme S. Augustin & S. Thomas l'enseignent, qu'autant qu'elles ne sont pas séparées. Quels sont donc

ceux qui font profeſſion de prêcher la prudence ? Ce ſont des hommes intempérans, lâches & peu ſcrupuleux ſur l'article de la juſtice.

Volontiers ils parlent prudence au milieu d'un repas ſomptueux : quand par le ſecours de viandes délicates & de vins exquis, ils ont ſatisfait leur eſtomac, fortifié leur poitrine, & rendu leur voix libre & ſonore ; c'eſt alors qu'on les entend débiter des Aphoriſmes de prudence.

Cependant vils eſclaves du reſpect humain, ils ſont ſi lâches & ſi timides, que tous les aſſiſtans leur inſpirent de la crainte.

La ſeule idée de force & d'intrépidité étonne ces ames baſſes & vulgaires. Des vuës intéreſſées d'avancement & de fortune, ſont le ſeul reſſort qui remue leur langue ou qui l'arrête & lui impoſe ſilence. Ce ſont, pour me ſervir de l'expreſſion du Prophête Iſaïe, des *Chiens muets qui ne ſauroient aboyer* qui ne *voient que des vains fantômes, & qui ſe plaiſent dans leurs ſonges.* *

Pour la juſtice ils auroient beau la voir foulée aux pieds; la crainte de faire échouer leurs deſſeins & de déranger le plan de leurs intrigues leur tiendroit la bouche cloſe.

Ecoutons ſur tout cela S. Auguſtin.

* Canes muti non valentes latrare, videntes vena, dormientes & amantes ſomnia. *Iſaïe. c.* 56.

„ Ce qui acheve de me convaincre, dit „ ce ſaint Docteur, que ceux qui ont une „ vertu les ont toutes, & toutes man- „ quent à celui qui manque d'une ſeule ; „ c'eſt que la prudence ne ſauroit être ni „ lâche, ni injuſte, ni intempérante. „ Car ſi elle a quelqu'un de ces défauts, „ ce n'eſt plus la prudence. S'il n'y a „ donc point de prudence qui ne ſoit „ forte, juſte & tempérante, il s'enſuit „ que cette vertu a toujours les autres à „ ſa compagnie. „ * Qu'on liſe toute entiére la Lettre d'où j'ai pris ce paſſage, elle fournira pluſieurs exemples propres à confondre nos vains Prédicateurs de la prudence.

Mais n'eſt-il pas vrai, dit-on, que la plûpart de ces Meſſieurs, les Apôtres du zéle & de la prudence ſont communément regardés comme des hommes d'une diſcrétion & d'une ſageſſe conſommée ? S. Auguſtin répond dans l'endroit cité qu'il y a des vices tout à fait oppoſés à la vertu ; & qu'il y en a au contraire qui ſont le maſque & la reſſemblance même de la vertu. Il y a donc deux ſortes de prudence, l'une vraie, l'autre fauſſe. Celle-là

** Certè hinc perſuadent, qui unam virtutem habuerit, habere omnes : & omnes deeſſe cui una defuerit: quod prudentia nec ignava, nec injuſta, nec intemperans poteſt eſſe. Nam ſi quid aliquid horum fuerit, prudentia non erit. Porro ſi prudentiæ tunc erit ſi & fortis, & juſta & temperans ſit, profecto ubi fuerit, ſecum habet cæteras. *Epiſt. 29. ad Hier.*

eſt ſpirituelle & fondée ſur la vérité; celle-ci eſt charnelle, & s'apprend à l'Ecole des paſſions. Elle affecte un air d'autorité pour juger & pour décider les cas de conſcience, & pour régler la diſcipline de l'Egliſe & tout ce qui a rapport à la Religion. Voici comment en parle le célébre Pere de *Albertis*. ,, C'eſt aſſurément, ,, dit ce judicieux & ſavant Jéſuite, la ,, prudence de la chair elle-même, qui ,, dans l'examen des cas de conſcience & ,, dans le jugement qu'on porte de l'état ,, des ames, a égard au rang & à la qua- ,, lité des perſonnes. ,, * Si l'on veut prendre la peine de lire le diſcours préliminaire que cet habile Auteur a mis à la tête de ſes Paradoxes ſur la Morale, on y trouvera des traits de doctrine, propres à relever ce que nous écrivons ſur le même ſujet. Lors donc que certains Docteurs tâchent d'inſpirer aux hommes d'être prudens, que veulent-ils leur perſuader en effet? Si ce n'eſt d'être inſenſés, timides, injuſtes, muets, & de laiſſer aller la barque au gré de la coutume & de l'uſage courant? Telle eſt la prudence conſommée des prétendus Sages de notre ſiécle. Auſſi doivent-ils craindre d'être du

* Hæc videlicet carnis prudentia ipſiſſima illa eſt, quæ in conſcientiæ controverſiis examinandis, in animorum judicio ferendo, faciem cognoſcit: hæc quæ perſonnas hominum intuetur. *De Albertis inpral. ad Paradox. moral.*

nombre de ceux dont Dieu dit dans S. Paul : Je détruirai la ſageſſe des ſages, & j'abolirai la prudence des prudens. *Perdam ſapientiam ſapientium, & prudentiam prudentium reprobabo.* *

PARADOXE TROISIÉME.

De la prétendue charité dont on doit uſer à l'égard des Auteurs qui écrivent en faveur de la Morale relâchée, & qui ſoutiennent des opinions pernicieuſes.

I. LA Charité qui eſt la plus noble & la plûs excellente de toutes les vertus, a deux objets, Dieu & le Prochain. L'étendue des devoirs de cette vertu qui embraſſe tous les tems & toutes les actions de la vie, ne peut étonner que des chrétiens peu accoutumés à méditer les préceptes de l'Evangile ; mais qui pourroit n'être pas ſurpris en voyant des Théologiens, toujours faciles à diſpenſer les hommes d'aimer Dieu & le Prochain, impoſer la loi de la charité la plus rigide à ceux qui oſent reprendre leurs erreurs ? C'eſt une vérité de fait inconteſtable, qu'on trouve un très-grand nombre d'opinions rèlâchées dans pluſieurs Livres de Morale que certaines gens mettent entre les mains des Confeſſeurs, comme la

* 1. ad Cor. c. 1.

regle qu'ils doivent ſuivre dans la direction des conſciences ; il eſt certain que ces opinions ſont ſcandaleuſes & funeſtes au ſalut éternel des fidéles : mais eſt-il permis de les combattre & de les mettre en évidence ? Pour réſoudre cette queſtion dont on cherche mal-à-propos à faire un problême, j'emploie d'abord un raiſonnement très-ſimple & très-convaincant. Si c'eſt un devoir de la charité chrétienne de découvrir tel ou tel homme infecté de la peſte, afin de préſerver de ce mal contagieux la vie des autres hommes ; n'eſt-ce pas un devoir encore plus indiſpenſable de cette méme charité, de faire connoître la contagion ſpirituelle qui tue les ames ? Malgré la juſteſſe de cette comparaiſon, bien des gens prétendent que la charité évangélique s'oppoſe à la manifeſtation des erreurs du prochain. L'Auteur de l'hiſtoire du Probabiliſme s'eſt appliqué à refuter fort au long un tel paradoxe ; mais puiſque ſes adverſaires ne ceſſent de le répéter dans toutes les occaſions, j'ai jugé à propos d'en montrer le faux & le ridicule ; & de faire voir combien une illuſion ſi groſſiére eſt oppoſée à la vraie charité de Jeſus-Chriſt. Si l'Evangile fait une loi de couvrir & de tenir cachés les défauts d'autrui, lorſqu'ils ſont ſecrets, il n'ordonne pas moins de reprendre publiquement les erreurs publiques, qui peuvent nuire au bien ſpiri-

tuel du prochain. On remplit les devoirs de la charité quand on tâche de ſauver l'honneur & la réputation des Ecrivains qui ſont morts, en excuſant leur intention, & en ſuppoſant qu'ils ont enſeigné ce qu'ils croyoient conforme à la vérité, & favorable au ſalut de leurs freres ; & que s'il étoient encore vivans, ils rétracteroient les erreurs qu'ils verroient condamnées par le Saint Siége, ou proſcrits par les Egliſes les plus diſtinguées & par les célébres Univerſités. C'eſt donc une mauvaiſe ruſe dans certains Ecrivains modernes, & un Paradoxe bizarre, d'attribuer la manifeſtation de leurs erreurs à un défaut de charité. Le Public ſenſé ne ſauroit aſſez admirer que ces mêmes Théologiens qui enſeignent dans leurs Livres, que le plus grand & le premier Commandement de la Loi n'oblige qu'à l'heure de la mort, ou tout au plus quelquefois dans le long eſpace de trois, ou de cinq années, & preſque jamais directement & par lui-même : que ces mêmes Théologiens, dis-je, ou du moins leurs partiſans & leurs diſciples, ne ceſſent de parler charité. Mais dans quelle occaſion ces Meſſieurs montrent-ils tant de zéle ? C'eſt lorſqu'ils voient qu'on refute la Doctrine qui anéantit l'obligation d'aimer Dieu : lorſqu'ils s'apperçoivent qu'on démaſque & qu'on met dans leur véritable jour ces opinions monſtrueuſes qui

banniſſent le ſaint amour de parmi les hommes. Ils voudroient couvrir avec le manteau de la charité publique les Caſuiſtes des derniers ſiécles ; qui avec leurs livres de Morale écrits, je veux le croire, ſans mauvaiſe intention, on éteint le feu ſacré qui doit brûler dans tous les cœurs, & déchire la robe nuptiale de la divine charité dont les Chrétiens doivent ſe revêtir. Pour confondre une conduite ſi peu juſte & ſi peu réglée, je ne veux employer que cette réflexion. Ou il eſt vrai que dans pluſieurs Ouvrages imprimés on trouve des opinions relâchées & ſcandaleuſes, ou non. Si cela n'eſt pas vrai, je ſuis le premier à crier à l'injuſtice, à la calomnie. Mais ſi cela eſt vrai, peut-on aimer l'humanité ; peut-on ſur tout aimer les Chrétiens qui en ſont la plus noble portion, ſans faire tous ſes efforts pour arrêter les progrès de l'erreur & des opinions perverſes ? Combien donc eſt étrange & inoui le Paradoxe qu'on ne ceſſe de répéter ? Quoi ! on enſeigne dans les Livres mis au jour, que le précepte de la charité envers Dieu & le prochain oblige rarement par lui-même ; & en même-tems on décrie comme violateur de la charité ceux qui prêchent ou qui écrivent contre une doctrine ſi pernicieuſe.

II. Mais, diſent pluſieurs perſonnes qui ſe piquent de bel eſprit ; à la bonne heure qu'on écrive contre la morale relâ-

chée

chée, pourvû que ce soit avec douceur & politesse. On peut, sans nuire à la bonne cause, supprimer les traits offençans, les repliques vives, les railleries piquantes. Quels sont ceux qui parlent de la sorte. Ce sont des hommes aveuglés par leurs préjugés, séduits par leurs passions, exactement formés sur le modéle de certains beaux esprits Allemands ou François; qui prononcent toujours en faveur du parti qui s'accommode mieux avec leurs inclinations & leur caractère. Qui a donc mis à ces Messieurs la balance & le compas à la main pour peser & pour mesurer les expressions & les phrases dont se doivent servir les défenseurs des vérités évangéliques? De telles gens ne font pas réflexion que ce funeste penchant qu'ils ont d'embrasser l'opinion la plus commode dans des points de morale, d'où dépend le salut éternel, les met en danger de se perdre. Le bon sens & la Loi de Dieu, nous dictent assez qu'il faut élever plus ou moins la voix, selon que le peril est plus ou moins grand. Quoi! le feu se répand de tous côtés, il menace de tout embraser, & on veut qu'au milieu des flammes, avec un ton doucereux & des paroles recherchées, je demande du secours.

Les défenseurs de la Morale relâchée jettent au nez de leurs Adversaires les qualifications de Janséniste, de Rigoris-

te, de Pascaliste, de Calviniste ; si je parle donc à l'insensé selon sa folie, comme l'Ecriture sainte nous enseigne de le faire, qui sera en droit de me reprendre ? Qui aura le courage de censurer & de condamner ma conduite, à cause que par de justes motifs j'ai relevé avec force, mais avec toute la décence & tout le respect possible, les fausses & ridicules opinions qu'on a introduites dans la Morale chretienne ? Je prie en grace mes Adversaires de faire attention à cette Maxime si sage & si raisonnable : plus le désordre s'accroît & se répand ; plus doit être ardent le zèle, plus doit être grande la liberté d'agir & de parler contre. Mais hélas ! l'iniquité de notre siécle est portée jusqu'à l'extrémité ; & c'est pour cela que la liberté d'écrire contre les scandales qui se multiplient de toutes parts, est presqu'entiérement éteinte. Si nous ouvrons les Livres que les siécles précédens nous ont transmis, nous y verrons les effets de ce zéle apostolique, de cette noble audace avec laquelle on attaquoit également, & les opinions pernicieuses, & les déréglemens publics. Au lieu qu'à présent nous en sommes venus au point de condamner sous l'indigne prétexte d'une charité fausse & mondaine, ceux qui osent écrire ou parler contre les vices les plus scandaleux. S. Paul ne distingue pas seulement deux sortes de prudence, l'une charnelle, l'autre spirituelle ; il distingue

aussi deux sortes de charité, l'une vraie & l'autre fausse : celle-là est céleste & divine, celle-ci est terrestre & humaine. Ce grand Apôtre avertit ensuite que plusieurs periront pour avoir rejetté la vraie charité, & pour n'avoir connu que celle qui s'accomode avec l'amour-propre. „ Parce „ qu'ils n'ont pas reçu, dit-il, la vraie „ charité pour être sauvé ; c'est pourquoi „ Dieu leur enverra un esprit d'erreur si „ efficace, qu'ils croiront au mensonge. * „ Malheureusement rien n'est plus facile que de prendre le change dans cette matiére, & de confondre le vrai avec le faux.

III. Ecoutons maintenant un autre reproche. Ne peut-on pas du moins disent quelques-uns, combattre les opinions ralâchées sans nommer les Auteurs qui les soutiennent ? Non. Car alors ces Auteurs eux-mêmes & leurs partisans feroient passer pour des témoignages fabriqués par la calomnie, les extraits qu'on donneroit de leurs Ouvrages. Si nous essuyons mille reproches de la part de ceux dont nous citons les propres paroles, que ne feroit-on pas si nous nous avisions de paroître en public sans avoir le Livre en main. Il est donc de nécessité indispensable & d'étroite obligation de faire connoître les Théologiens corrupteurs de la

* Eò quod charitatem veritatis non receperunt, ut salvi fierent, ideò mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio. 2. *ad. Thess. cap.* 2. *v.* 10. & 11.

Morale de Jesus-Christ. Excuseroit-on de péché celui qui se contenteroit d'avertir en général de prendre garde à la peste, sans dire l'endroit où elle est, afin qu'on pût s'en éloigner ? De même à quoi sert-il d'apprendre aux Chrétiens, quelle est la mauvaise doctrine, si elle se répand & se communique ?

IV. Mais, ajoute-t'on, comment accorder avec la charité le stile mordant & satirique dont quelques Ecrivains se servent, en exposant dans des Livres imprimés les opinions scandaleuses de plusieurs Casuistes ? Je réponds à cela que la charité n'a point d'égard pour l'erreur : quoiqu'elle use de ménagement pour les personnes qui ont eu le malheur de s'égarer. Ainsi lorsqu'on excuse le mieux qu'il est possible, l'intention des Auteurs des mauvaises doctrines, on remplit son devoir. Il est vrai que dans la réfutation de l'erreur, nous devons suivre les régles de la vérité & ne point exagérer les excès ; mais il est juste aussi que le stile réponde au caractére des fausses opinions qu'on combat. Si l'erreur est indécente & grossiére, il convient de la tourner en ridicule & de la rendre méprisable. S'il s'agit au contraire d'attaquer l'erreur en matiére delicate & sublime, alors le stile polémique doit être grave & majestueux. Lorsque les partisans des Casuistes relâchés voient représenter au naturel & peindre

en ridicule certaines opinions monſtrueuſes, ils ſe récrient que les vérités de la Religion ne doivent pas être traitées ſur le ton badin & ſatirique. Ces Meſſieurs ont raiſon ; mais il faut qu'ils ayent la bonté de ne pas confondre les ſaintes régles de la Morale chrétienne, avec les maximes perverſes & ſcandaleuſes de certains Caſuiſtes. Ce ſont ces maximes, & non pas les vérités ſacrées de l'Evangile qu'on tourne en dériſion. Et n'a-t'on pas raiſon d'agir ainſi ? Les ſiſtêmes qu'on invente de nos jours ſont ſi étranges & ſi opoſés au ſens commun, que le meilleur moyen de les refuter eſt de les dépeindre avec la doſe de ridicule qui leur convient : en ménageant toujours néanmoins la réputation & les intentions de ceux qui en ſont les Auteurs. Je ne ſaurois m'empêcher de rapporter ici un paſſage de Tertulien qui renferme une excellente & ſublime leçon dont il eſt important de rappeller le ſouvenir. » Songez, vous, contre qui j'écris, qu'avant de vous attaquer je me fais un jeu de vous combattre. Je ne veux que montrer vos bleſſures, & non pas vous en faire. Si je ris quelquefois (en foudroyant certaines erreurs) c'eſt que le ſujet l'exige. » Il y a des choſes qui méritent d'être ainſi traitées, de peur qu'en les réfutant ſérieuſement on ne leur donne du crédit. » L'arrogance eſt le propre de la vanité ; » mais il ſied à la vérité de rire, parce

» que la joie eſt ſa compagne ; de railler
» ſes adverſaires, parce qu'elle eſt ſûre
» d'en triompher. Il faut cependant qu'el-
» le prenne garde de ne pas rire juſqu'à
» l'indécence, de peur de ſe rendre ridi-
» cule. Quand on évite cet inconvénient
„ & qu'on rit avec dignité, on ne va con-
„ tre aucun devoir „ * Je pourrois citer
une infinité d'autres paſſages des Peres,
pour juſtifier ma façon d'écrire contre les
opinions perverſes.

Il eſt vrai, diſent encore nos rigides
Cenſeurs, que le ſtile vif & parſemé de
railleries piquantes a été employé par les
SS. Peres contre les hérétiques, mais ja-
mais contre les Ecrivains Catholiques.
Ceux qui tiennent un tel langage font
voir qu'ils ne connoiſſent point les Ou-
vrages de l'antiquité eccléſiaſtique. Pour
impoſer ſilence à leur critique, je vais me
ſervir d'abord d'une autorité ſupérieure à
celle des Saints Docteurs ; je veux que
l'exemple de Jeſus-Chriſt même faſſe mon
apologie. Ce divin Sauveur traita toujours
avec douceur les Sadducéens, qui étoient

* Congreſſionis luſionem, deputa, Lector, ante pugnam. Oſtendam ſed non imprimam vulnera. Si & ridebitur alicubi, materiis ipſis ſatisfiet : Multæ ſunt ſic digna revinci ne gravitate adorentur. Vanitati propriè feſtivitas cedit ; congruit & veritati ridere, quia lætans : de æmulis ſuis ludere, quia ſecura eſt. Curandum planè, ne riſus ejus rideatur ſi fuerit indignus. Cæterum ubicumque dignus riſus, officium eſt *Tertul. ad. Valent. c. 6* Ce paſſage eſt obſcur & difficile, on a tâché d'en rendre le ſens.

les hérétiques de ſon tems parmi les Juifs ; au lieu que les Phariſiens, quoiqu'encore orthodoxes, il les reprit avec force & ſévérité : les appellant hipocrites, ſépulchres blanchis, aveugles & conducteurs d'aveugles ; ainſi qu'il eſt rapporté dans l'Evangile. Le ſtile dont nous voyons dans les Actes des Apôtres que ſaint Etienne ſe ſervit pour reprocher aux Juifs leur incrédulité & leur obſtination, n'eſt ni doux ni agréable. Les Epîtres de S. Paul, ſur tout la premiere aux Corenthiens, ſont ordinairement parſemées d'expreſſions vives & aſſomantes : combien fut grande néanmoins la charité de cet Apôtre ! Diſons quelque choſe de plus fort. Les Livres ſaints de l'Ancien Teſtament n'immortaliſent-ils pas le ſouvenir des crimes & des déſordres du célébre Samſon, & de pluſieurs autres Perſonnages illuſtres ? L'Evangile ne rapporte-t'il pas le reniement de S. Pierre auſſi bien que la trahiſon de Judas, & les conteſtations que la jalouſie fit naître entre les Apôtres ? S'aviſera-t'on de condamner les Evangeliſtes & les autres Ecrivains ſacrés, comme violateurs de la charité ? Après de tels exemples quel mal y aura-t'il de preſerver de la ſéduction des perſonnes peu inſtruites, en leur faiſant connoître les relâchemens ſcandaleux d'un Eſcobar, d'un Tambourin, d'un Diana ? Il eſt à ſouhaiter que ceci faſſe impreſſion ſur l'eſprit de certaines gens idolâtres de la fortune ; qui n'ayant ni

ſavoir ni prudence, voudroient cependant ſe faire paſſer pour ſages en débitant des maximes d'une prétendue charité qui ne fait qu'entretenir les déſordres.

Les endroits que nous venons de citer, auſſi-bien que pluſieurs autres paſſages des Livres Saints, les Peres de l'Egliſe ſe les ſont propoſé comme le modéle du ſtile véhement & ſevére dont ils devoient ſe ſervir quand les circonſtances l'exigeoient. Saint Auguſtin, un des plus modérés entre les Saints Docteurs, n'employe-t-il pas ſouvent des expreſſions vives & piquantes contre Pélage encore Catholique, & eſtimé de tout le monde comme un homme d'une grande piété? Je ne parle pas de la maniére d'écrire de S. Jerôme; ſoit dans ſa Réfutation des opinions de Jean de Jéruſalem, ſoit dans l'Apologie de deux Dames Romaines, Sainte Paule & Sainte Mélanie, contre les mauvais diſcours de certains Prêtres Catholiques; ſoit enfin dans ſes Ouvrages contre Rufin: parce qu'on diroit peut-être que ce n'eſt pas-là qu'il faut prendre un modéle à imiter. Choiſiſſons donc le plus humain, le plus doux, le plus poli de tous les Peres; je veux dire S. Bernard, dont le ſtile ne reſpire que la douceur. Avec quelle force ce grand Ecrivain, tantôt piquant, tantôt enjoué, tantôt véhement, ne déclame-t-il pas contre les abus & les relâchemens des Moines, des Eccléſiaſtiques, &

même des premiers Miniſtres de l'Egliſe ? Les expreſſions dont S. Proſper s'eſt ſervi pour mettre au jour les erreurs de Caſſien & des autres Réligieux de Marſeille ; qui tous étoient non-ſeulement Catholiques, mais encore célébres par leur doctrine, ſont très-vives & tres-mordantes. Dira-t'on que tant de Saints Perſonnages ont bleſſé la charité ? Qu'on avoue plutôt que les hommes ſont injuſtes dans leurs jugemens, & que difficilement ils attribuent à un motif de Réligion & de charité ce qui incommode leurs paſſions. *Difficile credunt homines ex charitate fieri quod ſibi moleſtum eſt.* *

VI. Mais quel contraſte ! quelle bizarrerie de conduite ! On ne prêche que charité à l'égard des Caſuites qui ont enſeigné des opinions commodes ; & on eſt ſans charité, ſans zéle pour les fidéles que ces opinions peuvent ſéduire ; & qui courent même après elle, attirés par la facilité qu'ils y trouvent de vivre au gré de leurs déſirs. Un tel Paradoxe, quelque frapant qu'il ſoit, le devient encore davantage quand on examine de près les Livres & les autres Ecrits de ces hommes qui appellent de tout au Tribunal de la Réligion. Selon la remarque du Savant P. Camargo Jéſuite, la plûpart des Probabiliſtes écrivent contre leurs adverſai-

* Culgo Medit. c. 17.

res de la maniere la plus amére & la moins chrétienne ; & ensuite quand ils ont le chagrin de se voir condamnés par la vérité, ils s'écrient où est la charité ? Le mot de charité ainsi détourné a un faux sens ; ces Messieurs ont le secret de le mettre dans la bouche d'un grand nombre de leurs devots, dont il se forme une légion de partisans d'autant plus zélés, que chacun d'eux a un intérêt particulier de soutenir des sistêmes qui favorisent la vie molle & oisive dont il est épris. L'expérience fournit sur ce point des preuves très-convaincantes. Qu'on publie contre qui l'on voudra les Libelles les plus infamans & les plus satyriques, pourvû qu'il ne soit question d'aucun Ecrivain du parti, cette troupe choisie n'ouvrira pas la bouche & n'appellera point la charité à son secours. Elle n'éclate & ne fait entendre sa voix, que lorsqu'on touche au Probabilisme ; à ce sistême complaisant, qui en présentant à l'esprit des opinions douces & commodes, calme les troubles du cœur, émousse les remords de la conscience. Quel est donc le but où l'on se propose d'arriver par une façon de penser & d'agir si artificieuse & si rafinée ? On prétend par-là se procurer la liberté de faire imprimer sans contradiction toutes les erreurs qu'on voudra mettre au jour. En effet il est clair que ces Messieurs ne sont contens que lorsqu'ils réussissent à ca-

cher ſous le manteau de l'indulgence & de la charité publique le faux de leurs opinions, & à empêcher qu'on ne les montre ſous le vrai point de vûe qui en inſpireroit de l'horreur. Car enfin on n'écrit pas toujours avec feu ; tout le monde n'a pas la même force de pinceau, ni la même vivacité de couleurs ; le ſtile des Ecrivains eſt different, ſelon la différence des eſprits & des caractéres. Cependant ni les égards, ni la complaiſance ne ſervent de rien. La vérité eſt toujours odieuſe à ceux qui aiment le menſonge, de quelque façon qu'on la préſente, on eſt aſſuré de ne pas plaire. Rien n'eſt plus certain que la maxime que nous avons rapportée : les hommes ne peuvent imaginer qu'on ait raiſon, ni qu'on agiſſe par un motif de charité, tant qu'on incommode leurs paſſions. Ainſi quelque attention qu'on ait de s'abſtenir de toute injure, au jugement de certaines gens, on n'en a pas moins bleſſé la charité. Sous quelque point de vûe que la vérité ſe préſente, ſa lumiere importune frappe trop rudement des eſprits amateurs de l'illuſion. Ce qui s'eſt paſſé au ſujet de l'Hiſtoire du Probabiliſme en eſt une preuve ſenſible. Tous les Ecrivains qui ont attaqué cet Ouvrage n'ont pu produire une ſeule phraſe où l'on manque d'égard & de reſpect pour ceux qui s'en ſont déclarés les ſeuls adverſaires : c'eſt une choſe conſtante. Mal-

gré cela, dans la réfutation qu'ils ont essayé d'en faire, ils se servent d'un stile tout opposé, je ne dis pas à la charité chrétienne, mais aux Loix de l'humanité, que les Payens même respectent. Ce n'est pas ici le lieu de démontrer pleinement ce fait; je me contenterai de donner une légere idée de la maniere d'écrire douce & modérée de ces Messieurs, en rapportant seulement un ou deux endroits de leurs Ouvrages.

VII. Le premier passage que je vais rapporter est tiré du Livret d'une seule feuille, intitulé: *Les plaintes de la justification.* L'Auteur se donne pour le P. Saint-Vital; mais pour moi je suppose que la *Justification*, aussi bien que *les Plaintes*, sont l'Ouvrage de quelque Ecrivain téméraire, qui pour se donner du crédit & de l'autorité, ose emprunter un nom respectable. Car je ne saurois croire que le P. Saint-Vital déja octogénaire, homme d'une prudence & d'une piété consommée, estimable par toute sorte d'endroits, ait fait des Livres remplis d'injures atroces. Je vais mettre mes Lecteurs à portée d'en juger. Voici ce qu'on lit, par exemple à la page 2. de l'Ecrit intitulé: *les Plaintes*: " l'Auteur de la Justifica-
,, tion a cru qu'il valoit mieux couper
,, court & renverser d'un seul coup tout
,, ce que le P. Concina publie dans son
,, Histoire, au préjudice d'autrui. Pour

y

„ y réuſſir, il repréſente cet Ecrivain
„ (le P. Concina) comme un homme dé-
„ crié pour la bonne foi & indigne de
„ trouver croyance chez les gens ſenſés,
„ & il ſe fonde ſur ce qu'ont écrit contre
„ cet Auteur deux de ſes Confreres, le P.
„ Milante & le P. Carratin : l'un & l'au-
„ tre de l'Ordre de S. Dominique. Il rap-
„ porte fidélement les critiques & les cen-
„ ſures de ces deux Ecrivains contre cer-
„ tains Ouvrages publiés précédament par
„ le même P. Concina, ſur les obligations
„ de la pauvreté réligieuſe. Ces cenſures
„ ſont ſi terribles & ſi aſſomantes, qu'el-
„ les détruiſent entiérement la réputation
„ de l'Ecrivain cenſuré, & ne peuvent
„ plus permettre qu'on ſe fie à lui „ Le caractére de la charité de Meſſieurs les nouveaux Caſuiſtes pouvoit-il ſe peindre avec des couleurs plus vives & des traits plus lumineux?

VIII. Rapportons un autre paſſage non moins frapant que le précédent. A la page 3. du même Livre on accuſe le P. Concina d'avoir attaqué le Corps Religieux & d'avoir flétri leur réputation. „ C'eſt,
„ dit-on, mal à propos & fort indécem-
„ ment que le P. Concina décrie les Reli-
„ gieux qui ont de l'argent en leur parti-
„ culier, & qu'il les fait paſſer pour des
„ enfans de perdition, qui démentent leur
„ profeſſion, & pour d'infâmes violateurs
„ du vœu de pauvreté, qui vivent dans

„ le danger d'être damnés éternellement.
„ Cependant le croiroit-on ? Le P. Concina dit tout le contraire, & enſeigne la doctrine la plus propre, non pas à la vérité pour favoriſer le relâchement, mais pour juſtifier les Religieux qui dans certains cas gardent de l'argent en leur particulier. Il n'y a qu'à l'entendre. * „ Tout „ le monde convient, dit-il, que la Pro„ feſſion religieuſe eſt une eſpéce de con„ trat qui ſe fait avec ſolemnité, & par le„quel le Religieux s'engage à une pauvreté „ perpétuelle : non pas à une pauvreté in„ déterminée, mais à celle qui eſt fixée par „ ſa propre Régle. Chaque Régle, comme „ nous avons vû, preſcrit cette ſorte de pau„ vreté, qui conſiſte à vivre en commun.

* Certum quoque apud omnes eſt, Regularium profeſſionem contractum quemdam eſſe ſolemni ritu peractum in quo Religioſus perpetuam ſpondet paupertatem, non quamcumque, ſed eam quam propria Regula, preſcribit. Quælibet autem Regula, ut vidimus, paupertatem communi vitâ circumſcriptam ſervandam mandat. Hinc Religioſus, omnia ſua, tum præſentia, tum futura, ſub Religionis dominio ponit, eâ conditione & pacto ut Religio de iis bonis, ceu ſuis in communem omnium Religioſorum uſum diſponere queat, prout ſibi expediens viſum fuerit. Et Religio viciſſim eodem vinculo ſeſe obſtringit, victum & veſtitum omniaque neceſſaria Religioſo præſtituram. Sicuti autem in quolibet contracta, una deficiente parte in ſuo explendo munere, deficiat quoque alterâ neceſſe eſt. Ita ſimiliter ſi Religio in victûs & veſtitus proviſione deſit officio ſuo, illico in Religioſo profeſſo, jus oritur naturæ, quemlibet antecedens contractum, victum & veſtitum proprio ſibi peculio comparandi. *Diſcipl. Ap. Monaſt. Diſt.* 2. c. 1. p. 84.

„ Delà vient que tout Religieux transporte
„ à la Communauté le domaine de tous
„ ses biens présens & à venir, de telle
„ sorte que la Communauté puisse en dis-
„ poser, comme lui appartenant, pour
„ l'usage commun de tous les Religieux,
„ ainsi qu'elle le trouvera bon. La Reli-
„ gion de son côté s'engage par le même
„ contrat de fournir au Religieux la vie,
„ le vêtement & les autres choses néces-
„ saires. D'où il s'ensuit que, comme dans
„ toutes les autres espéces de contrats,
„ quand l'une des deux parties manque
„ aux conventions, l'autre partie a droit
„ d'y manquer, de même dans celui-ci,
„ lorsque la Religion manque de pro-
„ curer au Religieux la vie & le vête-
„ ment, comme elle s'y est engagée, le
„ Religieux profès rentre dans le droit
„ naturel, antérieur à tout contrat, de
„ s'approprier de l'argent pour fournir à
„ sa nourriture & à son vêtement. „ Que
dira maintenant le R. P. Auteur des *Plaintes*? Le P. Concina condamne-t'il tous
les Réligieux qui ont de l'argent en leur
particulier? Le prétendu P. Saint-Vital
répondra peut-être qu'il a parlé d'après le
témoignage de deux Théologiens graves
& Anti-Probabilistes; & que l'autorité
de tels garands rend un fait probable. Je
lui passe ce principe de Probabilisme; mais
je dis que l'application qu'il en fait au
cas présent, est fausse, de l'aveu même

des Probabilistes ; parce que les deux Auteurs cités sont adversaires déclarés du P. Concina, & qu'ils parlent dans leur propre cause. Ainsi l'Auteur des *Plaintes* est obligé, selon les régles de morale reçues chez tous les Casuistes, de rétracter toutes les impostures, qu'il me soit permis de me servir de ce terme, qu'il a publiées sur la foi de ces deux Théologiens. Je m'abstiens de transcrire les passages injurieux, & non moins contraires à la vérité qu'à la bienséance, dont le P. Lecchius autre Jésuite a rempli son Ouvrage, & qu'il a copiés des écrits du P. Carratin contre le P. Concina. Je renvoie tout cela à ce Tribunal redoutable, d'où l'erreur ni la prévention ne peuvent approcher. Je me contente de dire en gémissant, que je suis fâché que le P. Lecchius & le prétendu Pere Saint-Vital ayent donné de grands éloges à la *vie Réligieuse* du Pere Carratin. * Cet Ouvrage ne mérite pas d'être loué ; puisque l'Auteur soutient, qu'il est permis aux Religieux d'avoir de

* Le P. Concina supérieur à toute prévention ; n'est pas plus indulgent à l'égard de ses propres Confreres, qu'envers les Etrangers. Quand l'amour de la vérité regne souverainement dans le cœur & dans l'esprit, on attaque l'erreur par tout où on la trouve. Un homme de ce caractère ne peut manquer d'avoir beaucoup d'ennemis, *Veritas odium parit*. Mais personne ne peut lui refuser de l'estime ; & il inspire aux gens de bien ces sentimens d'amour mêlés de respect & d'admiration, qui sont sur la terre la récompense & la gloire des grands hommes.

l'argent en propre pour se procurer une nourriture plus recherchée & un vêtement plus commode que celui que la Communauté fournit, pour faire des voyages, des repas, des promenades de fantaisie; pour acheter des montres & de tabatieres d'argent; & enfin pour jouer. Que diroit le glorieux Patriarche S. Ignace, lui qui regardoit la pauvreté comme le rempart de la discipline monastique; lui qui en a prescrit à sa Compagnie la pratique la plus austére? que diroit-il s'il voyoit aujourd'hui plusieurs de ses enfans approuver avec éloge une doctrine si relâchée & si scandaleuse? J'espere que le Lecteur aura la complaisance de me pardonner cette excursion, que j'ai été obligé de faire pour tâcher de ramener mes adversaires dans le bon chemin. Ne sachant que répondre à l'Histoire du Probabilisme, ils vont se déshonnorer en attaquant la pauvreté religieuse. J'écrirai peut-être un jour sur ce sujet d'une maniére qui ne leur sera pas agréable.

IX. Revenons au Paradoxe de la charité. Personne ne s'irrite contre ceux qui reprennent les désordres publics avec tant de fureur que les Auteurs de ces mêmes désordres. Ceux-ci pour jouir de l'impunité, voudroient que tous les hommes fussent sans voix & sans langue & que tout le monde entier fut muet. C'est par des vues semblables que certains Proba-

biliſtes, pour pouvoir librement publier les opinions les plus relâchées, voudroient que perſonne n'écrivît pour les combattre; ou que ſi l'on écrivoit, ce fut à la façon des Pyrronniens, en laiſſant ſubſiſter le pour & le contre. Le ſtile mâle, vigoureux & dogmatique, tel que l'exigent des matiéres auſſi importantes & auſſi ſûres que celles de la Religion, eſt, au jugement de ces Meſſieurs, entiérement contraire à la charité. Quoi! dans un ſiécle ſi éclairé, ſi critique, les Probabiliſtes ſe mettront ſous les aîles de la charité; & cette reſſource de nouvelle invention leur ſervira de rempart! Ils ſe plaindront qu'on en veut à leurs perſonnes, tandis qu'on ne fait que réfuter leurs erreurs! Ils crieront, *charité, charité*; quand on ſe contente d'attaquer les relâchemens de leurs Caſuiſtes!

X. Je reprend en peu de mots ce ſingulier & abſurde Paradoxe.

Lorſque le mal eſt ſi empiré, que le malade ne le ſent plus, c'eſt le ſignal d'une mort prochaine. La diſſolution & le déréglement des mœurs ſont aujourd'hui à leur comble: tout homme raiſonnable ne peut manquer d'en convenir; & voilà pourquoi au milieu de tant de maladies qui donnent la mort aux ames, régne un profond ſommeil, une létargie funeſte, une déplorable frénéſie; voilà pourquoi on prétend qu'il eſt contre la

charité de crier aſſez fort pour réveiller ceux qui ſont dans un mortel aſſoupiſſement. Autrefois on regardoit comme un trait de la plus cruelle barbarie, d'empêcher les malheureux qui étoient dans les tourmens de ſe lamenter & de ſe plaindre. Nous voyons aujourd'hui bien des gens uſer de cette eſpéce de tyrannie. On ne veut pas qu'au milieu du carnage & tant d'ames, à qui le péché donne la mort, perſonne pouſſe des cris, ni faſſe éclater ſa douleur. On traite d'eſprit brouillon & de cervelle troublée quiconque oſe élever ſa voix à proportion de la ſurdité de ceux à qui il faut ſe faire entendre. Plus le monde veillit dans l'iniquité, plus il eſt inſenſible & ſourd à la voix du Ciel; plus certains Caſuiſtes à la mode voudroient qu'on baiſſât le ton & qu'on radoucît les paroles. Quand nous leur oppoſons l'exemple des SS. Peres qui ont tant de fois employé avec ſuccès le ſtile véhement & patétique; ils répondent que ſi les Auguſtins, les Jérômes & les Bernards écrivoient dans le ſiécle où nous vivons, les Livres de la Conſidération & autres Ouvrages contre les déſordres des Miniſtres de l'Egliſe, & contre le relâchement des Monaſtéres, ſeroient condamnés & proſcrits. Plus le vice gagne le terrein, plus ſe répand la licence de fabriquer des doctrines perverſes; plus le zéle de corriger & de réprendre s'affoiblit & s'éteint. Quel-

le horreur ne font pas à un Chrétien certaines maximes de plusieurs Casuistes de nos jours ! Cependant qui ose s'élever & écrire contre ? Je prie tous ceux qui tiennent quelque rang dans l'Eglise, de jetter les yeux sur les Ecrivains Catholiques des siécles précédens jusqu'à la fatale époque du Probabilisme ; ils verront par tout une heureuse uniformité de doctrine & une liberté vraiment évangélique dans la maniere d'attaquer les opinions relâchées & les désordres publics. Au contraire, depuis le moment où les Probabilistes ont pénétré dans la vigne du Sauveur, à mesure que la Théologie chrétienne s'est relâchée, on a vû diminuer peu à peu la liberté d'écrire contre la Morale mitigée. Et ce qui acheve de mettre aujourd'hui le comble au mal que nous déplorons ; c'est qu'à peine peut-on souffler & ouvrir la bouche, ou prendre la plume pour venger la cause de Jesus-Christ, sans être traité d'imprudent, de Rigoriste, de Janséniste, de Paschaliste, ou d'homme turbulent & sans charité.

XI. Finissons ce Paradoxe par une pensée de Tite-Live. " Nous sommes dans „ un état si désespéré, disoit ce grave Historien, en déplorant les malheurs de „ son tems, que nous ne pouvons souffrir „ ni nos maux, ni les remédes qui se„ roient capables de les guerir. *Nec vitia nostra, nec remedia pati possumus.* „ *

* Tit. Liv. Dec. 1. lib. 1. in Prœm.

La République Romaine, qui étoit l'ouvrage de la valeur & de la politique des hommes, ne pouvoient se soutenir dans un si grand dérangement de sa constitution. Au lieu que l'Eglise, qui est l'Ouvrage de la sagesse & de la puissance du Très-haut, ne sera jamais détruite. Rien ne peut renverser ce que Dieu soutient, & dont J. C. même est le Fondement.

Ainsi certaines gens ont beau crier : il y aura toujours dans le sein de la Réligion des hommes animés de l'esprit de Dieu ; lesquels foulant aux pieds les craintes & les espérances de ce monde, ne cesseront de se succéder jusqu'à la fin des siécles, & de défendre les saintes maximes de la Morale Chrétienne.

PARADOXE QUATRIÉME.

De la paix qui doit régner parmi les Théologiens Catholiques.

I. CEux qui goûtent sans trouble les douceurs d'une vie molle, & qui se reposent tranquillement dans le sein des plaisirs, ont un intérêt particulier à débiter des maximes de paix. On les entend sans cesse vanter à leur aise les avantages de la tranquillité, & déclamer vivement contre ceux qui tachent de réveiller les esprits & de les rendre attentifs à la lumiére de la vérité. Pourquoi, disent ces heureux mortels, ne pas

laiſſer le monde tel qu'il eſt ? Que gagne-t'on à tourmenter le genre humain ? Ces faux ſages, perſuadés qu'il y auroit beaucoup à perdre pour eux dans les guerres de doctrine, qu'elles ne ſerviroient qu'à troubler leurs plaiſirs, à déranger leurs aiſes, & qu'elles pourroient même détourner d'un côté le vent favorable de la fortune ; attachés paſſionement à jouir ſans inquiétude de la bonne chere, des préſens, & des autres avantages que leur procure l'exercice du ſaint miniſtère ; jaloux de ſe maintenir paiſibles poſſeſſeurs d'une direction brillante & utile qui ne ſe ſoutient que par le relâchement de la morale Chrétienne : de tels hommes crient ſans ceſſe la *paix*, la *paix*. Et pour la procurer à quelque prix que ce ſoit, cette prétendue paix, ils veulent aſſujettir à la même condition, tenir également dans le ſilence, & les partiſans de l'erreur & les défenſeurs de la verité. Que dans les diſputes de caprice, qui n'ont point de rapport au ſalut éternel, on tâche d'étouffer la curioſité des eſprits temeraires & audacieux ; rien n'eſt plus juſte, ni plus raiſonnable. A la bonne heure encore ; qu'à ceux à qui il n'appartient pas de juger des affaires de doctrine, on preſcrive une tréve de curioſité, juſqu'au tems où l'on pourra avec les précautions convenables mettre la verité dans tout ſon jour. Mais que ceux qui devroient procurer à

tout l'Univers la discussion & l'éclaircissement des points de morale qui sont l'objet des contestations Théologiques, & d'où dépend le bonheur ou le malheur éternel emploient toutes les ruses & tous les moyens possibles pour que la verité reste confondue avec l'erreur, & la saine doctrine avec les opinions relâchées : c'est assurément un Paradoxe déplorable. Quel est donc le secret ressort qui opere une conduite si extraordinaire ? Le voici. Des hommes attachés à leur propre sens, guidés par une politique rafinée veulent établir une paix qui consiste dans une entiere licence de repandre & d'enseigner sans contradiction les maximes les plus relâchées. Et en effet, si leur projet de paix avoit lieu, si personne n'osoit combattre les sentimens erronés, chacun se donneroit carriére & publieroit impunément les pernicieux sistêmes qu'il auroit fabriqués selon son caprice.

II. Pour ne rien imposer à ces politiques & pour juger sainement de leurs vûes ; écoutons & pesons exactement leurs discours. N'est-ce pas, disent-ils un grand scandale de voir tant de Théologiens Catholiques, dont la plûpart sont Religieux, être continuellement en guerre & soutenir pendant des siécles entiers des disputes de Doctrine & des contestations qui scandalisent les hérétiques, qui troublent les fidéles ; & qui par des progrès insensi-

bles aboutiront enfin à la ruine de l'E-glise ! Tel eſt le langage d'une ſageſſe toute mondaine, qui compte peu ſur les promeſſes de Jeſus-Chriſt; qui traite la Religion comme un ſiſtême politique, & qui ignore que le moyen qui a toujours contribué & qui contribue encore à établir & à faire croître le Chriſtianiſme parmi les Nations; c'eſt de l'enſeigner, de le conſerver dans toute ſa pureté, & de l'oppoſer ſans ménagement à tout ce qui s'éleve contre la ſageſſe du Très-haut. Tout le monde doit ſans doute déſirer une parfaite concorde, une paix mutuelle qui uniſſe nos cœurs entre eux, & qui les attache à Dieu par les liens de la charité. Nous ſommes tous obligés de concourir à cette ſainte union qui eſt le premier & le plus beau titre de la Religion chrétienne; comme l'enſeigne S. Paul, quand il dit: „ Je vous conjure, mes „ Freres, par le Nom de Jeſus-Chriſt „ notre Seigneur, d'avoir tous un même „ langage, & de ne point ſouffrir parmi „ vous de diviſions ni de ſchiſmes; mais „ d'être tous unis enſemble dans un mê„ me eſprit & dans un même ſenti„ ment. „ * Mais dans le cas que le vice faſſe la guerre à la vertu, & que l'erreur

* Obſecro autem vos, Fratres, per nomen Domini Noſtri Jeſus-Chriſti ut idipſum dicatis omnes, & non ſint in vobis ſchiſmata. Sitis autem perfecti in eodem ſenſu & in eâdem Sententiâ, 1. *Cor. c.* 1.

attaque

attaque la vérité ; alors proposer la paix, n'est-ce pas proposer de céder le champ de bataille à l'erreur & de donner au vice une entiére victoire ? Dieu déclare lui-même que la vie des hommes est un con tinuel combat sur la terre; que le vice poursuit la vertu, & que l'erreur livre sans cesse des assauts à la vérité. „ Le bien „ est contraire au mal, dit le Sage, & la „ vie à la mort : ainsi le pécheur est con- „ traire à l'homme juste. „ * Si dans les premiers siécles de l'Eglise les défenseurs de la Religion chrétienne avoient suivi le même plan & le même projet de paix qu'on propose aujourd'hui, où en seroient les dogmes de notre foi & les principes de la saine Morale. Le scandale des contradictions & des disputes est un mal inévitable, un mal nécessaire, selon la parole de Jesus-Christ : *Necesse est ut veniant scandala.* Aussi S. Bernard, S. Thomas & les autres Saints Docteurs enseignent avec S. Grégoire. „ Qu'il vaut mieux „ laisser arriver du scandale, que d'aban- „ donner la vérité. „ ** C'est le langage que les Peres de l'Eglise ont emprunté des saintes Ecritures. Les défenseurs des opinions commodes & des partisans de la sagesse humaine proposent

* Contra malum bonum est, & contra mortem vita ; sic & contra virum justum peccator *E.cl c.* 33.

** Melius est ut scandalum oriatur, quàm ut veritas relinquatur, *Hom. 7. in Ezechiel.*

une paix funeste qui a pour fondement la tolerance des abus, des relâchemens, des erreurs : au lieu que la paix que Dieu commande dans les Livres Saints, n'est jamais aux dépens de la vérité. 1. Hélas ! la paix tant vantée par nos Théologiens politiques faisoit couler des larmes améres des yeux du saint Roi David, qui sentoit son zéle s'allumer à la vue de la tranquillité dont jouissent les impies. 2. C'est aussi contre cette paix fatale & terrible que le Prophéte Jérémie déclame vivement en ces termes : ,, Depuis le ,, Prophéte jusqu'au Prêtre, tous ne pen- ,, sent qu'à tromper avec adresse. Ils gué- ,, rissoient les plaies de mon peuple d'une ,, maniere honteuse, en disant la *paix*, la ,, *paix* lorsqu'il n'y avoit point de paix. ,, 3. Cette paix toute humaine est plus amére que la guerre, selon le Prophéte Ezechiel. 4. Enfin Jesus-Christ n'ordonne-t-il pas d'employer le glaive de la vérité contre cette paix fausse & plâtrée qui tient les cœurs endormis dans une déplorable sécurité. ,, Ne pensez pas, dit cet adora- ,, ble Sauveur, que je suis venu appor-

1. Veritatem tantùm & pacem diligite. *Zachar. c.* 8. *v.* 19.

2. Zelavi super iniquos, pacem peccatorum videns. *Ps.* 77. *v.* 3.

3. A Propheta usque ad Sacerdotem cuncti faciunt dolum. Et curabant contritionem filiæ populi mei cum ignominia, dicentes : pax, pax : & non erat pax. *Jeremie. ch.* 6.

4. Ecce in pace amaritudo mea amarissima. *Ezech. c.* 38.

„ ter la paix, mais l'épée. * Je pourrois citer une infinité d'autres témoignages ; mais je me contente pour le présent de rapporter un passage de S. Grégoire de Nazianze, „ Qu'on se garde bien de „ croire, dit ce grand Orateur, que je „ sois d'avis qu'il faut aimer & embrasser „ indifféremment toute paix. Car je sai „ fort bien que comme il y a certaines „ dissentions très-utiles, il y a aussi une „ certaine concorde très-pernicieuse. Et „ il vaut mieux entrer en dispute pour les „ intérêts de la piété, que de se réunir „ en faveur du vice. ** „

III. Je conviens néanmoins que dans les guerres littéraires, chacun doit, avant d'entrer dans le combat, examiner avec attention & péser avec soin les vues & les motifs qui lui font prendre la plume. Si l'esprit de jalousie & de parti, si la ridicule vanité de vouloir faire triompher son opinion, sont les seuls ressorts qui poussent à la dispute ; il y a tout sujet de craindre que de tels disputeurs ne soient du nombre de ces hommes vains & charnels à qui S. Paul adressoit ces reproche ; Puisqu'il y a parmi vous des ja-

* Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram : non veni pacem mittere sed gladium. *Mat. c.* 10. 34.

** Neque verò quispiam suspicetur, quod pacem omnem amandam esse, & amplectendam existimem. Nam, ut oprimam quamdam dissentionem, ita perniciosissimam quamdam concordiam esse, persf. pectum habeo : melior est enim contentio pietatis, causâ susceptâ, quam vitiosa concordia. *Or.* 32.

„ loufies, des difputes & des divifions,
„ n'eft-il pas vifible que vous êtes char-
„ nels, & que votre conduite eft encore
„ bien humaine. *„ Pour marcher fans
rifque au milieu des dangers & des piéges que tendent de toutes parts des ennemis d'autant plus redoutables, qu'ils font plus cachés, il faut premiérement fe bien affurer fi la caufe qu'on foutient eft celle de la vérité. Ce point, qui eft le plus important, étant bien décidé, il eft facile d'épurer fes intentions, & de régler fon zéle, fon ardeur, fes démarches. Il eft vrai que même après cette précaution, l'efprit d'orgueil & d'animofité peut fe gliffer, fe mettre de la partie, & à l'abri de la bonne caufe, travailler pour le compte de l'amour propre. Mais il n'eft pas moins vrai qu'on peut facilement écarter & vaincre cette tentation, en employant les moyens que Dieu prefcrit; je veux dire une priére fervente & une fincére humilité. Fortifié par ces fecours fpirituels, un défenfeur de la vérité peut hardiment & avec courage entrer dans la carriére. Ceux au contraire qui défendent le menfonge, que peuvent-ils, qu'errer au gré de leurs paffions? Ce font ceux-ci, & non pas les défenfeurs de la vérité, qui fomentent le fchifme & qui foufflent par tout le feu de la difcorde.

* Cum enim fint inter vos zelus & contentio, nonne carnales eftis & fecundùm hominem ambulatis. *I. ad. Corinth. c. 3.*

Que ceux qui combattent pour la saine doctrine n'ayent donc point de crainte, & qu'ils travaillent à la défendre avec ardeur & avec persévérance. Qu'ils gravent profondément dans leur cœur ces belles & touchantes paroles que nous lisons dans le troisiéme Livre d'Esdras : ,, La vé-,, rité est grande, elle est plus forte que ,, tout.... La vérité est stable ; elle se sou-,, tient éternellement, & passe de sié-,, cles en siécles. Elle ne fait point d'ac-,, ception ni de différence des personnes ; ,, mais elle exerce la justice à l'égard de ,, tous, même à l'égard des méchans qui ,, en violent les Loix. Que le Dieu de la ,, vérité soit béni. .... A ce discours les ,, peuples s'écriérent en répétant : La ,, vérité est grande, elle prévaut sur ,, tout. ,, *

Je donne au Public ces Paradoxes, comme un essai préliminaire aux réflexions que je ferai sur les Ouvrages du R. P. Bovius & du R. P. Lecchius. Dans quelqu'autre occasion je publierai d'autres Paradoxes encore plus extraordinaires sur le Probabilisme. Pour le présent, c'est assez de ces quatre.

* Veritas magna est & fortior præ omnibus : Veritas manet & invalescit in æternum, vivit & obtinet in sæcula sæculorum. Nec est apud eam accipere personas neque differentia ; sed quæ justa sunt facit omnibus, injustis ac malignis ... Benedictus Deus Veritatis.... Et omnes populi clamaverunt & dixerunt : Magna est Veritas & prævalet, &c. *Esdras. lib* 3. *c.* 4. Ce Livre, quoiqu'apocriphe, est d'une antiquité respectable, & vaut la peine d'être cité.

DECRETS DU SAINT SIÉGE.

Contre les Nouveaux Mamillaires.

I. DECRET
Du Jeudi 16. Avril 1744.

DAns la Congrégation générale de la ſainte & univerſelle Inquiſition de Rome, tenue au Palais Apoſtolique du Quirinal en préſence de N. Seigneur & très S. P. le Pape Benoît XIV. & des Eminentiſſimes & RévérendiſſimesSeigneurs Noſſeigneurs les Cardinaux de la Sainte Egliſe Romaine ſpécialement députés par le Saint Siége Apoſtolique en qualité d'Inquiſiteurs généraux du crime d'héréſie.

DECRETUM
Feriâ v. die 16. Aprilis 1744.

IN Congregatione generali Stæ. Romanæ & univerſalis Inquiſitionis, habita in Palatio Apoſtolico Quirinali coram ſanctiſſimo Domino noſtro Benedicto Papa XIV. ac Eminentiſſimis & Reverendiſſimis Dominis S. Romanæ Eccleſiæ Cardinalibus in totâ Republicâ chriſtianâ contra hæreticam pravitatem generalibus Inquiſitoribus à S. Sede Apoſtolicâ ſpecialiter deputatis.

Idem Sanctissimus Dominus noster Dominus Benedictus Papa XIV. auditis theologicâ Censurâ infra libri, necnon præfatorum Eminētissimorū DD. Cardinalium suffragiis, prohibendum ac damnandum censuit, prout præsenti Decreto damnat ac prohibet, librum Venetis impressum anno 1743. cui titulus : *Dissertatio in casus reservatos Venetæ Diœceseos Auctore N. N.* tanquam continentem Propositiones respectivè falsas, malè sonantes, scandalosas, & piarum aurium offensivas; eâdemque prohibitione damnat & vetat quascumque scripturas, seu libros editos vel edendos, ejusdem Libri defensionem continentes.

Notre susdit Seineur & très S. P. le Pape Benoît XIV. après avoir entendu la Censure Théologique du livre qui sera nommé ci-dessous, & recueilli les suffrages de nosdits Seigneurs les Eminentissimes Cardinaux; a jugé à propos de prohiber & condamner comme par le présent Décret il prohibe & condamne le Livre imprimé à Venise l'an 1743. & intitulé: *Dissertation sur les Cas reservés du Diocése de Venise, par N. N.* comme contenant des propositions respectivement fausses, mal sonantes, scandaleuses & capables d'offenser les oreilles pieuses; & par la même prohibition il condamne & défend toutes Ecritures & tous li-

vres imprimés ou à imprimer pour la défenſe du Livre ſuſdit.

C'eſt pourquoi le ſuſdit livre & les Ecritures ou livres pour ſa défenſe ainſi condamnés, N. S. P. le Pape nommé ci-deſſus, défend à toute perſonne de quelque état & condition qu'elle ſoit, d'oſer ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, les imprimer ou faire imprimer, ni les tranſcrire, ni les garder chez ſoi, ſoit imprimés, ſoit manuſcrits ; ni les lire ; mais il veut qu'on ſoit tenu ſur le champ de remettre & conſigner effectivement led. Livre ou leſdits Livres entre les mains des Ordinaires des Lieux ou des Inquiſiteurs du crime d'héréſie, ſous les peines énon-

Hunc itaque Librum & Scripturas ſeu Libros ſic damnatos & prohibitos idem SS. Dominus noſter vetat ne quis cujuſcumque ſit ſtatûs & conditionis, ullo modo & ſub quocumque prætextu iterum imprimere, aut imprimi facere vel tranſcribere, aut jam impreſſum vel impreſſos, aut tranſcriptos apud ſe retinere & legere audeat ; ſed ipſum aut ipſos Ordinariis locorum, vel hereticæ pravitatis Inquiſitoribus ſtatim & cum effectu trahere, & conſignare teneatur, ſub pœnis in Indice Librorum prohibitorum contentis.

cées dans le Catalogue des Livres défendus.

Paulus Antonius Capellonius S. Romanæ, & univerſalis Inquiſitionis not.

Loco † Sigilli.

Paul Antoine Capellon Notaire de la ſainte & univerſelle Inquiſition de Rome.

Place † du Sceau.

Die 17. Aprilis 1744. ſupradictum Edictum affixum & publicatum fuit ad valvas Baſilicæ Prĩcipis Apoſtolorum, Palatii S. Officii, ac aliis locis ſolitis & conſuetis Urbis, per me Petrum Romolatium SS. Inquiſitionis Curſorem.

Le 17. Avril 1744. l'Edit ci-deſſus a été publié & affiché aux portes de l'Egliſe du Prince des Apôtres, du Palais du S. Office, & dans les autres lieux de la Ville, ſelon l'uſage ordinaire, par moi Pierre Romolati Courier de la S. Inquiſition.

II. Decret.

Du Mecredi 17. de Juin 1744.

La sacrée Congrégation des Eminentissimes & Révérendissimes Seigneurs, Nosseigneurs les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, Inquisiteurs Généraux du crime d'hérésie dans toute la République chrétienne, tenue dans le Couvent de Sainte Marie sur la Minerve, par ordre de notre Seigneur & très-Saint Pere le Pape Benoît XIV. par le present Decret, proscrit & condamne comme un Libelle diffamatoire, certaines Feuilles imprimées sous ce titre : *Retractation solemnelle de toutes les injures, des mensonges, des faussetés, calomnies, insultes, impostures, méchancetés, publiées dans divers Ouvrages du P. Daniel Concina, Dominicain réformé contre la vénérable Compagnie de Jesus; pour être mise à la suite des deux infâmes Lettres Théologiques morales, imprimées depuis peu contre le Reverend P. N. de la même Compagnie, à Venise, chez Simon Occhi, à l'enseigne d'Italie, avec Privilége & permission des Supérieurs.*

Decretum.

Feriâ IV. die 17. Junii. 1744.

Sacra Congregatio Eminentissimorum, & Reverend. Domin. S. R. E. Cardinalium, in tota Republica Christianâ contra hæreticam pravitatem generalium Inquisitorum, habitâ in Conventu S. Mariæ supra Minervam, de mandato Sanctissimi D. N. Benedicti XIV. præsenti Decreto prohibet & damnat, ut Libellum famosum, nonnulla Folia impressa, quorum titulus: *Ritrattazione solenne di tute le inguire bugie, fulsificazione, calunnie, contumelie, imposture, ribalderic, stampate in vari Libri da Fra Daniello Concina, Domenicano gavote, contro la venerabile Compagnia di Gesu; da aggiungarsi per modo di appendice alle due infami Lettere Theologico morali ultimamente publicate contro il Rev. P. N. della medesima Compagnia. In Venezia. 1744. appresso Simone Occhi sotto il segno d'Italia. Con licenzia de Superiori, e Privilegio.*

Hæc itaque Folia sic prohibita & damnata, sacra eadem Congregatio de mandato, ut suprà, vetat ne quis cujuscumque sit statûs & conditionis, audeat ullo modo sub quocumque prætextu imprimere, vel imprimi facere neque impressa apud se retinere, & legere valeat; sed ipsa Ordinaris locorum aut hæreticæ pravitatis Inquisitoribus statim, & cum effectu tradere, & consignare teneatur, sub pœnis in Indice Librorum prohibitorum contentis.

C'est pourquoi ces Feuilles ainsi proscriptes & condamnées, la même Congrégation, par ordre, comme ci-dessus, défend à toute personne de quelque état & condition qu'elle soit, d'oser en aucune façon & sous quelque prétexte que ce puisse être, les imprimer ou faire imprimer, ni de pouvoir les garder chez soi imprimée, ou les lire; mais elle veut qu'on soit tenu sur le champ de les remettre & consigner effectivement entre les mains des Ordinaires des Lieux, ou des Inquisiteurs du crime d'hérésie, sous les peines exprimées dans le Catalogue des Livres défendus.

Paulus Antonius Capellonius S. Romanæ & universalis Inquisitionis Not.

Loco † Sigilli.

Die 27. Junii 1744. supra dictum Decretum affixum & publicatum fuit ad valvas Basilicæ Principis Apostolorum, Palatii S. Officii, ac aliis locis solitis & consuetis Urbis, per me Petrum Romolatium S S. Inquisitionis Cursorem.

Paul Antoine Capellon, Notaire de la sainte & universelle Inquisition de Rome.

Place du † Sceau.

Le 27. de Juin 1744. le Décret ci-dessus a été publié & affiché aux portes de l'Eglise du Prince des Apôtres, du Palais du Saint Office; & dans les autres Lieux de la Ville, selon l'usage ordinaire, par moi Pierre Romolati, Courier de la sainte Inquisition.

FIN



